

Mille mercis à tous ceux qui m'ont aidé à me retrouver parmi les méandres des courants idéologiques de ces F.L.B. Pensées toutes particulières pour Per LOQUET et Michel HERJEAN (Skoazell Vreizh), Bernard LE NAIL (Skol-Uhel ar Vro - Institut Culturel de Bretagne), Denez RIOU (Emgann), pour le professeur Jacques CHEVALLIER (Paris II) qui a dirigé le mémoire de D.E.A. dont est issu cet ouvrage, et pour Yann FOUÉRÉ et Morvan LEBESQUE qui ont éveillé ma bretonnité.

À Mélie et à sa coiffe.

*« L'héroïsme est irremplaçable car il n'est pas donné à beaucoup :
mais l'héroïsme peut lui-même rester vain s'il n'éveille pas d'écho,
s'il ne provoque pas l'admiration et la fierté en restant incompris. »*

Yann FOUÉRÉ, La patrie interdite.

Abréviations et sigles:

- A.C.R.* : Action Régionaliste Corse
A.F.P. : Agence France Presse
A.N.P.E. : Agence Nationale Pour l'Emploi.
A.R.B. : Armée Républicaine (ou Révolutionnaire) Bretonne
B.N.P. : Banque Nationale de Paris
Bzh : pour BreiZH, « Bretagne »
C.A.P.E.S. : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré
C.F.D.T. : Confédération Française Démocratique du Travail
C.G.T. : Confédération Générale du Travail
C.N.B.L. : Comité National de la Bretagne Libre
C.O.D.E.R. : Commission de Développement Economique Régional
C.O.G.E.M.A. : COmpagnie GENérale des MATières nucléaires
C.R.B. : Comité Révolutionnaire Breton
C.R.S. : Compagnie Républicaine de Sécurité
C.S.E. : Cour de Sûreté de l'État
C.U.A.B. : Comité pour l'Unité Administrative de la Bretagne
D.D.E. : Direction Départementale de l'Equipement
D.D.A. : Direction Départementale de l'Agriculture
D.E.U.G. : Diplôme d'Etudes Supérieures Universitaires Générales
E.D.F. : Electricité De France
E.T.A. : Euzkadi Ta Azkatasuna (Pays Basque et Liberté)
F.L.B. : Front de Libération de la Bretagne
F.L.N. : Front de Libération Nationale (algérien)
F.L.N.C. : Front de Libération Nationale Corse
F.L.N.K.S. : Front de Libération National Kanak et Socialiste
F.S.A.B. : Front Socialiste Autogestionnaire Breton
I.N.L.A. : Irish National Liberation Army (Armée de Libération Nationale Irlandaise)
I.R.A. : Irish Republican Army (Armée Républicaine Irlandaise)
J.E.B. : Jeunesse Etudiante Bretonne
J.O. : Journal Officiel de la République Française

L.N.S.: Libération Nationale et Socialiste

M.O.B.: Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne

O.A.S.: Organisation Armée Secrète

O.R.T.F.: Organisation de Radiodiffusion et Télévision de France

P.C.B.: Parti Communiste Breton

P.C.F.: Parti Communiste Français

P.N.B.: Parti Nationaliste Breton

P.O.B.L. : Parti pour l'Organisation d'une Bretagne Libre

P.S. : Parti Socialiste

P.S.U.: Parti Socialiste Unifié

R.N.B.: Réseau Nationaliste Breton

S.A.B. : Stourm Ar Brezhoneg (Le Combat de La Langue bretonne)

S.A.V. : Strollad Ar Vro (Parti du Pays)

U.D.B.: Union Démocratique Bretonne

U.N.E.F. : Union Nationale des Étudiants de France

U.R.B. : Union Régionaliste Bretonne

U.R.S.S.A.F.: Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales.

SOMMAIRE :

PREMIÈRE PARTIE: L'émergence (1966 - 1969). Dans la continuité du courant nationaliste traditionnel.	20
CHAPITRE 1 : La progressive structuration du mouvement.	22
CHAPITRE 2 : La lutte contre « l'occupant français ».	39
DEUXIÈME PARTIE: La confrontation (1971 - 1981). L'affirmation d'une ligne politique.	53
CHAPITRE 1 : Les versions socialistes de la Libération de la Bretagne.	55
CHAPITRE 2 : Vers un définitif ancrage à gauche.	66
TROISIÈME PARTIE: L'accalmie (1981-1996). Quelle place pour un mouvement armé aujourd'hui ?	79
CHAPITRE 1 : Les avancées sur le terrain légal.	82
CHAPITRE 2 : Vers de nouveaux fronts de lutte ?	99

La Bretagne est une Terre de légendes, héritage de son passé celtique pour certains. Chaque génération de Bretons est ainsi nourrie de contes fabuleux, où se croisent des korrigans malicieux, des paysans qui deviennent rois, ou même la Mort personnifiée, l'*Ankou*. Mais parmi tous ces récits racontés lors des veillées, il y en a un qui a toujours éveillé ma curiosité plus que tout autre. Ses « héros » y avaient troqué leurs épées et leurs armures étincelantes contre du *boued*, de la dynamite, et ils ne combattaient non pas quelques dragons ou géants, mais un adversaire plus terrible encore : l'Etat français, source de tous les maux pour la Bretagne... Trois lettres restaient marquées dans les esprits le conte terminé : F.L.B.

En grandissant un peu, on apprend que, non, ce n'est pas qu'une légende, des Bretons ont *réellement* posé des bombes pour « libérer la Bretagne ». Le conte traditionnel se transforme alors en polar. Comment ne pas reconnaître que ces bombes suscitent un certain romantisme chez tout adolescent qui se politise et se découvre des affinités avec « l'emsav »¹ ? On suit les « exploits » de ces plastiqueurs téméraires, on en parle dans les cafés, parfois en désapprouvant en bloc de telles actions, mais aussi et le plus souvent avec une certaine sympathie: le F.L.B. bénéficie d'un « capital émotionnel » évident. Pourtant, passer ce stade, le commun des Bretons ne sait que très peu de choses sur ce Front de Libération de la Bretagne.

Cet ouvrage espère sortir le F.L.B. de la bibliothèque du conte pour éternels enfants ou de la série noire. Il ne s'agit pas ici de démythifier coûte que coûte le Front de Libération de la Bretagne, ou au contraire d'entretenir sa légende ; mais de se concentrer sur les séries d'attentats et de communiqués venant les justifier qui ont marqué son parcours, pour comprendre le pourquoi et le comment de son existence, à travers une analyse de son discours politique.

¹ *Emsav*, prononcer [emzao], signifie selon les cas *réveil*, *résurrection*, ou *soulèvement*, *mouvement* (politique). Ce mot désigne traditionnellement le « mouvement breton » en général, recouvrant des réalités très différentes, du groupe de pression breton à vocation économique à l'association culturelle. S'il est très poétique, il a justement l'inconvénient de cacher cette grande diversité, voulant laisser présager une unité là où il n'y en a pas forcément, sujet sur lequel nous reviendrons largement dans cet ouvrage.

1966-1998 : ce sont plus de trente ans qui ont vu le mouvement clandestin faire parler la poudre. Pour les uns, il est encore « trop tôt » pour analyser cette période, argument avancé par les services de police, de la S.R.P.J. de Rennes au Ministère de l'Intérieur, qui ont refusé de s'exprimer sur le sujet lors des recherches. Pour les autres, s'attarder sur le « phénomène F.L.B. » ne présente aucun intérêt, car s'agissant d'une période révolue du mouvement breton. Certains interlocuteurs rencontrés au cours des recherches ont eux estimé que le Front de Libération de la Bretagne doit être laissé dans le placard des légendes. A cela, ils objectent deux raisons : d'abord, il ne faut pas que le mouvement armé, même s'il suscite légitimement la curiosité, devienne un nouvel objet « folklorique », « le poseur de bombes remplaçant Bécassine »², faisant trop d'ombre au mouvement breton légal. Ensuite, peut-être le F.L.B. n'est-il effectivement qu'un mythe, judicieusement entretenu, et absolument pas l'organisation clandestine qu'on veut bien croire. On a parfois souri en apprenant mon intention « d'étudier le phénomène F.L.B. » : « Quel phénomène ? Le F.L.B. n'a jamais été le fait que de quelques joyeux drilles qui, après une soirée bien arrosée, ont décidé de libérer la Bretagne ». Pur mythe ? On peut certes imaginer que les organigrammes dévoilés dans des rapports confidentiels du Ministère de l'Intérieur sont de la pure « intox » orchestrée par une poignée de militants, pour faire croire à une véritable armée de libération. Seulement, l'Etat français se serait-il laissé aussi facilement berner ? Aurait-il engagé autant de moyens pour démanteler les F.L.B. successifs, aurait-il pris la décision - importante - de soumettre des militants devant la Cour de Sécurité de l'Etat, s'il ne s'agissait que d'une légende ? Il est clair qu'une organisation clandestine de libération de la Bretagne a existé (et existe encore, bien que sous une forme plus anecdotique) ; qu'elle ait été marquée par le sceau de l'amateurisme, par les carences organisationnelles, et par l'absence d'une ligne politique précise, cela ne fait aucun doute, et c'est même précisément ce que nous allons tâcher de mettre au clair ici. Car c'est l'étude du F.L.B. à travers ses textes, bien plus qu'à travers ses bombes, que nous tenterons de réaliser ici. Mais pour cela, une série d'écueils doit être évitée.

Tout d'abord, analyser le discours politique des F.L.B., puisque c'est de cela dont il s'agit, n'entraîne pas les mêmes méthodes de recherches qu'un historien, un

² LE DANTEC (Jean Pierre), *Bretagne, renaissance d'un peuple*, Ed. Gallimard, 1974, (330 pp.), p. 322

commissaire de police ou un journaliste. Eviter de se cantonner à un pur descriptif historique, ou de tomber dans le « romanesque », voilà qui est parfois difficile travaillant sur un sujet aussi « excitant » que le F.L.B.. Et puis, une analyse scientifique demande de l'objectivité. Si peu d'ouvrages concernent strictement le F.L.B., bon nombre parmi eux voient leur contenu passablement édulcoré, car rédigés par des militants convaincus. C'est de bonne guerre mais, il ne s'agit pas ici de contenter de faire le procès de l'Etat français, ou à l'opposé, celui du F.L.B..

Ensuite, seconde limite possible à l'étude de l'organisation clandestine, se pose l'évident problème des sources, justement parce que le « Front » est clandestin, et parce que des militants continuent l'action armée aujourd'hui³. Les informations utilisées ici proviennent de sources très diverses : croisant celles recueillies au gré des ouvrages traitant du mouvement breton, des coupures de presse, et surtout des tracts et communiqués de l'organisation⁴; les documents de police⁵; et les témoignages de différentes personnalités du mouvement breton ou d'anciens membres du F.L.B.. L'accueil de ces derniers a été particulièrement chaleureux, et même si je pouvais craindre à l'origine des réticences (on ne sait jamais... Les R.G. sont partout !), ils m'ont finalement ouvert leur porte avec la plus grande sympathie. Qu'ils en soient encore remerciés ici.

Enfin, un troisième problème s'est posé pour cette étude, tenant au fond même : pour analyser le discours politique des différents F.L.B. depuis 1966, il fallait des « repères politiques ». Il sera finalement fait référence ici à un classique découpage gauche-droite, reprenant « l'échiquier politique français ». Ce choix soulève certes les tollés de ceux qui vivent encore sur les bases d'un mouvement breton « uni dans le patriotisme breton », parfaitement monolithique. Mais s'il est bien un mythe au sein de l'emsav, c'est bien celui-ci. Que ce soit en abordant l'autonomisme en armes ou le mouvement politique légal, le mot-clé est celui de *diversité* ; ou pour mieux dire, celui

³ Durant l'année 1996, dernières manifestations du F.L.B.-A.R.B., on peut dénombrer une dizaine d'attentats : gendarmerie de Louvigné-du-Désert (35) le 10 février; Trésor Public de Rennes le 16 avril; Compagnie Générale des Eaux de Morlaix (29) et de Crac'h (56), et Lyonnaise des eaux de Fouesnant (29), le 23 mai; plusieurs installations E.D.F en juin; et surtout contre la Cité Judiciaire de Rennes, le 5 septembre.

⁴ Certains proviennent du Centre Rennais d'Information sur la Bretagne (C.R.I.B.), mais la majorité a été fournie par d'anciens militants.

⁵ Au cours de cet ouvrage, un « Rapport du Ministère de l'Intérieur » sera souvent cité. Il s'agit d'un document rédigé par la Direction Générale de la Police Nationale à l'occasion du procès devant la Cour de Sûreté de l'Etat de 1975, qui fait le point sur une bonne partie des informations détenues à cet époque par les services de police ; fourni par Per LOQUET, Président de Skoazell Vreizh, il m'a été d'une grande aide pour l'élaboration de l'historique de l'organisation.

de *diversification*. On ne peut étudier les F.L.B. en vase clos. Le plan chronologique de cet ouvrage débute avec le milieu des années soixante. Or, cette date correspond à un changement extrêmement important au sein de l'emsav de l'après-guerre : le M.O.B., Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne, seul représentant politique du mouvement breton, éclate. Les contradictions internes sont trop grandes : fin 1963, une large partie des militants, en majorité des étudiants et des universitaires, s'engagent à gauche, et créent l'U.D.B., l'Union Démocratique Bretonne. La sacro-sainte unité du mouvement breton d'après-guerre est brisée : désormais, on peut être sentimentalement Breton et se dire politiquement de gauche⁶ ! C'est le fameux « na gwenn, na ruz, Breton hepken... »⁷ - « ni blanc, ni rouge, juste Breton » - qui est contredit. Ceux qui s'y attachent après 1964, M.O.B., puis Strollad Ar Vro et aujourd'hui P.O.B.L. sont ironiquement vus par les militants bretons de « gauche », non pas comme des « na gwenn, na ruz », mais comme des « ni gauche, ni gauche », autrement dit les représentants « droitiers » du mouvement politique.

Prenons un schéma simpliste de l'offre politique française, où une gauche, une extrême gauche, et à l'opposé, une droite et une extrême droite, sont séparées par un « centre ».

	Extr. Gauche	Gauche	Centre	Droite	Extr. Droite
--	--------------	--------	---------------	--------	--------------

Les divisions idéologiques qui interviennent depuis les années soixante au sein de l'emsav font de ce schéma une grille de lecture possible du mouvement breton. Mais sa limite apparaît rapidement : elle ne rend pas compte des revendications relatives au statut de la Bretagne lui-même. Tous les militants politiques bretons ne sont évidemment pas des « indépendantistes ».

Au sein de l'emsav, on peut dégager - schématiquement encore - quelques grands courants:

- le *régionalisme*, le plus modéré ;
- l'*autonomisme*, plus ou moins poussé ;

⁶ Le Parti Autonomiste Breton des années vingt avait lui aussi vu, sur des bases similaires, le départ de ses éléments gauchisants en 1930, laissant le parti aux mains des nationalistes intégraux qui créeront le Parti National Breton en 1932.

⁷ Au début du siècle, les *Rouges* étaient les socialistes, les *Blancs* les conservateurs cléricaux.

- un *courant fédéraliste*, à la marge du précédent ;
- et l'*indépendantisme*, ou *nationalisme*, le plus radical.

Les différents mouvements politiques Bretons depuis le début du siècle s'inscrivent dans cette division horizontale. Notre schéma s'en trouve complexifié, figurant un véritable « échiquier » :

	Extr. Gauche	Gauche	Centre	Droite	Extr. Droite
Régionalisme.			X		
Autonomisme.			X		
Fédéralisme.			X		
Indépendantisme.			X		

Retenons quelques partis qui ont marqué l'emsav depuis le début du siècle, pour mettre à l'épreuve ce tableau : - l'ancêtre du mouvement politique breton est l'Union Régionaliste Bretonne (**U.R.B.**), créée en 1898. Ce parti est conservateur, et a pour mot d'ordre l'anti-socialisme. On le classera donc plutôt à *droite*. Mais son discours est encore très modéré, faisant de lui un mouvement *régionaliste* ;

- le Parti National Breton (**P.N.B.**) de Fransez DEBAUVAIS et d'Olier MORDREL de 1931, a vu ses leaders collaborer avec les occupants nazis. Son discours est radicalement *indépendantiste-nationaliste* et d'*extrême-droite*, singeant parfois celui du IIIe Reich ;

- le **M.O.B.**, premier mouvement politique breton d'après-guerre, regroupe globalement des *fédéralistes* et des *autonomistes* modérés, et est plutôt « conservateur », marqué à *droite* ;

- l'**U.D.B.**, scission du M.O.B., se situe clairement à *gauche*, et d'un discours assez radical au début, est arrivé à un programme *autonomiste* très modéré ;

- le **P.O.B.L.**-Démocratie Bretonne (créé en 1982) se réclame du *nationalisme*, et est plutôt classé à *droite*, comme un « héritier » politique du M.O.B.;

- **Emgann** (créé en 1983) est un mouvement *socialiste-*

révolutionnaire et indépendantiste.

Le classement de ces divers mouvements nous donne le schéma suivant :

	Extr. Gauche	Gauche	Centre	Droite	Extr. Droite
Régionalisme.		U.D.B.	X	U.R.B.	
Autonomisme.		U.D.B.	X	M.O.B.	
Fédéralisme.			X	M.O.B.	
Indépendantisme.	Emgann		X	P.O.B.L.	P.N.B.

Voilà qui montre combien le mouvement politique breton est largement diversifié. Une étude des F.L.B. doit tenir compte de cet élément : l'hypothétique unité idéologique au sein du mouvement armé est tout aussi illusoire qu'au niveau politique « légal ». Résolument nationalistes et indépendantistes, les F.L.B. successifs opteront selon les cas pour un discours plus ou moins « traditionnel », ou plus ou moins « socialiste ». C'est cette problématique qui sera au coeur de cet ouvrage : quelles analyses politiques ont caractérisé les diverses branches des F.L.B. ?

Si l'évolution se fera dans le sens d'un gauchissement, dans un contexte français et breton marqué par le « gauchisme triomphant » de la fin des années soixante, les divers courants clandestins resteront cependant marqués par une division entre courant traditionnel droitier et courant socialiste révolutionnaire. Ce ne sera d'ailleurs pas toujours de façon très heureuse qu'une problématique de la lutte de classes sera insufflée par ces derniers à celle d'une libération nationale.

Devant la diversité des courants politiques au sein des F.L.B., une autre question est sous-jacente, et concerne la fonction même du F.L.B. au sein du mouvement politique breton : chercher la cohérence ou non des analyses politiques des F.L.B. n'occulte-t-il pas un autre problème ? En effet, peut-être ne revient-il absolument pas au F.L.B. de traduire « politiquement » les problèmes en Bretagne ? Passé son rôle « d'éveilleurs de conscience » sur lequel nous reviendrons longuement, appartient-il au F.L.B. de rallier la population bretonne ? Ou bien est-ce plutôt là le rôle d'un véritable « parti » breton, qui a toujours fait défaut ? Le F.L.B. serait plus par là le révélateur

d'une carence de la politique en Bretagne, que des « problèmes bretons » eux-mêmes...

Avant d'aborder ces questions, un rapide rappel historique de l'indépendantisme breton s'impose, certaines thèses des F.L.B. faisant directement référence à cet héritage⁸. Armé ou non, clandestin ou légal, l'indépendantisme breton existe depuis que la Bretagne n'est - justement - plus indépendante. Maintes ouvrages historiques relatent parfaitement cette perte d'indépendance, et nous nous contenterons ici d'en rappeler les grandes lignes, pour mémoire et pour y chercher les origines idéologiques du F.L.B..

Cette perte de souveraineté est consécutive de l'Edit du Plessis-Macé de septembre 1532, négocié entre François Ier et les Etats de Bretagne, qui fixe les conditions d'union du Duché de Bretagne au Royaume de France. Le principe de ce traité est qu'en compensation de la perte de son indépendance, la Bretagne voit respecter ses privilèges, comme par exemple la souveraineté du Parlement de Bretagne et de la Justice⁹; les Etats de Bretagne doivent dans le même esprit donner explicitement leur accord à tout changement des institutions ou des coutumes de Bretagne (comme une fiscalité nouvelle...). La France va rapidement violer ces clauses du contrat, par l'intermédiaire de ses monarques successifs et finalement des Etats Généraux qui destituèrent le Parlement de Bretagne lors de la fameuse nuit du 4 août 1789 (sans son accord, évidemment...). Voilà pourquoi certains militants revendiquent encore aujourd'hui la validité ce Traité, estimant qu'il a été illégalement violé mais qu'il n'est pas frappé de caducité pour autant. Ainsi, des accusés-F.L.B. devant la Cour de Sûreté de l'Etat en 1972 ont invoqué comme argument l'incompétence de ce tribunal français, siégeant à Paris... C'est l'une des revendications-phare de l'indépendantisme breton « traditionnel ». Quoiqu'il en soit, ce traité de 1532 entendait mettre fin aux guerres qui opposaient la Bretagne à la France depuis toujours. Mais depuis cette annexion, des Bretons continuent la lutte, le F.L.B. n'étant au fond qu'un héritier de cette tradition « révolutionnaire » en Bretagne, une « Révolte des Bonnets Rouges », mais transposée trois cents ans plus tard.

⁸ Un résumé historique (ANNEXE I), tiré de deux références bibliographiques historiques, présente succinctement le mouvement breton, de ses origines aux années cinquante, date à partir de laquelle débute notre étude (création du C.E.L.I.B.).

⁹ Ainsi, un Breton devait être jugé par des juges bretons, devant des juridictions bretonnes, et en Bretagne.

En 1675, COLBERT entend introduire de nouvelles fiscalités, entre autres sur le papier timbré et sur la vaisselle d'étain. En violation des clauses du traité d'Union, cet impôt est étendu à la Bretagne, alors que le climat y est déjà très tendu, du fait de plusieurs années agricoles désastreuses. En quelques semaines, toute la Bretagne se soulève. Les insurgés se nomment selon les clans les *Bonnets Rouges* ou les *Bonnets Bleus*, mêlant marins, paysans, nobles, recteurs... Le 2 juillet 1675, les révoltés exposent leurs revendications dans un *Code Paysan*, adopté à la Chapelle de Notre-Dame de Tréminou (actuel Finistère), qui s'élève contre les violations de la *liberté armorique*¹⁰, nostalgie « du temps de la Duchesse Anne [où] on ne nous traitait pas ainsi ! »¹¹. Ajoutez à ce Code une dose de lutte de classes, la dialectique de la colonisation de la Bretagne par la France, et troquez les fourches pour des pains de plastic et vous aurez une première idée de ce qui fait le F.L.B.¹²...

Nous ne reviendrons pas sur tous les soulèvements populaires qui ont marqué la Bretagne. Retenons seulement qu'un état latent de violence semble être ancré dans la Province à travers les siècles. A chaque nouveau soulèvement, ce n'est pas tant la France que Paris qui est désigné comme l'ennemi ; ou plutôt la conception qu'on se fait du pouvoir dans la Capitale : le centralisme. Pour le F.L.B., ce sera au fond la même analyse.

Il faut attendre les années trente pour que cette violence se traduise par l'apparition d'une « armée de libération clandestine », sous une forme assez similaire à celle du Front de Libération de la Bretagne des années soixante. C'est l'épopée du Gwenn-ha-Du¹³. Le 7 août 1932, ce groupuscule revendique l'attentat contre le

¹⁰ BREKILIEN (Yann), *Histoire de la Bretagne*, Ed. France-Empire, 1993, (390 pp.), p.235.

¹¹ BREKILIEN (Yann), *op. cit.*, p.236.

¹² Patrick MONTAUZIER, un des deux plastiqueurs du château de Versailles (juin 1978), a déclaré lors de son procès devant la Cour de Sûreté de l'Etat que « nous avons perpétué le combat des Bonnets rouges en « égratignant » ce symbole du jacobinisme français. » (*Ouest-France* du 02.08.1978).

¹³ Gwenn-ha-du, Blanc et noir, est le nom donné au drapeau breton, dessiné dans les années vingt par Morvan MARCHAL. Ce drapeau comporte neuf bandes horizontales - cinq noires pour les cinq évêchés gallo de Haute-Bretagne, et quatre blanches pour les quatre évêchés bretonnants de Basse-Bretagne - et un écusson blanc portant des queues d'hermines, symbole du Duché de Bretagne.

monument symbolisant l'union de la Bretagne à la France¹⁴, à Rennes. Le contexte est alors celui des cérémonies qui doivent avoir lieu à Vannes, en célébration du quatrième centenaire de cette union, sous la présidence d'E. HERRIOT, président du Conseil. Le Gwenn-ha-du, qui se présente comme la branche armée officielle du Parti National Breton, poursuit durant quelques mois ses actions « terroristes ». Un Kuzul Meur, « Grand Conseil », semble secrètement faire son apparition à cette époque, réunissant des représentants du P.N.B., du Gwenn-ha-Du et du Bleun Brug (association catholique de défense de la langue bretonne). On retrouvera un autre Kuzul Meur lorsque sera étudié l'organigramme du F.L.B.-A.R.B. de 1966-1969.

Partant d'une même inspiration - des attentats le plus souvent « symboliques » - Gwenn-ha-Du et F.L.B. ont deux audiences totalement différentes : l'organisation des années trente est l'oeuvre d'une petite poignée de militants extrémistes coupés de la population bretonne, voir maudits par elle, tandis que le F.L.B. est un mouvement beaucoup plus populaire, recrutant dans toutes les couches sociales. Pour Morvan LEBESQUE, « Gwenn-ha-Du, honni de la population, opérait en desperado, économisait ses attentats et fuyait une police peu nombreuse qui ne réussit jamais à le découvrir ; le F.L.B., lui, téléphonait pratiquement ses coups dans un pays quadrillé par les Renseignements.»¹⁵

Après la seconde guerre mondiale, le mouvement Breton paie cher la dérive de quelques leaders du P.N.B. qui ont directement collaboré avec l'occupant nazi. Aussi doit-il globalement se borner à des activités purement culturelles, toute expression politique bretonne étant interdite. Mais même ces activités culturelles doivent faire face à une répression anti-bretonne : un militant breton ne saurait être qu'un pro-nazi, un « collabo »... Cela suscite un véritable complexe chez de jeunes militants, et explique sans doute la surenchère à gauche qui caractérisera un courant du Front de Libération de la Bretagne, sur quoi nous reviendrons. C'est par une voie détournée - l'économie - que l'emsav va pouvoir être réhabilité.

¹⁴ Ce monument représente, comble du bon goût, la duchesse Anne de Bretagne à genoux devant Charles VIII.

¹⁵ LEBESQUE (Morvan), *Comment peut-on être Breton ? Essai sur la démocratie française*, Ed. du Seuil, 1970, (235 pp.), p. 210.

Le 22 juillet 1950, Joseph MATRAY fonde le Comité d'Etudes et de Liaison des Intérêts Bretons (C.E.L.I.B.), à Quimper. Réunissant les différents milieux socioprofessionnels ainsi que la quasi totalité des élus bretons, il devient le premier Comité Régional d'Expansion Économique, selon les termes du décret de décembre de 1954, et obtient à ce titre de nombreux avantages. Il sera financé par les conseils généraux et les cotisations des collectivités adhérentes. Sous la IV^e République, le C.E.L.I.B. défend efficacement les intérêts de la région. Mais l'avènement de la V^e République change ce climat. Michel DEBRÉ, premier ministre, n'entend pas laisser se constituer de tels groupes de pression régionaux, phénomène attentatoire à l'unité nationale à ses yeux. La création des préfets de région, en 1964, assistés d'organismes consultatifs, les C.O.D.E.R., prive les Comités Régionaux d'Expansion Economique de toute représentativité officielle, le C.E.L.I.B. voyant sa légitimité reprise par ces services déconcentrés.

Il est vrai que le climat social en Bretagne est plus que contestataire à l'époque, sans doute trop aux yeux des dirigeants parisiens. D'ailleurs, les manifestations paysannes offrent une occasion inespérée à ceux qui veulent reprendre la lutte armée : en soutenant la colère sociale, un mouvement clandestin peut rapidement gagner la sympathie de la population. Cependant, le voyage du Général DE GAULLE calme pour un temps les esprits¹⁶ en septembre 1960. Pourtant, les troubles reprennent dès le printemps 1961 : dans la nuit du 7 au 8 juin, quatre mille manifestants s'emparent de la sous-préfecture de Morlaix. L'un des leaders, Alexis GOURVENEK, est emprisonné et devient un véritable symbole. En Bretagne, routes, voies ferrées, lignes téléphoniques sont pris pour cible. L'Etat va être contraint de négocier avec le C.E.L.I.B., seul interlocuteur accepté par les agriculteurs. En 1962, de nouvelles manifestations paysannes dégénèrent.

¹⁶ Le Général de Gaulle entreprend les 8 et 9 septembre 1960 son voyage dans la région. A cette occasion, il déclare : « Il y a des devoirs de la Bretagne vis-à-vis de la France, mais aussi des devoirs de la France vis-à-vis de la Bretagne... La Bretagne doit avancer : La France doit l'y aider. »

C'est justement en 1962 que Michel DEBRÉ refuse de réaliser un programme économique favorisant le développement cohérent de la Bretagne. Devant ce refus, le C.E.L.I.B. va tout simplement se substituer aux pouvoirs publics et élaborer *sa* loi-programme, lors de son assemblée générale du 13 juin 1962. Le C.E.L.I.B. fait ensuite pression pour que le gouvernement la prenne en considération. Le nouveau premier ministre, Georges POMPIDOU, dans une conjoncture politique délicate, fait adopter par le Parlement une lettre rectificative au IV^e Plan, prévoyant qu'au cours de l'année 1963, une loi-programme soit effectivement présentée au Parlement pour chaque région.

Mais les élections parlementaires de novembre 1962, ayant suivi la dissolution de l'Assemblée, entraînent un raz-de-marée gaulliste. G. POMPIDOU ayant dès lors une forte majorité, le rapport de force étant désormais en sa faveur, il tire un trait sur ces éventuelles lois-programmes. Les leaders du C.E.L.I.B. ont dès lors compris que le vent a tourné. L'alternative est simple : soit se retirer, soit se soumettre. En acceptant les fauteuils proposés à la C.O.D.E.R. de Bretagne, J. MARTRAY comme secrétaire général, R. PLEVEN comme président, le sort du C.E.L.I.B. est entendu.

« L'épopée du C.E.L.I.B. » pendant ces treize ans a eu un effet qui dépasse le domaine socio-économique : le combat pour les intérêts de la Bretagne a reçu une nouvelle source de légitimité. Même si le C.E.L.I.B. n'a jamais rien eu à voir avec un quelconque projet autonomiste, le mouvement autonomiste a lui au contraire largement profité des activités du C.E.L.I.B., car l'organisme lui a permis de sortir de l'ombre, propice au retour du courant nationaliste modéré. Mais plus encore que permettre ce retour du mouvement politique légal, c'est l'échec même du C.E.L.I.B. qui a une autre conséquence : utilisant le ressentiment à l'égard des pouvoirs publics qui en découle, la déception, le terrain est également favorable à la reprise du mouvement clandestin...

En 1956, une campagne de signatures est lancée en faveur d'un Programme d'Organisation de la Bretagne, qui demande une décentralisation instituant une assemblée régionale élue. Devant le succès remporté par le C.E.L.I.B., les initiateurs de cette pétition décident de former le Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne,

M.O.B., en 1957. Mais il doit lui même reconnaître qu'il constitue plus un *mouvement* qu'un *parti*, tant sa composition est hétérogène idéologiquement. Il y a un conflit de générations entre les anciens de l'emsav, conservateurs, face à de nombreux jeunes, inspirés par des idées de gauche. L'alignement mou du M.O.B. sur le C.E.L.I.B. fait que la disparition du Comité entraîne le M.O.B. dans sa chute : de là, une grande partie des militants, constatant l'inefficacité d'une action politique modérée, se radicalise, avec pour toile de fond l'exemple de l'Algérie qui s'émancipe au terme d'une lutte anticolonialiste. Décolonisation et socialisme internationaliste, lutte de classes : l'exemple des pays en voie de développement marque alors le mouvement breton. Survient alors la scission déjà évoquée, fin 1963, qui voit la création de L'Union Démocratique Bretonne. Le contexte de cette scission est déterminant, puisqu'il aura des conséquences directes sur l'apparition d'un mouvement clandestin.

C'est alors le terrorisme de l'O.A.S. qui marque l'actualité de la politique française. Durant l'année 1963, la branche gauchiste du M.O.B. entend publier un communiqué signifiant la désapprobation du mouvement à l'égard de telles pratiques terroristes. Or, la mollesse du texte, imposée par des éléments droitiers, est pour beaucoup dans le départ de certains militants pour créer un parti de gauche. Il ne s'agit pas de dire que les éléments droitiers étaient pro-O.A.S., mais que parmi eux, certains étaient favorables à la pratique terroriste. C'est juste après cette scission que le F.L.B. fait son apparition. Or, l'U.D.B. a immédiatement condamné les attentats de l'organisation clandestine bretonne. On peut dès lors reconstruire le puzzle suivant, comme l'a justement fait J.P. LE DANTEC¹⁷: il ne semble pas trop hâtif de voir dans le F.L.B. une initiative d'éléments droitiers du mouvement breton, sans doute pour une bonne part d'entre-deux des nostalgiques du courant Breiz Atao¹⁸ d'avant-guerre. Pour preuve : c'est également en 1963 que l'I.R.A. entre dans une nouvelle campagne

¹⁷ LE DANTEC (Jean Pierre), *op. cit.*, p. 322.

¹⁸ *Breiz Atao, Bretagne Toujours*, est le titre d'une revue mythique du mouvement breton. A la base, il s'agissait de l'organe du Groupe Régionaliste Breton fondé en 1918. Le premier numéro date de janvier 1919. Il deviendra ensuite l'organe du Parti National Breton de 1932, étant interdit en juillet 1939. Un nouveau Breiz Atao verra le jour pendant un temps avec la création d'un second P.N.B. fin 1943. Breiz Atao incarne le courant nationaliste breton radical (certains ces rédacteurs ayant été des sympathisants nazis sous l'Occupation (Mordrel, Debauvais, Delaporte, Lainé, Guyesse...), donnant parfois au « Breiz Atao » une connotation ambiguë). Mais ce « Bretagne toujours ! » est devenu un cri, un slogan traditionnel pour l'emsav.

d'attentats, à la violence « limitée » ; à cette occasion, Yann FOUÉRE, militant très actif de l'emsav (dont nous aurons largement à reparler dans le cadre de ses supposées activités au sein du F.L.B.), parmi les leaders du M.O.B., fait alors l'éloge d'un tel terrorisme « à la celte ». O.A.S., I.R.A., climat de crise sociale, scission au sein du mouvement politique breton : psychologiquement, tout contribue à ce que le débat d'une reprise de l'action directe trouve sa place, point de départ de cet ouvrage.

C'est autour de trois périodes marquées par des intensités et des discours politiques différents que nous articulerons cette étude. Comme nous l'avons indiqué, ce sont à partir des textes laissés par l'organisation, tracts et communiqués, que nous approfondirons cette étude. Mais si ce sont bien les idéologies des divers F.L.B. qui seront la trame de fond de cet ouvrage, une multitude de facettes sera abordée à partir d'elles : historique de l'organisation ; organigrammes ; accueil de la population, des médias, des partis politiques ; lien avec d'autres mouvements clandestins ; attentats marquants, répression policière et procès des militants etc.

De 1966 à 1969, l'organisation, influencée par des membres fidèles au courant nationaliste traditionnel, va poser ses bases et perpétrer une première série d'attentats pour la plupart « symboliques », et s'inscrivant dans une lecture purement nationalitaire des problèmes bretons : c'est la période de l'*émergence*.

De 1971 à 1981, en parallèle de ce premier courant, un F.L.B., largement influencé par le « gauchisme triomphant » de l'époque, insufflera à cette lecture nationaliste une idéologie socialiste-révolutionnaire. La quadrilogie dont il s'inspire est alors la suivante : socialisme, anticapitalisme, autogestion et révolution. A côté de ces changements, les attentats prennent une ampleur considérable : c'est la période de la *confrontation*.

De 1981 à 1996, l'activité clandestine s'est considérablement affaiblie, l'organisation ayant largement été ébranlée par les vagues d'arrestations de la fin des années soixante-dix. Mais au delà de ce problème interne, il faut aussi s'interroger sur

les autres possibles raisons d'un tel déclin, annonçant une réflexion sur le mouvement breton actuel et sur la place d'un mouvement clandestin aujourd'hui : c'est la période de l'*accalmie*.

Emergence, confrontation et accalmie : ce sont sur ces trente ans d'action armée, avec pour toile de fond les mutations de la Bretagne et de la France, que nous allons nous pencher maintenant ; trente ans qui ont vu ces militants perpétuer « le combat progressiste et révolutionnaire que chaque génération de Bretons a entrepris pour la liberté de la Bretagne et pour le droit des Bretons de rejeter le statut colonial afin de se gouverner eux-mêmes librement... »

Première partie : L'émergence (1966-1969).
Dans la continuité du courant nationaliste traditionnel.

De 1966 à 1969, date de son premier démantèlement, le F.L.B. a parcouru bien du chemin : d'abord, sur le plan organisationnel, de simple rôle de fil conducteur entre des initiatives isolées, il est devenu une organisation clandestine structurée; ensuite, sur les plans matériels et humains, son efficacité s'est considérablement accrue, passant des cocktails molotov de ses prémices à la destruction complète d'une caserne de C.R.S.; constitué par une poignée d'hommes à l'origine, le démantèlement de janvier 1969 a conduit à l'interpellation d'une cinquantaine de militants ; enfin, sur le plan idéologique, à côté de ses « slogans-choc », des communiqués fournissant une analyse politique plus fournie se sont développés. Pourtant, les premières apparitions du sigle pouvaient faire croire à un canular !

Précisément, la première apparition des trois lettres mythiques remonte à la nuit du 25 au 26 octobre 1963, à Pontivy (56) : des inscriptions - « Non au désert breton - F.L.B. »; « Loi-cadre - F.L.B. »; « Breiz Atao - F.L.B. » - sont peintes sur la chaussée. Cela reste encore anecdotique, pour l'opinion publique comme pour les services de police. Ce n'est qu'à partir de 1966 que le F.L.B. lance ses manifestations plus violentes. Des initiatives individuelles s'organisent, formant l'embryon de ce qui deviendra quelques mois plus tard une véritable organisation clandestine. La première de ces actions violentes est perpétrée par trois jeunes militants (MM. ARVOR, COCHER et GACHET), tous trois originaires de Saint-Nazaire (44), qui incendient le 6 mars 1966 des drapeaux français hissés sur des établissements publics. Ils récidivent le 11 mars en lançant cette fois des cocktails molotov dans les jardins de la Sous-préfecture de Saint-Nazaire. Pour ces actes, ils recevront du tribunal correctionnel une peine de prison couverte par la détention préventive, ce qui minimise l'affaire. Certes, le sigle F.L.B. n'apparaît alors pas, mais chacun s'accorde pour voir là les premières manifestations d'une organisation clandestine qui se cherche. Ce n'est que quelques mois plus tard qu'elle prend des contours plus précis.

La répétition du sigle sur les lieux de ces premiers attentats ne signifie pas encore une quelconque unité au sein de l'organisation, la règle restant l'improvisation et l'absence de coordination. C'est sur cette base imprécise que des hommes vont construire une structure « paramilitaire », pour constituer une « armée bretonne de libération ». La structuration de l'organisation clandestine sera progressive, car réunir les militants et les moyens techniques nécessaires à la lutte de libération n'est pas chose aisée. Cette étape terminée, elle lancera sa première série d'attentats, qu'elle viendra justifier par une ligne politique encore à l'état d'ébauche.

CHAPITRE 1 : La progressive structuration du mouvement.

Le 17 juin 1966, le sous-sol de la perception de Saint-Brieuc (22) est incendié, première manifestation à fort retentissement du F.L.B.. Lors de l'enquête, si les auteurs n'ont pas été identifiés, une correspondance entre Emile LECOQ, autonomiste bien connu, et Yann GOULET, figure de pointe du séparatisme breton est mise à jour.

- LECOQ Emile, né le 12 janvier 1899, à Brest (29). Coiffeur à Saint-Brieuc, autonomiste des années trente, nostalgique de Breiz Atao, il est reconnu depuis comme étant l'auteur de ce premier attentat marquant du F.L.B. contre la perception de Saint-Brieuc.

- GOULET Yann, né le 20 août 1914, à Saint-Nazaire. Il était à la tête des Bagadoù Stourm (groupes de combat) pendant l'Occupation, milice concédée par les nazis à la Bretagne. Il se réfugiera en Irlande à la Libération, échappant à la justice française, pour y élire domicile et devenir une des figures du F.L.B. naissant, ayant le rôle d'intermédiaire et de « boîtes-aux-lettres », comme nous le verrons bientôt. Son rôle auprès des Bagadoù Stourm fait de lui un personnage ambigu, mais plusieurs témoignages sont venus prendre sa « défense », pour appuyer sur le fait qu'il n'était pas un pro-nazi. Ce ne sera pourtant pas l'opinion des groupes gauchistes du F.L.B. qui n'auront cessé de prendre leur distance avec un GOULET jugé bien gênant pour leur image.

On y apprend le désir de ce dernier de reprendre la lutte armée : « Je voudrais refaire notre organisation sur des bases semblables à celles que nous avons en 1943-1944. Tiens moi au courant également des réactions des uns et des autres, car malgré ma bonne volonté, je ne puis rien faire sans votre appui »¹⁹. La référence à 1943-1944 rappelle une période bien trouble pour l'emsav, comme nous l'avons déjà expliqué, et la seule présence de Yann GOULET est embarrassante pour ce F.L.B. naissant. C'est d'ailleurs une des raisons principales qui explique les scissions rapides au sein de l'organisation.

Aussi sommes-nous devant « un pur produit du vieux mouvement nationaliste breton »²⁰. Des droits issus du Traité d'Union de 1532 au « celtisme » mêlé d'eupéanisme, les thèses les plus classiques du séparatisme breton sont repris par le F.L.B.. Il essaie cependant de les mettre au goût du jour en les intégrant dans les problématiques originales de la lutte contre le colonialisme et de la lutte de classes, pas toujours de façon très heureuse d'ailleurs. L'impuissance du mouvement nationaliste « légal » met d'accord un petit groupe d'hommes sur la nécessité de reprendre la

¹⁹ cité dans le Rapport du Ministère de l'Intérieur

²⁰ LE DANTEC (Jean-Pierre), *op. cit.*, p. 323.

tradition de l'autonomisme armé. Tant qu'il s'agira ainsi d'*agir*, les dissensions idéologiques ne se feront pas trop sentir. Mais passer le stade de l'action, lorsqu'il s'agira de *penser*, les querelles intestines ébranleront l'organisation.

Durant l'été 1966, des slogans fleurissent sur les murs de Rennes, Guingamp et Brest : « F.L.B. - non aux bases atomiques des Français » ; « Etat Breton libre en 1970 »... C'est à partir de cette date que l'organisation se structure, amplifiant ses actions jusqu'à son premier démantèlement en 1969.

En juillet 1966, l'Avenir de la Bretagne publie un communiqué du F.L.B. qui pose les jalons de la ligne politique du mouvement : « Las des attermolements du pouvoir français, de ses promesses jamais tenues à l'égard de la Bretagne, témoins de son mépris à l'égard de ses intérêts économiques, de notre développement social, de notre langue et de notre culture, convaincus que ce pouvoir ne reculera que devant l'intimidation et la force de nos armes, nous avons décidé une première série d'action contre les bâtiments administratifs, symbole de la puissance occupante en Bretagne. Nous reprenons le combat progressiste et révolutionnaire que chaque génération de bretons a entrepris pour la liberté de la Bretagne et pour le droit des Bretons de rejeter le statut colonial afin de se gouverner eux-mêmes librement. Nous frapperons aux jours et lieux que nous avons choisis. Notre lutte ne devra s'arrêter qu'avec sa victoire... ». Le verbe est haut au regard de l'intensité des attentats (ce communiqué revendique l'incendie de la perception de Saint-Brieuc du mois de juin, premier attentat sortant de l'anecdotique au yeux de l'opinion publique) et de la quasi-inexistence structurelle de l'organisation. Quant au choix du journal « l'Avenir de la Bretagne », il annonce une période pendant laquelle celui-ci fera office de tribune pour le F.L.B.. Son directeur de publication est alors Yann FOUÉRE. Figure marquante du mouvement breton, militant du fédéralisme européen, « l'Europe aux cent drapeaux », il aura également des liens - plus ou moins directs ? - avec l'organisation clandestine, comme nous le verrons bientôt.

=====

- FOUÉRE Jean-Adolphe, dit Yann FOUÉRE, né le 26 juillet 1910, à Aignan (Gers). Réfugié en Irlande à la Libération, où il s'est installé comme mareyeur, il est l'un des militants bretons les plus farouches, actif depuis les années trente, et auteur de très nombreux ouvrages.

Citons - entre autre - dans son parcours que nous ne pourrions que sommairement résumer ici tant il est imposant, la création d'Ar Brezhoneg er Skol (La langue bretonne à l'école) en 1934, son action en faveur du Comité Consultatif de Bretagne en 1942, puis du M.O.B. (Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne) créé en 1957 ; il a été directeur de nombreuses revues successives (dont La Bretagne (1941) ;

l'Avenir de la Bretagne (créé avec le M.O.B.) etc.) Sa bibliographie impressionnante comporte autant de « classiques » : La Bretagne écartelée (1962) ; l'Europe aux cent drapeaux (1968 et 1976) ; En prison pour le F.L.B. (1977) ; Histoire résumée du Mouvement Breton (1977) ; Ces droits que les autres ont... (1979) ; sa biographie, La patrie interdite (1987) et « La maison du Connemara » (1995) etc. On ne peut lui coller la même étiquette que les militants du P.N.B. qui ont collaboré sous l'Occupation. Yann FOUÉRÉ est de droite, il ne l'a jamais caché, mais serait plutôt un « démocrate-chrétien ». Ce courant politique est incarné par le M.O.B., puis par le Strollad Ar Vro (S.A.V.), « Parti du Pays », créé en 1972, et maintenant le P.O.B.L.; les premiers membres du F.L.B. s'y reconnaissent pour une grande majorité.

L'analyse organisationnelle du F.L.B.-A.R.B., Armée Républicaine Bretonne, de la période 1966-1969, nous amènera à étudier tout d'abord sa genèse, ensuite son organisation interne stricto sensu, et enfin les moyens, matériels et humains, dont il dispose fin 1968 .

Section préliminaire : Les premiers balbutiements, du F.L.B. au F.L.B.-A.R.B.

Durant le second semestre 1966, deux incendies sont perpétrés, à Carnac (56) et à Lorient (56), signés du F.L.B.. Après quelques mois de silence, l'organisation refait parler d'elle, mais cette fois, ses actions semblent mieux organisées. En effet, le Front se constitue alors en une véritable armée de libération, sur le schéma d'une organisation paramilitaire. Cette évolution va se dérouler en plusieurs étapes. Succédant aux actions d'origine individuelle de 1966, deux courants mieux structurés vont se constituer en parallèle durant l'année 1967 : celui de l'A.R.B. (Armée Républicaine Bretonne) créé par Lucien DIVARD, qui couvre fin 1967 la Loire-Atlantique et les Côtes du Nord ; et celui du F.L.B. (Front de Libération de la Bretagne) de René VAILLANT, dont l'action se sectorise dans la Bretagne-sud. Fin 1967, une réunion se déroule à Ploemeur (56) qui répartit la « compétence territoriale » de chacune de ses branches. Puis, en 1968, un Etat-major mixte F.L.B.-A.R.B. se constitue, qui utilise comme « boîte aux lettres » un Comité National de la Bretagne Libre (C.N.B.L.) situé en Irlande, et dont le secrétaire général n'est autre que Yann GOULET.

§ 1- Création de l'Armée Républicaine Bretonne : le « groupe DIVARD ».

A la suite d'un attentat à l'explosif contre la sous-préfecture de Saint-Nazaire (44) d'avril 1966, Lucien DIVARD décide d'entrer à son tour dans la lutte armée, qu'il estime seule efficace au regard des limites de l'action politique légale.

DIVARD Lucien, dit « le Major », né le 8 février 1937, à Brest (29). C'est un ancien sergent-chef de la base aérienne de Tours.

Il va pour cela regrouper autour de lui plusieurs autonomistes de « tendance dure ». Au nombre de ses premiers adhérents, on compte son frère, Lionel, dit « Ker Mario », alors membre du M.O.B. ; lui-même va recruter deux autres amis nantais. Ce sont finalement ces quatre hommes qui forment le premier « commando », futur A.R.B..

Ne voulant pas limiter son action à la seule Loire-Atlantique, il contacte Emile LECOQ (déjà cité) en juin 1966, auteur d'un nouvel attentat contre la mairie de Saint-Brieuc (22), qui devient le cinquième homme du « groupe DIVARD ». Il rencontre également Yann FOUÉRÉ, toujours à Saint-Brieuc en 1966, ce dernier lui assurant son « soutien moral » et son aide dans la recherche de financement.

Le 8 février 1967, le « groupe DIVARD » organise une première « réunion d'Etat-major » à Guéméné-Penfao (44), donnant naissance à un semblant « d'armée », qui par analogie avec l'Irish Republican Army prend donc le nom d'Armée Républicaine Bretonne. L'éloquence du vocabulaire « militariste » est à relever (Etat-Major, armée de libération etc.) : c'est très pompeusement qu'une poignée d'individus s'autoproclament « armée de libération », mais le symbolisme joue ici au maximum. L'effet de rhétorique du discours est une constante de ce premier mouvement armé breton.

L'A.R.B. agit pour la première fois fin mars 1967, à Tremusson (29), en tentant de voler des explosifs dans une carrière, mais sans succès. Le 13 juillet 1967, à La Paquelais, près de Vigneux-de-Bretagne (44), Lucien DIVARD pose une bombe contre un bâtiment P.T.T.. Il signe son action par un « Bzh », clin d'oeil à l'interdiction du moment de coller ce signe à l'emplacement de la plaque internationale à l'arrière des voitures.

Le 24 juillet 1967, à Trefflean (56), un bâtiment de l'E.D.F. est pris pour cible, mais pas par des membres de l'A.R.B. ; Lucien DIVARD décide donc d'en identifier les auteurs isolés. Or, au même moment, un autre homme, René VAILLANT, est lui aussi à la

recherche de ces poseurs de bombe-mystère...

§ 2- Création du Front de Libération de la Bretagne : le « groupe VAILLANT ».

En 1966, René VAILLANT, rentre du Canada après une longue absence. Il y tenait une agence de voyages, et est fondateur de l'Union des Bretons à Montréal. Il s'installe d'abord à Le Poulou, puis à Ploemeur (56) en juillet 1968. Il noue contact avec Pierre LEMOINE, lui exposant son intention d'entrer dans l'action directe. Au cours de ces voyages, René VAILLANT a en effet rencontré en Irlande d'anciens membres des Bagadoù Stourm de Yann GOULET, qui agissaient comme « agents recruteurs » : ce sont eux qui le mettent en relation avec d'autres autonomistes convaincus en vue de créer un commando. Parmi eux, on compte Erwan TYMEN.

-
- VAILLANT René, dit « Gourel » ou « le Canadien », né le 2 novembre 1929, à Langonnet (56), propriétaire d'une agence de voyages au Canada²¹.
 - LEMOINE Pierre, dit « Antoine Pierre », né le 4 août 1944, à Mael-Carhaix (22), architecte à Quimper. On le retrouve aux origines du M.O.B. et est un militant très actif (il a ainsi été un temps rédacteur en chef de l'Avenir de la Bretagne).
 - TYMEN Erwan, né le 13 septembre 1946, à Villeneuve-Saint-Georges (91), paysagiste à Queven.

Fin 1966, René VAILLANT dispose d'un groupe de trois hommes, instruits par TYMEN. Leur première action consiste en le vol de deux cents kilos d'explosifs au dépôt des Etablissements CODAREC à Queven (56). Puis, le 10 novembre, VAILLANT et un complice tentent d'incendier le bâtiment des contributions directes à Lorient (56). Certes, ce sera un échec, mais l'essentiel est réussi : l'action fait grand bruit dans la presse locale.

René VAILLANT élabore une « Charte », véritable programme pour les futurs membres s'engageant dans la lutte armée, et fait imprimer au Canada des milliers d'autocollants aux slogans-choc : « Débarrassons la Bretagne du fisc français avec le F.L.B. », « Combattons les abus des fonctionnaires français en Bretagne avec le F.L.B. » ou encore « Pour une Bretagne Libre, combattons l'occupation française avec les commandos F.L.B. »... Quelques semaines plus tard, la bombe de Trefflean amène

²¹ Nous indiquons ici, comme ce sera le cas dans les encarts biographiques suivants, la profession à la date qui nous intéresse en l'espèce...

VAILLANT, comme on l'a dit, à en chercher l'auteur. Ce qui est l'occasion pour lui de rencontrer DIVARD. On peut noter que l'auteur de l'attentat de Trefflean ne sera jamais officiellement découvert. Ce n'est que bien plus tard qu'Erwan TYMEN prétendra en être l'auteur solitaire. Pour l'heure, VAILLANT et DIVARD vont cumuler leurs efforts pour continuer la lutte armée.

§ 3- Fusion du F.L.B.-A.R.B.

VAILLANT mène une enquête dans les cercles folkloriques bretons pour identifier l'auteur de Trefflean, recrutant par là même de nouveaux sympathisants. Il rencontre finalement un membre de l'A.R.B. de DIVARD, qui les met tous deux en contact en août 1967, à Muzillac (56). Mais rien n'est encore clairement décidé. Par la suite, DIVARD reprend contact avec Yann FOUÉRE, à Rennes, lui faisant part de son intention de réunir au sein d'une seule A.R.B. tous les groupes autonomistes armés bretons. Yann FOUÉRE lui assure son soutien. Plusieurs réunions ont ensuite lieu pour effectivement voir la fusion du F.L.B. et de l'A.R.B..

Fin novembre 1967, dans les galeries souterraines de Ploemeur²², VAILLANT et LEMOINE se rencontrent sous la présidence de Yann FOUÉRE. Il y est décidé : la fédération des réseaux clandestins, la constitution d'un Etat-Major mixte F.L.B.-A.R.B., la répartition des zones d'action, et la création d'un organisme de « direction » en Irlande, entendant « regrouper tous les patriotes bretons partisans d'une Bretagne indépendante ».

Pendant les troubles de mai 1968, le F.L.B.-A.R.B. en cours de structuration interrompt ses activités, cherchant à éviter toute confusion dans l'opinion publique : son combat ne saurait être que breton, et breton seulement, un communiqué précisant que « le combat pour la libération de la Bretagne que nous avons entrepris ne saurait se confondre avec les agitations parisiennes... ». Une autre explication peut être avancée : les militants cités jusqu'à présent sont plutôt des hommes de droite, et n'ont peut-être guère de sympathie pour les « troubles gauchistes » qui secouent la capitale.

²² On ne peut vérifier que cette rencontre a effectivement eu lieu dans d'obscures galeries, comme des militants le prétendent, et comme des documents du Ministère de l'Intérieur le reprennent. On pourrait imaginer qu'il y a une bonne part de fabulation dans ce genre d'anecdotes, destinées à entretenir le mythe...

C'est au début du mois d'août 1968 qu'a lieu le « colloque de Camaret » (29). Ici encore, l'appellation de « Colloque » peut paraître un peu exagérée, même si rien n'empêche d'appeler « colloque » la rencontre de quatre personnes... Réunissant LEMOINE, VAILLANT et les frères DIVARD, on y décide cette fois : la fusion complète du F.L.B. et de l'A.R.B. au sein d'un unique « F.L.B. » ; le maintien de ce sigle devenu familier pour le public ; l'implantation de l'organisation en Bretagne-ouest et en région parisienne ; et la reprise des opérations militaires afin de frapper l'opinion publique, le choix des objectifs étant laissé à l'initiative des chefs de Kevrenn, sous leur responsabilité. Une dernière rencontre a lieu à Bannalec (29) en novembre 1968, réunissant l'Etat-Major et Yann FOUÉRÉ de passage en Bretagne, afin de préciser l'orientation politique à donner au mouvement (cela va se concrétiser par le Manifeste de décembre 1968²³, dont nous reparlerons dans le second chapitre). La prochaine réunion est alors fixée pour février 1969, mais elle n'aura pas lieu, le F.L.B.-A.R.B. étant démantelé en janvier 1969.

Section 1 : Organigramme du F.L.B.-A.R.B.

Au jour de son démantèlement, le premier F.L.B.-A.R.B. est une organisation clandestine assez bien structurée, sachant se doter des moyens nécessaires à ses activités ; la sympathie qu'elle suscite lui permet en outre de rapidement gonfler le nombre de ses effectifs. Mais elle présente d'évidentes carences organisationnelles : elle est ainsi rapidement noyautée par les services de police, dès les premiers attentats de 1966, ce qui entraîne son inévitable démantèlement en janvier 1969.

Deux organes constituent la charpente du F.L.B.-A.R.B. : son Etat-Major, la direction politique officielle ; et le Comité National de la Bretagne Libre (C.N.B.L.), le « canal irlandais » de Yann GOULET.

Une question demeure : est-ce que cette structure était réelle, ou n'était-ce qu'un leurre, la réalité consistant en une autonomie totale des commandos ? Les informations suivantes sont de sources principalement policières, confirmées par des militants. Selon

²³ voir ANNEXE II.

d'autres témoignages, cela tient de la pure fabulation, entretenue par la mythomanie de quelques individus. Les mythes ont la vie dure...

§ 1- L'Etat-Major et ses ramifications.

La supervision des actions du F.L.B. est confiée à un Etat-Major, constitué de quatre « majors », en fait les hommes à l'origine du F.L.B.-A.R.B.. Lucien DIVARD y est chargé des questions « militaires » ; René VAILLANT, des questions financières ; Pierre LEMOINE de l'information et de la communication ; et Yann FOUÉRE est représentant du F.L.B. auprès du C.N.B.L. et des autres armées de libération « interceltique ». Ce sont eux qui doivent définir la ligne politique de l'organisation, leur travail étant censé s'arrêter là.

Le choix des cibles sont l'affaire des chefs de Kevrenn. Aux échelons inférieurs, on trouve en effet les Kevrennoù (Divisions), se divisant elles-mêmes en Bagadoù (Groupes), dirigés par des « lieutenants » ; puis en Strolladoù (Commandos), dirigés par des « caporaux ». Un commando est en général constitué de trois à cinq individus. La création de dix Kevrennoù est ainsi envisagée, mais seulement cinq seront démantelées en 1969 (soit les autres ont échappé à la répression, soit - et c'est le plus probable - elles n'étaient pas encore fonctionnelles) se répartissant ainsi :

- Kevrenn 1, sud du Finistère, commandée par LEMOINE;
- Kevrenn 2, nord du Morbihan, commandée par VAILLANT;
- Kevrenn 4, Côtes-du-Nord, commandée par Jean OLLIVIER
- Kevrenn 8, Loire-Atlantique, sous la responsabilité des frères DIVARD;
- Kevrenn 10, Région parisienne, organisée par VAILLANT, et commandée par Jean BOTHOREL.

- OLLIVIER Jean, dit « Goulven », né le 5 octobre 1936, ouvrier à Saint-Brieuc (22). Il est, avec Yann FOUÉRE et Pierre LEMOINE l'un des initiateurs du M.O.B.

- BOTHOREL Jean, né le 12 mai 1940, à Plouvien (29), journaliste et auteur d'un pamphlet « La Bretagne contre Paris », Ed. de la Table Ronde, 1969, 120 pages. C'est dans cet ouvrage qu'il avoue sa stupeur d'avoir appris lorsqu'il fut inquiété pour son activisme, faire partie d'un organigramme dont la

tutelle reviendrait selon les services de police à GOULET, qu'il ne porte pas spécialement dans son cœur...

Un certain autoritarisme interne marque l'organisation, influence de DIVARD marqué par son passé militaire. Le sort réservé à la nouvelle recrue va dans ce sens, le nouvel arrivant devant se soumettre à cette discipline militaire : prêter serment sur le Gwenn-ha-du, puis recevoir une formation de commando, et endossé un pseudonyme et un numéro de matricule portés sur un registre. Un « Code d'Honneur » est même créé par DIVARD, qui prévoit des sanctions pour manquement à la discipline. Par la suite, cette extrême militarisation va diminuer, les effectifs augmentant et devenant de plus en plus hétérogènes.

Une autre règle est d'ailleurs celle du secret, un cloisonnement strict ne permettant normalement à l'Etat-Major de ne connaître que le nom des seuls responsables de Kevrennoù, ces derniers conservant l'initiative de leurs Bagadoù et Strolladoù. Tout cela a pour but de limiter les risques en cas de répression policière, ce qui ne se révélera pas vraiment efficace comme la suite des évènements va le montrer.

§ 2- Le C.N.B.L., Comité National de la Bretagne Libre.

Yann GOULET adresse ainsi une circulaire aux partisans du séparatisme breton, ainsi qu'au quotidien *Le Monde*²⁴, suite au voyage du Général DE GAULLE au Québec en juillet 1967 : « Des circonstances aussi favorables doivent être utilisées, mais tous les militants bretons qui, d'une façon ou d'une autre, se sont trouvés mêlés aux évènements de ces derniers temps peuvent affirmer que le bénéfice de ces circonstances exceptionnelles ne pourra être récolté que s'il se forme immédiatement une union de toutes les organisations qui se déclarent ouvertement nationalistes bretonnes. Le temps où chacun se croyait plus digne de son voisin de parler au nom du Mouvement Breton est désormais périmé et ne saurait plus jamais réapparaître. L'effort doit être collectif car l'aide qui pourrait nous être apportée ne saurait être fragmentaire. Elle ne s'adressera pas à divers représentants d'une infinité de chapelles. Le destinataire ne peut être qu'une seule organisation qui représentera toutes les tendances, sans aucune exclusive, et dans

²⁴ *Le Monde* du 01.08.1967

laquelle toutes les tendances pourront être représentées... En conséquence, un certain nombre de patriotes bretons appartenant à diverses organisations nationales ont décidé la formation immédiate d'un « Comité National de la Bretagne Libre » dont tous les buts seront d'aider à la libération de la Bretagne par tous les moyens en son pouvoir. Pour faciliter les contacts à l'échelon international, le siège du Comité a été fixé à Dublin. Chaque mouvement ou organisation d'esprit national breton, et dont le but est de travailler à la libération politique, «économique, sociale et culturelle du peuple breton, est invité à désigner un représentant dûment accrédité pour siéger à ce Comité. La composition de ce dernier restera secrète si les organisations et mouvements qui y participent le décident ainsi. Seul le nom du ou des secrétaires et l'adresse du siège social seront communiqués au public... Les Organisations nationales bretonnes sont donc invitées à se mettre en rapport avec le Secrétaire Provisoire du Comité National de la Bretagne Libre : Yann GOULET. »

Cet organisme est comme on l'a vu en formation dès la réunion de Ploemeur du 26 janvier 1968, Yann GOULET intervenant déjà en tant que Secrétaire Général du C.N.B.L. auprès de diverses ambassades, suite aux attentats contre les préfectures de Saint-Brieuc et de Quimper du 11 janvier 1968. A la demande du F.L.B., Yann GOULET adresse une lettre au Président de la République Française pour revendiquer les attentats commis en Bretagne. Les communiqués ultérieurs adressés à la presse par le F.L.B. sont dès lors signés « Pour le F.L.B., le Chef d'Etat-Major de l'A.R.B., signé : LE GOFF. », pseudonyme marquant l'empreinte de Yann GOULET. Comme nous l'avons dit, c'est Yann FOUÉRÉ qui est désigné lors du colloque de Camaret pour représenter le F.L.B.-A.R.B. auprès du C.N.B.L.. Ce Comité permet vraisemblablement au F.L.B. d'avoir des contacts avec l'Irish Republican Army, l'Army Free Ulster, Army Free Walles etc... afin d'obtenir des armes, du matériel divers, mais surtout d'avoir une dimension « interceltique » et non pas un cadre isolé.

Seulement, des témoignages de « dissidents » révèlent un autre aspect du C.N.B.L. : d'une part, c'est un organisme fantoche, qui ne représente guère que Yann GOULET lui-même ; d'autre part, ce dernier tire simplement profit de sa situation « d'intermédiaire » (les tracts, communiqués etc. étant imprimés à Dublin pour une majorité d'entre-deux) pour marquer de son empreinte chaque déclaration du F.L.B., et

tenter d'influencer l'orientation de l'organisation. Certains militants s'en accommodent, Yann GOULET étant à leurs yeux un individu tout à fait honorable, dévoué à la cause bretonne, et absolument pas le collaborateur nazi qu'on veut faire croire. Mais pour d'autres, la présence de ce personnage est inadmissible, trop marqué par son rôle sous l'Occupation, qui le met dans le même panier qu'Olier MORDREL, Célestin LAINÉ et leurs acolytes.

Un seul élément est certain : Yann GOULET est présent en 1966 lorsque un groupe clandestin breton voit progressivement le jour, mais son influence reste limitée. S'il a été pendant un temps le porte-parole de l'organisation, sorte d'ambassadeur du F.L.B., son rôle s'arrête là. Alors, le C.N.B.L. est-il une pure chimère, fruit de la mythomanie d'un individu ? Pour Yann FOUÉRE, Yann GOULET est « un passionné de l'action clandestine »²⁵, mais « qui tient à ce que le monde entier sache qu'il s'en occupe ». Quant au lien que le C.N.B.L. entretient avec l'I.R.A., le mystère reste entier. Que l'I.R.A. soit « l'inspirateur » du F.L.B.-A.R.B., il n'y a aucun doute. Mais est-ce que cela est allé plus loin ? Le mythe en la matière a pour nom « interceltisme ». C'est au nom de cette tradition « interceltique » que des membres du mouvement breton se sont réfugiés en Irlande à la fin de la guerre, fuyant la vague de répression qui s'abattait alors sur l'emsav, toutes tendances confondues, des purs et durs nationalistes du P.N.B. aux placides membres d'associations culturelles.

Yann GOULET s'exprime en ces termes : « J'ai choisi l'Irlande, d'abord parce que de tout temps, nous les nationalistes de Breiz Atao, y avions des contacts et que je savais que nous aurions retrouvé des frères de combat... J'ai choisi l'Irlande parce que c'est un pays où une condamnation à mort pour crime de patriotisme est considérée, non pas comme une tare honteuse, mais comme la plus haute et la plus honorable des décorations... J'ai choisi l'Irlande parce que j'étais sûr que notre combat y aurait été compris et qu'il m'aurait été possible de le continuer en toute liberté. »²⁶

Le soutien « moral » existe sans doute ; mais que l'I.R.A. ait fourni une aide technique au F.L.B., cela est beaucoup plus douteux. C'est en analysant les moyens - effectifs des militants et moyens matériels - dont dispose l'organisation, que nous reviendrons sur la question d'une aide des « patriotes irlandais »...

²⁵ Fouéré (Yann), *En prison pour le F.L.B.*, N.E.L., 1977, (190 pp.), p 23.

²⁶ *Lorient-Hebdo* du 22 mars 1974.

Section 2 : Des moyens pour agir.

Pour mener à bien sa lutte de libération, sur le terrain, les besoins d'une organisation comme le F.L.B. sont de deux ordres. Le premier recouvre une dimension « humaine » : il lui faut certes des militants convaincus pour constituer ses effectifs, le recrutement étant d'autant plus difficile que tout se fait dans la clandestinité ; mais il lui faut aussi bénéficier d'un soutien au sein de la population, en dehors des militants. Quoi de pire que de lutter pour la « libération d'un peuple » qui se moque royalement d'être « libéré » ou non ? Le second concerne les aspects « matériels » : il faut se procurer les explosifs, avoir les moyens techniques pour les utiliser ; mais il faut aussi les moyens logistiques et surtout financiers - éternel « nerf de la guerre » - pour mener toutes ces actions directes.

§ 1- Le F.L.B.-A.R.B. face à la population bretonne.

L'ampleur du « phénomène F.L.B. » est à lui seul un sujet intarissable : du fait de quelques illuminés totalement coupés de la population aux dires des uns, au véritable soulèvement populaire breton pour les autres, la question de l'impact du F.L.B. sur la population bretonne est source de toutes les controverses. Il faut mettre au clair ces rapports ambigus du F.L.B. et des Bretons, sous ses deux aspects : l'un concerne le recrutement de volontaires pour grossir une « armée de libération bretonne » ; l'autre concerne les rapports plus globaux de l'organisation avec la population bretonne dans son ensemble.

A) L'hétérogénéité du recrutement.

Les membres de l'organisation sont recrutés sur un critère unique : la conviction qu'une lutte armée est nécessaire pour libérer la Bretagne. Ce sont dans les lieux où se retrouvent des militants déjà engagés dans le mouvement breton que le F.L.B. recrute :

cercles folkloriques ou celtiques, associations culturelles et/ou politiques, etc., sont autant de viviers de nouvelles recrues pour ce premier F.L.B.-A.R.B..

Les plus jeunes militants ont été attirés par le « romantisme » mêlé d'aventurisme de cette lutte armée. Pour d'autres, c'est le constat de l'impuissance du mouvement breton légal qui les amène, plus froidement, à entrer au F.L.B.. Une telle hétérogénéité est à la fois une force et une faiblesse pour l'organisation.

Une force, car pour une organisation qui se proclame « conscience du Peuple Breton », cela est un avantage indéniable. Ici encore, le Gwenn-ha-Du des années trente s'oppose au F.L.B. comme l'explique Morvan LEBESQUE²⁷: « Alors que Gwenn ha Du ne comportait ... qu'une poignée d'étudiants extrémistes, le F.L.B. échantillonnait toutes les classes sociales, paysans, ouvriers, commerçants, industriels, journalistes, universitaires - étudiants et professeurs - et même prêtres ruraux²⁸ ».

Une faiblesse, car c'est aussi ici que les carences organisationnelles pointent, et cela à plusieurs niveaux. Tout d'abord, en recrutant sur une base aussi large, le F.L.B.-A.R.B. va se trouver dans l'incapacité de définir une ligne politique qui puisse satisfaire tout le monde ; ensuite, en recrutant du lycéen à l'agriculteur, l'organisation n'a pu éviter l'écueil d'un certain « amateurisme dans l'action »²⁹. Un témoignage explique que pour beaucoup, le F.L.B. n'était pas une affaire très sérieuse. A trop exalter le romantisme, l'organisation a recruté des personnes certes motivées ... mais qui ne savaient pas toujours tenir leur langue ! Des commandos ont ainsi été démantelés parce qu'un de leurs membres s'était un peu trop vanté de faire partie de l'organisation. Aussi, si on ne pouvait entrer dans le F.L.B. « comme dans un moulin », la police a eu le loisir de noyauter rapidement l'organisation.

B) Le soutien de la population.

²⁷ LEBESQUE Morvan, *op. cit.*, p. 210.

²⁸ Il y a cette anecdote fameuse qui raconte que des prêtres ont caché des kilomètres de mèche pour explosifs dans leur presbytère.

²⁹ NICOLAS (Michel), *Le séparatisme en Bretagne*, Ed. Beltan, 1986, (320 pp), p 39.

Qu'en est-il du phénomène de sympathie de la population bretonne pour ce premier F.L.B.-A.R.B. dont on parle souvent ? Pour Marie-Pierre BONNET³⁰, « probablement par manque de rigueur politique et faute d'initiative originale, le F.L.B. n'est pas parvenu à convaincre une majorité suffisante du peuple qu'il entend libérer, de la justesse de ses idées. Pourtant, il bénéficie à l'époque d'un véritable courant de sympathie en Bretagne. ».

Les vagues d'arrestations, entre décembre 1968 et janvier 1969, ont eu un impact certain sur la population bretonne, justement parce qu'elles révélaient l'hétérogénéité des membres du F.L.B.. Tous n'étaient pas des poseurs de bombe, beaucoup s'étant limité à un « soutien logistique » : telle personne aura aidé pour une planque, telle autre travaillant dans l'administration aura donné des renseignements, telle autre encore aura servi de « boîtes-aux-lettres » ou aura prêté son appartement pour une réunion dont l'objet restera « inconnu » etc. Sans l'aide ponctuelle de ces personnes, le F.L.B. n'aurait pu agir aussi efficacement. Au début, à cause des limites techniques, un poseur de bombe n'a pas toujours le loisir de s'éloigner suffisamment du lieu de l'explosion pour échapper à la police qui quadrille rapidement le périmètre. Aussi devait-il forcément trouver refuge chez un habitant proche.

Un vaste mouvement de soutien fait son apparition, dont la traduction immédiate consiste en la création de Skoazell Vreizh, le « Secours Breton » : cette association³¹ créée sous l'impulsion de Gwenc'hlan LE SCOUEZEC, Xavier GRALL et Yann CHOUCQ, a pour but « d'aider les familles des inculpés, moralement et financièrement, ainsi que les inculpés ... en les aidant dans la recherche d'un avocat »³² par exemple. L'action de Skoazell Vreizh est permanente depuis sa création (du fait des nombreuses « affaires » bretonnes qu'il a pris en charge : les chèques en breton de Skol an Emsav, le goudronnage des panneaux non-bilingues par Stourm ar Brezhoneg, et plus récemment, l'hébergement de militants basques...), à côté des comités de soutien qui eux apparaissent ponctuellement. Même des gendarmes versent de l'argent à l'association !

§ 2- Le F.L.B.-A.R.B. face aux nécessités matérielles.

³⁰ BONNET (Marie Pierre), *Bretagne 79, des années de poudre*, Ed. Egina, 1989, (145 pp.), p. 96

³¹ J.O. du 24.01.1969

³² brochure de présentation de Skoazell Vreizh du 22.05.1997.

Les ressources dont disposent l'organisation, tant pour les moyens techniques que pour le financement, sont en fait assez minces.

A) Les moyens techniques.

Tout le matériel que doit se procurer le F.L.B. provient donc d'une source principale : le vol, justement par faute de moyens financiers !

Classiquement, le nouveau militant doit effectuer quelques premières petites actions, qui si elles manquent a priori d'éclats, sont pourtant essentielles, car elles assurent la « maintenance ». Comme l'explique un ex-membre, lorsqu'une opération - le vol (fréquent) de dynamite dans une carrière - nécessite par exemple une pince-coupante ou tout autre outil ... on « l'emprunte » dans un magasin. Rien d'exaltant ici, il est vrai. Et si cela offre l'avantage de ne rien coûter, cela présente aussi le risque d'être interpellé pour ce « simple » vol. Distribuer des documents internes, confectionner de petites planques pour les explosifs dans la campagne etc. C'est le labeur de la jeune recrue : on ne pose pas une bombe du jour au lendemain.

De 1966 à 1969, les moyens techniques sont assez peu évolués, et ne nécessitent pas de connaissances particulières. La meilleure école pour apprendre à manier les explosifs reste ... le service militaire « français » ! Les militants qui ont fait partie de l'armée française finissent de former les commandos. Avec les années soixante-dix, lorsque le matériel sera de plus en plus sophistiqué, la formation sera plus difficile (ce qui expliquera peut-être la mort de deux militants qui ont sauté avec leur bombe).

En ce qui concerne les armes, soit elles sont dérobées dans les casernes militaires (ainsi deux membres de la Kevrenn de Paris sont arrêtés le 23 janvier 1969, dans la caserne de Nevers, où ils tentaient une telle action), soit elles sont d'origine personnelle (de nombreuses armes proviennent de la Résistance).

Peut-être des détonateurs étrangers seront fournis par l'intermédiaire de Yann FOUÉRE, mais il est plus plausible que tout cela tienne plus du mythe qu'autre chose, ce « mythe de l'interceltisme ». Qu'en est-il de ce lien du F.L.B. avec le mouvement irlandais ?

Dans ce domaine, la précaution s'impose. Des liens existent depuis toujours entre la

Bretagne et les « cousins » irlandais. Mais un témoignage rapporte que, dans le cadre du F.L.B.- Armée Révolutionnaire Bretonne (qui nous retiendra dans la seconde partie), certains membres du F.L.B. ont accueilli des Irlandais ou ont effectué des petits « stages » en Irlande, pour être formés techniquement. C'est vraisemblablement alors plus avec l'I.N.L.A. (Irish National Liberation Army) qu'avec l'I.R.A. que ce genre de contacts sera tissé³³.

Quant aux liens avec le mouvement basque, il semble avoir été de la même nature : rien d'officiel, mais... Depuis 1992, des problèmes concernant l'hébergement de militants basques par des Bretons sont à l'origine de nombreuses interpellations. Que viennent donc faire des Basques en Bretagne ? C'est peut être hâtif, mais on peut imaginer qu'il s'agit là de la manifestation la plus visible de contacts plus anciens entre les mouvements basque et breton. Mais il est certainement exagéré de parler de réelle solidarité entre tous les mouvements européens de libération nationale.

B) Les moyens financiers.

A l'opposé d'autres mouvements de libération similaires, le F.L.B.-A.R.B. semble ne jamais avoir tourné au banditisme. Selon un Rapport du Ministère de l'Intérieur, des « impôts » auraient été perçus, au besoin sous la menace, ce que les militants rencontrés considèrent comme une pure fabulation. Certes, l'idée de braquer une banque a circulé au sein de l'organisation, mais il a vite été compris que cela n'aurait pu que desservir son image.

En fait, les quelques moyens financiers proviennent avant tout de cotisations volontaires, des membres ou de sympathisants. Cette réserve d'argent sert à

³³ Une anecdote a ici sa place : sous l'Occupation, certains militants du P.N.B. avaient constitué une organisation paramilitaire, le Service Spécial, en vue de préparer un « coup d'Etat » au moment où la France serait affaiblie devant l'attaque nazie. Célestin LAINÉ en prend la tête. L'idée est de reproduire une Révolte irlandaise de pâques 1916 en Bretagne. Mais l'I.R.A. ne serait pas que « l'inspiratrice » aux dires de certains : en juillet 1939, un chargement d'armes est fourni au groupe Lainé par le mouvement irlandais, au terme d'un rocambolesque débarquement via un bateau, le *Gwalarn*. Selon toute vraisemblance, il s'agirait en fait d'armes allemandes, l'I.R.A. n'étant qu'un intermédiaire. Maintenant, on peut raisonnablement se demander pourquoi diable l'Allemagne aurait pris la peine de faire traverser la Manche à ses armes pour les refaire débarquer ensuite sur les côtes bretonnes ! Quelle complication ! *Evidemment*, on ne vit jamais la couleur de ces armes, parce que, selon Yann FOUÉRÉ, le Reich optant pour la Collaboration, il demanda la restitution de celles-ci dans l'année... (FOUÉRÉ (Yann), *La Bretagne écartelée*, N.E.L., 1976, 195 pp, p 191).

dédommager les militants qui auraient eu à dépenser certaines sommes d'argent (billets de train ou autres...) au cours d'une action. Selon certaines sources, quelques grands patrons d'entreprise auraient parfois versé des sommes un peu plus importantes, mais jamais une quelconque structure de collecte de fonds n'a été organisée³⁴.

Les militants les plus optimistes ne le regrettent pas : d'abord parce que cela a évité toute dérive mafieuse (le cas corse est édifiant à ce sujet) ; ensuite, parce qu'à quoi bon acheter ce que l'on peut facilement dérober ? Et puis comment le F.L.B. aurait-il pu acheter des explosifs ou des armes sans se faire remarquer ? Déjà, certains membres, électriciens de profession, ayant fourni des systèmes de détonateurs, ont vite été repérés par la police.

Pour d'autres militants, les responsables surtout, ce manque de moyens a au contraire été la plus grosse faiblesse de l'organisation, au point qu'ils estiment qu'il aurait fallu y penser préalablement.

Mais la question financière, « bassement matérielle », ne vient que très peu à l'esprit de militants totalement dévoués à la cause bretonne, et accaparés par le désir d'action.

L'action : c'est ce dont il va être question maintenant, en étudiant les attentats perpétrés par le F.L.B.-A.R.B. de 1966 à 1969. Mais l'action doit s'accompagner d'une explication politique. Or, si chacun s'accorde sur le besoin de passer à l'action directe pour être entendu, il va être beaucoup plus difficile de se mettre d'accord sur le discours que le F.L.B. devra faire entendre. La lutte contre « l'occupant français » devra faire face à ces débuts de contradictions.

³⁴ BONNET (Marie Pierre), *op. cit.*, p. 122. On notera aussi que dans les années soixante-dix, certains individus n'appartenant pas à l'organisation, collecteront frauduleusement de l'argent en région parisienne, au nom du F.L.B..

CHAPITRE 2 : La lutte contre « l’occupant français ».

Dans une lutte de libération, un mouvement clandestin dispose de deux moyens : la propagande, qui définira sa ligne politique et les buts qu’il s’est donnés ; et l’action directe, puisque son analyse le conduit à considérer la violence comme le seul moyen d’accéder à son but défini par sa ligne politique. S’il se contente de défendre un discours politique de libération nationale sans utiliser l’action directe, alors ce n’est plus, par définition, une « armée » de libération, mais plutôt une forme de parti nationaliste (légal ou non). Mais si, à l’opposé, il entre dans l’action directe sans justifier ses actes par un discours politique précis, qui lui permet d’être compris des autorités politiques ou de l’opinion publique, alors il entre dans la spirale d’une violence aveugle. Où se situe le F.L.B.-A.R.B. de 1966-1969 dans un tel schéma ? A priori, il a su éviter ces deux écueils. Pourtant, il faut poser deux limites importantes.

En premier lieu, l’organisation clandestine souffre dès ses débuts d’une faiblesse qui va contribuer tout au long de son existence à l’affaiblir, diminuant sa crédibilité : ses premiers communiqués ne montrent pas d’analyse politique précise. Pire, les multiples tendances idéologiques internes vont parfois se lancer dans des « guerres de communiqués » contradictoires, ayant pour incidence la perplexité de l’opinion publique. Lorsqu’un F.L.B. légal fait son apparition immédiatement après le démantèlement de son inspirateur clandestin, celui-ci met la problématique de la lutte de classes au coeur de son discours. Le F.L.B.-A.R.B. clandestin ne l’avait fait qu’en filigrane, préférant mettre l’accent sur une lutte de libération de type « nationaliste ». Et ce mélange lutte nationaliste-lutte de classes ne se fait pas sans ambiguïté.

En second lieu, on ne peut parler de façon crédible d’une « armée de libération » ou encore moins de « terrorisme ». La règle d’or du F.L.B.-A.R.B. est d’éviter à tout prix de mettre en danger la vie d’autrui, que ce soit celle d’un simple passant ou celle d’un gendarme. C’est évidemment heureux, mais certains se demanderont « qu’est-ce

qu'une armée qui se donne pour consigne rigoureuse de ne tuer personne ? »³⁵ Une seule réponse : ce n'est évidemment pas une armée. Le F.L.B.-A.R.B. de 1966-1969, le verbe haut, l'a fièrement prétendu, mais il s'agit là d'un pur effet de rhétorique. L'action du F.L.B.-A.R.B. a été principalement symbolique. Evidemment, certains de ses attentats ont été particulièrement dévastateurs. Mais, ils ont plus cherché à donner un écho retentissant au(x) « problème(s) breton(s) » - objectif réussi - qu'à réellement « libérer la Bretagne ». Yann FOUÉRE nous livre cette anecdote où un étudiant bulgare, évoquant l'organisation Gwenn-ha-du des années trente, parlait de « plaisanterie » et « d'enfantillage » car elle se contentait de s'attaquer symboliquement à des monuments, alors que retrouver « un beau matin les cinq préfets de Bretagne assassinés dans leur lit, ça ce serait du terrorisme »³⁶. Il n'a jamais été question d'en arriver à une telle extrémité par les membres du F.L.B. : ni véritable « armée », ni groupe « terroriste », les F.L.B. ont voulu se poser avant tout en *éveilleurs de conscience*. Faire couler le sang n'aurait évidemment entraîné qu'un immédiat rejet de la part du peuple breton.

Lutter contre l'occupant français passe donc par deux étapes pour ce « premier » F.L.B. : définir clairement « l'Ennemi »... et faire parler la poudre pour le faire plier . Or, c'est la première étape qui va se révéler la plus houleuse, tant les désaccords internes vont être nombreux...

Section 1 : L'impossible unité idéologique : lutte nationaliste ou lutte de classes ?

Comme on l'a déjà expliqué, le F.L.B. émerge alors que le mouvement politique breton se divise, et il devient inévitablement un reflet de ces divisions. Certes, comme le dit fort justement Yann FOUÉRE, « le réveil d'une conscience nationale dépasse nécessairement tous les clivages idéologiques et tous les engagements partisans. Essayer de le calquer sur un seul de ces derniers ne peut, par la force des choses, que le limiter

³⁵ MORDREL Olier, *La voie bretonne : radiographie de l'Emsav*, Ed. Nathan, 1983, p. 96.

³⁶ FOUÉRE (Yann), *La patrie interdite*, Ed. France-Empire, 1987, p. 132.

et, ce faisant, le compromettre et le retarder »³⁷. Pourtant, en pratique, les querelles intestines vont empoisonner l'organisation. Les plus anciens militants traditionalistes vont subir la poussée d'une nouvelle génération marquée à gauche, source de divisions.

Deux textes marquent l'année 1969, qui viennent préciser la ligne politique de deux F.L.B. différents : le Manifeste du F.L.B.-A.R.B. clandestin, du 31 décembre 1968 d'une part ; le compte-rendu du meeting du F.L.B. légal du 5 novembre 1969 d'autre part. Ce sont ces deux documents qui vont nous retenir maintenant, nous révélant que si le F.L.B.-A.R.B. de 1968-1969 se cantonne à un discours nationaliste somme toute « classique » (lutte contre l'occupation de type coloniale française etc...), le discours du F.L.B. légal s'en démarque. L'accent est mis sur le fait que la lutte engagée en Bretagne ne peut être qu'une lutte de classes, les « traditionalistes » entendant la limiter à une lutte nationaliste n'ayant qu'une vision parcellaire du problème.

§ 1- Le courant nationaliste « traditionnel » : le F.L.B.-A.R.B..

Les revendications du F.L.B. de la période 1966-69 s'inscrivent dans une large mesure dans le courant des revendications classiques de l'emsav. Cependant, si la substance reste la même, avec une prétention à un Etat Breton par le biais d'une lutte sur les plans économiques, sociaux et culturels, deux thèmes novateurs viennent la renchérir : d'abord, la lutte nationaliste bretonne est une lutte anticolonialiste. Cette problématique d'une Bretagne colonisée inscrit dès lors le combat du F.L.B. dans celui des autres minorités persécutées à travers le monde, nouvelle source de légitimité. Ensuite, cette Proclamation du Front de Libération de la Bretagne de décembre 1968, qui entend « préciser ... le sens profond » de sa lutte, « afin qu'elle ne soit plus détournée de sa véritable signification »³⁸, essaie non sans mal de dégager les grandes lignes d'un « socialisme à la bretonne ».

A) La lutte anticolonialiste.

³⁷ FOUÉRÉ (Yann), *La patrie interdite*, *op. cit.*, p. 79.

³⁸ La proclamation du F.L.B. est retranscrite en ANNEXE II.

La problématique de la lutte anticolonialiste s'appuie sur une analyse économique classique, la crise économique qui frappe la Bretagne des années soixante et le renouveau de l'indépendantisme le plus radical, armé de surcroît, étant inévitablement liés. C'est le point de départ de cette analyse qui reprend la dialectique d'une Bretagne colonisée par la France³⁹.

La Bretagne est à cette époque en retard économiquement, nul ne peut le nier. L'agriculture est en déclin, son tissu industriel est d'un autre âge (principalement, la conserverie). L'Etat va proposer de miser sur le tourisme et sur une relance de l'industrialisation, pas toujours de façon très heureuse. Le tourisme entraîne une « économie de dépendance » aux yeux des indépendantistes.

Les mouvements de décolonisation du « tiers-monde » fournissent donc une base idéologique idéale : le F.L.N. algérien inspire le F.L.B., comme le feront plus tard le F.L.N.C. corse et le F.L.N.K.S. Kanak. D'ailleurs, une bonne partie des membres du F.L.B. faisaient partie de l'armée française en Algérie. Ecoeurément face aux exactions de l'armée coloniale, similitudes (mépris de la langue, émigration massive, exploitation du pays au profit de la France...) : ce seront autant de personnes formées à l'action paramilitaire qui se nourriront de l'exemple algérien. C'est pourquoi la décolonisation s'achève « dans une grande partie du monde et n'est plus contestée que par les Etats réactionnaires et retardataires »⁴⁰ aux yeux des premiers membres du F.L.B.-A.R.B..

Selon leur analyse, la domination coloniale qui affecte la Bretagne la prive du pouvoir politique de gérer ses affaires. La solution est donc simple : il faut lutter pour qu'elle retrouve son indépendance, et pour cela, elle doit « nécessairement emprunter les schémas et les méthodes qui ont fait leur preuve dans la lutte anticolonialiste dans le monde. »

Dans ce cadre, l'utilisation de la violence se justifie donc, mais pas n'importe quelle violence : c'est ici que le F.L.B.-A.R.B. rejette les événements de mai 1968 qui

³⁹ A ce sujet, un ouvrage a largement inspiré la lutte indépendantiste bretonne : *Portrait du colonisé*, d'Albert MEMMI, Ed. Gallimart, 1957, (165 pp.).

Albert MEMMI part de son expérience: il est Tunisien et donc colonisé ; mais il n'est pas musulman, et a de là un statut de colonisateur dans son propre pays. Son ouvrage met en lumière que colonisé et colonisateur sont fondamentalement liés l'un à l'autre, car « la colonisation fabrique des colonisés comme elle fabrique des colonisateurs » (p. 10).

⁴⁰ Manifeste Politique de 1968. Les citations qui suivent dans ce développement seront également tirées de ce communiqué.

symbolisent un romantisme révolutionnaire et anarchique, dans lequel la violence est l'arme absolue de la révolution. « Nous ne considérons la violence que comme un moyen et même un devoir d'autodéfense, que comme un langage révélateur de notre volonté de lutte, et chargé d'exprimer notre colère... ».

Si ce discours anticolonialiste est dans l'air du temps, des passages du Manifeste politique de 1968 rappellent cependant que nous sommes en face d'un premier F.L.B. encore très marqué par le courant indépendantiste le plus traditionnel. Les références constantes au temps où la Bretagne était libre sont nombreuses, alors même que le début du Manifeste n'entend pas « revenir sur cet accident de l'histoire qui fait que le peuple breton, après mille ans d'histoire glorieuse et de luttes pour son indépendance, a été réduit par la force des armes à accepter une domination... » Pourtant, c'est la plus classique nostalgie de ce passé révolu qui amène ce communiqué à déclarer que les Bretons sont « brimés depuis des siècles », ou qu'il faut « assurer la renaissance et la survie de l'Etat souverain que [la Bretagne] a été pendant près de dix siècles... ».

Ce qui est par contre tout à fait nouveau, c'est l'intrusion d'une « lutte de classes » dans une telle analyse purement nationalitaire.

B) La lutte pour un *socialisme breton*.

Un problème se pose ici : alors que nous entendons jusqu'ici que les initiateurs du F.L.B.-A.R.B. sont des militants du courant droitier de l'emsav, voilà que ces mêmes initiateurs, rédacteurs du premier communiqué qui explique l'orientation politique de l'organisation, y insufflent la problématique de la lutte de classes. La contradiction avec le nationalisme de ces militants apparaît rapidement. Si on pousse un peu la réflexion, on peut peut-être montrer que ce n'est pas qu'une *contradiction*, mais peut-être plus exactement le résultat d'un *compromis*, qui aurait pu être assez habile.

Des personnages comme Yann FOUÉRE, et peut-être Yann GOULET, ont certainement marqué de leur empreinte, sinon ce texte précisément, au moins l'idéologie du F.L.B.-A.R.B. ; et on ne peut les taxer de « gauchisme ». Cependant, une fois encore, ce qui serait difficilement explicable par une étude en vase clos de l'organisation, peut s'éclaircir si on s'attache au contexte qui entoure la publication du Manifeste Politique,

fin 1968.

Un militant explique qu'il y a certainement un souci de plaire dans cette déclaration. Bien qu'officiellement rejetés dans ce texte, les événements de mai 1968 ont certainement marqué le mouvement breton, principalement en mobilisant de jeunes militants. Il fallait dès lors prendre en compte ces nouveaux venus, ce qui ne pouvait se faire que d'une unique manière : en donnant écho aux revendications socialistes-révolutionnaires dont ils se réclament. On a déjà parlé du « gauchisme triomphant » du moment ; les « penseurs » du F.L.B. ne pouvaient rester complètement imperméables à ce courant, d'autant plus que cela aurait alimenté l'image d'un F.L.B.-mouvement d'extrême-droite et héritage de quelques pro-nazis. Ceci est important, puisque c'est l'amorçage du gauchissement du F.L.B., alors même que ce sont des éléments droitiers qui sont les « têtes pensantes » de l'organisation.

L'analyse adoptée est la suivante : « Le peuple breton n'étant qu'un peuple prolétaire et de prolétaires, maintenus volontairement à ce stade par les intérêts capitalistes maîtres de l'Etat français, nous ne pouvons donc concevoir notre combat que dans une adhésion aux principes généreux du socialisme. » Seulement, la suite du communiqué essaie non sans mal de montrer que le socialisme choisi ne sera pas le socialisme étatique, bureaucratique, autoritaire et impérialiste, pratiqué jusqu'alors ; mais qu'il sera « adapté aux besoins du peuple breton et fait à sa mesure ». « Il sera humaniste, coopératiste, fédéraliste et communautaire, respectueux de toutes les valeurs humaines, inspiré par les traditions de liberté et de spiritualisme de notre civilisation celtique... ». Un socialisme qui s'inspire du spiritualisme celtique ? Voilà qui laisse bien songeur ! Un tel discours politique ne peut effectivement que laisser perplexe la population bretonne. Lors de son réquisitoire, l'Avocat Général du procès devant la Cour de Sécurité de l'Etat de 1972 (dont nous parlons dans la deuxième partie) y voit même une manifestation inquiétante du nationalisme socialisme hitlérien⁴¹.

Le bricolage auquel se livrent les rédacteurs de ce Manifeste ne convaincra même pas les militants de gauche dont nous avons parlé. Un militant témoigne du fait que le Manifeste Politique « avait été sensiblement édulcoré par certains éléments nationalistes bourgeois de la direction politique ».

Seulement, un événement va empêcher au débat d'avoir lieu au sein de l'organisation.

⁴¹ *F.L.B. 72, Procès de la Bretagne* (compte-rendu du procès devant la CSE d'octobre 1972), p. 282.

Si les divergences font leur apparition directement après cette publication, la vague d'arrestations qui a alors lieu empêche que la scission se concrétise.

La création d'un F.L.B. légal, quelques mois plus tard, montre clairement l'engagement d'une partie des militants dans le socialisme-révolutionnaire.

§ 2- La radicalisation vers le socialisme-révolutionnaire : le F.L.B. légal.

Alors que le F.L.B. clandestin ne s'est pas encore remis de son démantèlement, une curieuse initiative voit le jour : une association loi 1901 est créée en septembre 1969⁴², avec pour raison sociale « de promouvoir, favoriser, soutenir et organiser toute initiative permettant une réforme de structures culturelles, économiques et politiques en Bretagne »⁴³. D'anciens membres du F.L.B. en sont les initiateurs, auxquels se sont joints des membres d'association bretonnes et des militants syndicalistes. Son existence est, il faut l'avouer, assez anecdotique, puisque son activité s'est bornée à la tenue d'un unique meeting, organisé à Paris, Salle de la Mutualité, le 5 novembre 1969. A cette occasion, huit orateurs d'origines très diverses vont prendre la parole, sous le slogan énigmatique de « De NOMINOË au F.L.B., en passant par HÔ CHI MINH et le CHE ». Mais les propos qui seront tenus pendant cette conférence sont révélateurs d'un radical changement de cap idéologique au sein de l'organisation clandestine, comme les années suivantes l'illustreront. En fait, une partie des militants qui ont toujours refusé l'héritage incarné par Yann GOULET vont profiter d'un contexte favorable pour « réorienter la lutte de libération ». Un regard sur le contexte de ce « virage à gauche » nous amènera à nous intéresser aux discours tenus lors du meeting de novembre 1969.

A) Un terrain favorable à un « virage à gauche ».

Deux éléments vont favoriser l'émergence d'un F.L.B. qui s'oriente à gauche : d'une part, le démantèlement de janvier 1969 porte un coup dur aux membres du F.L.B.

⁴² J.O. du 24 septembre 1969. On notera d'ores-et-déjà que l'association sera dissoute par un décret en conseil des Ministres fin janvier 1974 ; mais nous reviendrons plus longuement sur cet événement.

⁴³ J.O. du 24.07.1969, p. 9551

traditionnel dont nous venons de parler, ce qui affaiblit ce courant et laisse le terrain plus libre pour une réorientation idéologique ; d'autre part, le contexte politique tant breton que national a une incidence automatique sur le mouvement clandestin.

Le démantèlement de 1969 est réalisé quelques jours avant un nouveau voyage du Général DE GAULLE en Bretagne (en février). Outre les interpellations, une centaine de perquisitions sont organisées, et plus de deux cents militants bretons, politiques comme culturels - amalgame apprécié par le système répressif français ! - sont interrogés. A cela, il faut ajouter la saisie d'importants stocks d'explosifs et de matériels. Cette vaste opération de répression se solde finalement par l'inculpation d'une cinquantaine de militants du F.L.B.-A.R.B. devant la Cour de Sûreté de l'Etat, dont les responsables des Kevrennoù de Nantes, Lorient, Quimper et Saint-Brieuc. Georges POMPIDOU est élu Président de la République, et il nomme le breton R. PLEVEN à la fonction de Garde des Sceaux⁴⁴. C'est dans ce contexte que le gouvernement décide l'abandon des poursuites, et que les inculpés sont amnistiés au mois de juin. L'Etat français évite par là un procès à grand spectacle, qui aurait tourné à une tribune de la Bretagne contre la France.

C'est à ce moment que l'idée d'un F.L.B. légal voit le jour. Une « Plate-forme commune »⁴⁵ est signée le 14 septembre 1969, par des militants de tendances très diverses. On y évoque la mise en commun de toutes les forces militantes en vue de libérer le peuple breton, et la continuation de la lutte nationaliste « ni raciste, ni confessionnelle », orientée notamment contre les grands bourgeois et les notables bretons. Mais très vite, cette initiative se retrouve dans l'incapacité de concilier toutes ses tendances politiques, et le meeting de novembre 1969 ne rassemble finalement que des militants d'extrême-gauche.

⁴⁴ Pendant la campagne présidentielle, A. POHER (Union centriste), promet cette amnistie immédiate, la réunification de la Bretagne et la création d'une Assemblée élue et d'un exécutif breton régional. C'est pourquoi l'ensemble du mouvement breton le soutient, à part l'U.D.B. qui s'aligne sur la gauche française.

⁴⁵ signée le 14 septembre 1969 par : C.R.B. ; Front Breton ; J.E.B. ; M.O.B. ; Sav Breizh ; P.S.U. ; P.C.F. ; Syndicats : Paysans, C.F.D.T., C.G.T. et U.N.E.F. (ANNEXE III).

Le Comité Révolutionnaire Breton a été créé spécifiquement à l'occasion du F.L.B. légal, et est l'embryon de la future Armée Révolutionnaire Bretonne. Sav Breizh (Debout Bretagne) et le Front Breton sont des descendants du M.O.B., nés à l'occasion des élections (cantonales de 1964 et législatives de 1968, sans succès); Sav Breiz se transformera en 1971 en Breizh Yaouank (Jeune Bretagne), groupe d'extrême-droite.

B) « De NOMINOË au F.L.B., en passant par HÔ CHI MINH et le CHE » !

Le F.L.B. légal essaie de mêler marxisme et discours traditionnel du mouvement indépendantiste breton. D'où la rencontre impromptue de NOMINOË⁴⁶, d'HÔ CHI MINH et du CHE GUEVARA sur une même banderole. Lors de ce meeting, huit intervenants prennent la parole : Yann-Morvan GEFFLOT, du Comité Révolutionnaire Breton ; Ronan TREMEL et Morvan GUILLEMET, membres du F.L.B. emprisonnés en 1969 ; l'Abbé LE BRETON, Recteur de Gomenec'h (22) ; Guy CARO, militant P.S.U. (que l'on retrouvera à l'origine de l'Armée Révolutionnaire Bretonne) ; Peter Berres FORD ELLIS, journaliste irlandais (Ulster), membre de la Ligue des droits civiques ; le Père Jean CARDONNEL, dominicain et Jean-Pierre VIGIER, du Comité d'Initiative pour un Mouvement Révolutionnaire.

Ce F.L.B. légal affirme ne pas désavouer le F.L.B. clandestin. On peut même relever un passage (intervention de Yann-Morvan GEFFLOT) qui reprend mot pour mot un paragraphe du Manifeste Politique précédemment étudié : « Le peuple Breton est un peuple prolétaire et de prolétaires maintenus à ce stade par les intérêts capitalistes de l'Etat Français. Nous concevons notre combat que dans la perspective d'une société socialiste, mais nous rejetons tout socialisme étatique et bureaucratique qui n'aurait d'autre politique que de remplacer l'impérialisme capitaliste par un impérialisme d'Etat, tout autant oppresseur ». Mais les contradictions entre les deux documents apparaissent pourtant.

En ce qui concerne les événements de mai 1968 par exemple : rappelons que le F.L.B.-A.R.B. les rejetait en bloc. Guy CARO parle des quatre racines du F.L.B. légal : première racine, cette lutte est ancrée dans l'histoire de la Bretagne (nous n'y revenons pas, nous en avons largement parlé) ; deuxième racine, la lutte clandestine et sa répression du début de l'année ; troisième racine, la *tempête révolutionnaire de Mai 1968* ; et quatrième racine, la crise du capitalisme et de l'impérialisme français.

⁴⁶ NOMINOË est traditionnellement considéré comme le *Tad ar Vro*, le *Père de la Patrie*, dans le mouvement Breton. Il a en effet réalisé l'unité territoriale de la Bretagne, lui rattachant ses Marches de Rennes et de Nantes, et a stoppé la francisation du pays. Il a infligé de nombreuses défaites à l'ennemi franc, à l'image de la Bataille du Ballon de novembre 845, près de Redon, qui l'opposa à Charles Le Chauve. Il a obligé les Francs à reconnaître l'indépendance de la Bretagne, gagnant par là son statut de légende. (BREKILIEN (Yann), *op. cit.*, p. 103.)

L'accent est mis sur les oppositions des deux courants qui scindent alors le mouvement breton indépendantiste, clandestin comme légal.

Le premier a principalement conscience de l'oppression culturelle et de l'oppression de la civilisation bretonne, ce qui l'amène à une prise de *conscience nationale*. Le second a plutôt conscience de l'exploitation économique des travailleurs bretons par la classe bourgeoise capitaliste, ce qui l'amène à une prise de *conscience de classe*.

Aux premiers manquent les instruments d'analyses marxistes : ce qui est sous-entendu, c'est évidemment que les vétérans de l'emsav, héritiers idéologiques de l'avant-guerre, n'ont pas compris que « la lutte nationale tend à se confondre avec la lutte de classes. » (J.P. VIGIER). Pour le F.L.B. légal, l'ennemi est moins l'*Etat* français que le *Grand Capital* français.

« Nous avons assisté ce soir à une rupture du mouvement nationalitaire avec son passé réactionnaire. » Cette formule équivaut à taxer d'arriérisme les Yann FOUÉRE, Yann GOULET et autres inspireurs du premier F.L.B.-A.R.B.. Seulement, on peut s'interroger dans ce cas sur la présence de deux ecclésiastiques parmi les intervenants, qui ne sont pas forcément - malgré de fameuses exceptions - les militants les plus progressistes de l'emsav ! Mais le mouvement indépendantiste n'en est plus à une contradiction près.

Ce qu'il faut retenir de ce F.L.B. légal, c'est qu'il n'aura qu'une audience très restreinte et qu'il n'est pas encore représentatif d'un véritable élan ; mais il pose assurément les jalons du gauchissement qui marque la reprise des attentats en 1971.

Pour l'heure, en 1969, les attentats restent l'activité du premier F.L.B.-A.R.B. qui, s'il se désunit dans l'idéologie, reste homogène dans l'action.

Section 2 : Le passage à l'action.

Les attentats eux-mêmes ne nous retiendront pas trop longtemps dans cet ouvrage, puisque nous nous concentrons sur une analyse idéologique. Mais on ne peut évidemment occulter ce qui reste l'activité majoritaire des différents F.L.B. : *l'action*.

Les premiers attentats du F.L.B. s'inscrivent dans la continuité des manifestations paysannes extrêmement violentes, commencées en 1960-1961, qui ont alors secoué la région. Le F.L.B. va alors faire jouer pleinement son image de « conscience du Peuple Breton » - rôle ô combien symbolique -, d'où la floraison de panneaux dans la lignée d'un « F.L.B. avec nous » lors des manifestations. Le F.L.B. se présente alors comme le canalisateur de cette violence populaire. Prenant ce relais, le F.L.B. se veut, comme nous l'avons déjà évoqué, *l'éveilleur de la conscience bretonne*.

§ 1- Un autonomisme armé symbolique.

Seul le courant traditionnel, c'est-à-dire « purement nationaliste », passe à l'action armée : c'est pourquoi les attentats s'inscrivent dans une lecture « purement nationale » du problème breton.

Quantitativement, ils sont en fait assez peu nombreux (36), si on les compare à ceux des années soixante-dix (le montant des dommages sur ces trois ans est généralement estimé à près de 800 000 francs). Autre limite, ils sont encore mal répartis sur le territoire breton, bien qu'ils touchent parfois la région parisienne (adductions d'eaux de Paris sabotées à Louveciennes et à Provins par exemple).

DEPARTEMENTS	NOMBRE D'ATTENTATS de 1966 à 1968
Côtes-du-Nord	4
Finistère	7
Ille-et-Vilaine	2
Loire-Atlantique	8
Morbihan	12

Région parisienne	3
TOTAL	36

En janvier 1968, cinq bâtiments administratifs sont pris pour cible. Le mouvement prend dès lors rapidement de l'ampleur. L'attentat le plus marquant de cette première période est sans conteste celui du 24 avril 1968, qui vise la caserne des C.R.S. 13 de Saint-Brieuc. Le F.L.B.-A.R.B. signe là son vingtième attentat de la seule année 1968. Les C.R.S. étant associés au répression lors des manifestations paysannes, cette action marque véritablement le début de la popularité de l'organisation. Cet attentat a d'autres conséquences d'ailleurs : non seulement il s'ensuit une augmentation de la présence policière ; mais ce déploiement policier alimente par la même le discours d'une Bretagne « occupée ».

Les cibles principales sont donc les symboles de l'occupation française en Bretagne, autrement dit les bâtiments administratifs⁴⁷. Ce sont aussi les cibles les plus « faciles », les préfectures, les perceptions (onze plasticages), les tribunaux et les gendarmeries étant moins surveillées que les casernes militaires visées après 1971.

Mais faire sauter perceptions, préfectures et gendarmeries, ne fait pas du F.L.B. une organisation véritablement à l'écoute du peuple breton, proche des luttes sociales et culturelles qui sont alors menées. Enfermés dans leur problématique d'une lutte contre l'occupant français, tentant d'y mêler maladroitement un discours de lutte de classes, les militants du F.L.B.-A.R.B. agissent dans une certaine confusion. Peut-être ces attaques sont-elles trop symboliques en somme ?

En quoi consiste ce symbolisme ? Les attentats sont perpétrés « de façon à ce que l'action violente porte en elle-même sa signification »⁴⁸. Si cela a l'inconvénient de vouloir « faire jouer aux explosifs un rôle pédagogique auprès de l'opinion »⁴⁹, le but est clair : mobiliser l'opinion publique, lui révéler les méfaits de la politique française en Bretagne.

Au fond, peu importe les cibles visées par le F.L.B.-A.R.B. : l'important est de faire du bruit, pour que les Bretons se posent des questions sur leur situation présente. Le

⁴⁷ voir communiqué cité page 23.

⁴⁸ DULONG (Renaud), *La question bretonne*, Ed. FNSP, 1975, (205 pp.), p. 141.

⁴⁹ NICOLAS (Michel), *op. cit.*, p. 39.

spectaculaire des actions vise à accélérer cette prise de conscience, et non pas vraiment à renverser militairement le pouvoir en place. Mais un ex-membre témoigne que tous avaient plus ou moins conscience d'être en déphasage idéologique avec la population. S'attaquer à des préfectures n'est pas, au fond, un acte très parlant pour les Bretons. Entre *éveiller les consciences* et *les mobiliser*, il y a un fossé que le F.L.B.-A.R.B. n'a pas franchi. Par contre, il a parfaitement rempli sa « fonction médiatique »..

§ 2- L'impact de la première série d'attentats : la *médiatisation*.

L'écho régional, national et enfin international donné à ces premiers attentats est inespéré pour l'organisation, si bien qu'on peut parler en ce sens d'une réussite malgré les arrestations.

Une anecdote livrée par un ex-militant est éclairante à ce sujet : elle explique comment se déroule une manifestation, par exemple de pêcheurs, à Rennes. Les quelques milliers de manifestants défilent dans la rue, brandissent des banderoles (et des drapeaux bretons), bref, tout cela reste classique. Mais, à l'appel de certains leaders, « trente minutes pour tout casser » sont lancées. Une demi-heure après, ici une préfecture, là une usine source des difficultés, sont complètement saccagées. Et dans l'heure qui suit, toutes les chaînes télévisées françaises débarquent avec leurs caméras, afin de faire état dans de multiples reportages sur « les violences des pêcheurs », symptomatiques « du malaise des pêcheurs bretons » etc. Sans l'usage de cette violence, froide et calculée, la manifestation aurait monopolisé cinq minutes d'antenne dans la petite lucarne. Dans notre exemple, on lui accordera plusieurs reportages. Cela aussi fait partie du contexte dans lequel émerge le F.L.B. : l'évolution du rôle des médias, de leur rapidité. Et dans ce domaine, le F.L.B. a été efficace.

A partir de là, le professionnalisme et l'ampleur des attentats n'ont que peu d'importance, du moment que cette fonction médiatique a été remplie. Si la démarche de ce premier F.L.B. semble être celle-ci, les choses différeront un peu par la suite.

L'impact des actions (et arrestations) des membres du F.L.B. sur la population bretonne est inévitablement lié aux réactions de ceux qui détiennent les moyens de communications, les médias, et ceux qui sont censés les représenter, les politiques.

Concernant les médias régionaux et nationaux, ils n'ont jamais vu d'un bon oeil toutes ces bombes ! Les quotidiens bretons Ouest-France et Le Télégramme ont même eu une attitude clairement hostile.

Les politiques, notamment bretons, ne sont évidemment pas restés muets devant de telles actions qui, en un sens, remettaient d'une certaine façon leur rôle en cause. Au niveau national, la règle est la condamnation, même si le P.C.F. soutiendra un temps - mais un temps seulement - le F.L.B.. Les élus locaux des autres formations nationales, eux aussi, ont condamné ce choix de l'action directe, mais ils profitaient de ces condamnations pour critiquer à leur tour les excès du centralisme parisien : Joseph MATRAY affirmait ainsi que « jamais l'action violente n'a été moins justifiée qu'aujourd'hui en Bretagne »⁵⁰. L'accueil des mouvements politiques bretons légaux est plutôt mitigé, pour l'évidente raison qu'un soutien trop flagrant au F.L.B. aurait aiguisé la curiosité des policiers. Mais au fond, pour personne ce n'est un secret : les premiers membres du F.L.B.-A.R.B. faisaient certainement partie soit du M.O.B., soit d'associations culturelles ou politiques. Seule l'U.D.B. marque clairement son hostilité, expulsant ses membres sympathisants du F.L.B. : sa crainte est de voir remise en cause son alliance avec la gauche française (mais nous y reviendrons dans la troisième partie). Pourtant, des témoignages le confirment, des militants du F.L.B. font bien partie de l'U.D.B.. Des accueils aussi ambigus de la part des représentants de la population ont bien sûr contribué à mitiger l'accueil de la population elle-même.

Le bilan de ce premier F.L.B.-A.R.B. lui-même peut difficilement être moins paradoxal. En trois ans, le F.L.B.-A.R.B. s'est certes organisé et a efficacement fait parler de lui ; mais ses faiblesses se sont déjà révélées et ne le quitteront plus : difficultés pour se faire comprendre de la population bretonne qu'il voulait toucher et contradictions internes. Le mouvement armé qui réapparaît en 1971 porte en lui ces limites, ce qui ne l'empêchera pas d'intensifier sa lutte.

⁵⁰ cité dans la revue *Armor* du 01.03.1969. Rappelons que J. MATRAY est alors l'un des dirigeants du C.E.L.I.B.

Deuxième partie : La confrontation (1971-1979).

L'affirmation d'une ligne politique.

Le mouvement armé qui refait son apparition en 1971 prend soin de signer ses nouveaux attentats « F.L.B. 1 » ou « F.L.B.-A.R.B. » afin d'éviter toute confusion avec le mouvement « F.L.B.- légal ». Cela se révèle peu utile, l'association étant rapidement réduite à néant.

Cette reprise des actions violentes est caractérisée par une hétérogénéité, tant au niveau des revendications que des objectifs. Doit-on y voir là autant de carences organisationnelles ? Ce qui est certain, c'est que sous l'étiquette « commandos autonomistes bretons », les motivations les plus diverses se dessinent. Outre le F.L.B.-A.R.B. traditionnel, des actions isolées se multiplient et un courant d'inspiration socialiste-révolutionnaire émerge au sein du mouvement clandestin, écho aux revendications du F.L.B. légal.

Les attentats qui reprennent en avril 1971 sont pourtant perpétrés par le F.L.B.-Armée Républicaine Bretonne, et Yann GOULET s'empresse d'en revendiquer la paternité. Pourtant, on se rend rapidement compte qu'au milieu des nombreux attentats, beaucoup sortent de l'orthodoxie du courant traditionnel.

En effet, à côté des classiques actions visant les bâtiments publics, le mouvement armé semble maintenant s'associer aux luttes sociales du moment : un nouveau type d'attentats voit le jour, qui intègre une analyse de la lutte de classes, la « théorie du Peuple » amenant à une valorisation de la « lutte populaire ».

Un procès devant la CSE d'octobre 1972 met en lumière l'Armée Révolutionnaire Bretonne, qui au milieu de la multiplication des courants, des sigles et des pseudonymes, devient finalement le courant majeur du mouvement armé breton. L'évincement du courant qu'incarnait Yann GOULET, en 1974, orientera définitivement la doctrine du F.L.B. dans le sens socialiste-révolutionnaire.

L'apparition de nombreux « phénomènes de sympathie » vient encore plus troubler le

jeu. En effet, contribuant grandement aux incohérences des attentats, de nombreux petits groupes isolés entendent manifester leur soutien au F.L.B. en participant eux aussi à la « lutte ».

Ainsi, un lycéen de Josselin (56) dépose le 12 octobre 1971, une petite bombe devant le château de la ville, et écrit des slogans « Bzh-FLB » sur des édifices publics. De même, le quotidien « Le Télégramme » a essuyé une tentative d'attentat le 15 juin 1972, à Quimper (29), l'auteur, qui bien qu'ayant laissé des tracts « F.L.B.-A.R.B. » sur les lieux, n'en faisant pas partie.

Des groupes un peu plus organisés passent également à l'action. Le 9 décembre 1971, la Perception de Vitré (35) est la cible d'un engin incendiaire. Le 21 décembre 1971, à Fougères (35), trois jeunes individus sont pris en train de coller des affiches pro-F.L.B., des tracts et des engins incendiaire similaires à celui de Vitré étant découvert chez eux. L'un de ces jeunes revendique l'attentat de Vitré, mais aussi un autre attentat à Laval (Mayenne) contre la Perception.

C'est suite à l'apparition de deux courants socialistes, au début des années soixante-dix, que la ligne politique globale de l'organisation va s'orienter vers un discours résolument socialiste-révolutionnaire, l'ancrant définitivement à gauche.

CHAPITRE 1 : Les versions socialistes de la libération de la Bretagne.

Breizh Dieub ha Sokialour⁵¹ ! La quadrilogie *socialisme-anticapitalisme-autogestion-révolution* née avec le F.L.B. légal trouve sa traduction dans l'action directe. Pour certains, il s'agit là d'une « fuite à gauche » : le complexe suscité par l'amalgame « militant breton-collabo » est en effet l'une des préoccupations premières de la génération de militants qui émerge alors, d'où cette radicalisation du discours. Néanmoins, il est clair que le combat du F.L.B. reste nationalitaire. Si on lutte contre le capitalisme, c'est bien contre le capitalisme français, et le but reste la création d'un Etat Breton. C'est ce qui explique que courant droitier et gauchiste restent unis dans l'action. Deux branches s'inscrivent dans cette analyse socialiste-révolutionnaire : le F.L.B.-Libération Nationale et Socialiste et le F.L.B.-Armée Révolutionnaire Bretonne, qu'on a souvent confondu.

Le F.L.B.-L.N.S., qui fait son apparition entre 1972 et 1973, reste une expérience assez anecdotique, d'autant que s'il développera un solide discours politique, il ne passera que peu ou pas du tout à l'action directe. Aujourd'hui, tout porte à croire qu'il consistait en fait en une création policière destinée à noyauter l'organisation armée.

Le F.L.B.-A.R.B. qui naît de façon plus progressive à partir de 1971 est lui promis à un avenir tout autre : il va devenir le courant majeur du mouvement. Les attentats les plus récents se réclament aujourd'hui de cette Armée Révolutionnaire Bretonne. Recrutant de nombreux jeunes militants, il va mettre en adéquation son discours de lutte de classes avec sa campagne d'attentats, s'attaquant aux symboles du Grand Capital.

Section 1 : La Libération Nationale et Socialiste :

Le F.L.B.-L.N.S.

L'origine du F.L.B.-L.N.S. est sujette à bien des interrogations, auxquelles personne ne pourra sans doute jamais apporter de réponses définitives. Mais qu'il ait été

⁵¹ « Bretagne Libre et Socialiste ! »

ou non un « leurre », ce F.L.B. a tenté de façon originale d'allier lutte clandestine et action légale, même si ce mélange a été peu heureux pour lui.

§ 1- Le F.L.B.- L.N.S. : une origine ambiguë.

Cette nouvelle tendance idéologique, qui n'a officiellement vu le jour que le 1er mai 1973, a coexisté pendant un temps aux côtés du F.L.B.-Armée Républicaine et du F.L.B.- Armée Révolutionnaire. On situe sa disparition à la fin de l'année 1974, plus causée par la « concurrence » de l'Armée Révolutionnaire que véritablement par un démantèlement.

Qui est à l'origine de sa création ? Le doute vient du fait que personne ne le sait vraiment ! Le nom qui circule communément est celui de Serge LIÉGEARD. Le problème réside dans la rapidité avec laquelle l'organisation a été créée d'abord, et a été noyautée par la police ensuite. Serge LIÉGEARD a peut-être en toute bonne foi monté cette branche, mais l'ambivalence de son activité légal-clandestin a amené les services de police à y placé sans difficulté des agents. C'est tout à fait probable. Cependant, ce qui est le plus communément confirmé par des témoignages, c'est que Serge LIÉGEARD travaillait directement pour la police.

Quoiqu'il en soit, le F.L.B.-L.N.S. reste un courant intéressant en ce sens qu'il a essayé de développer une analyse politique précise venant justifier ses attentats, face à l'ambiguïté du F.L.B.-Armée Républicaine Bretonne (que le L.N.S. a dépeint comme un « groupe nationaliste de tendance fascistoïde »). Néanmoins, cette analyse politique n'est pas originale, puisqu'elle n'est en fait qu'une affirmation des thèmes découverts avec le F.L.B. légal.

Ce développement d'une ligne politique a été rendue possible pour deux raisons : d'abord, parce que le L.N.S. ne met pas l'action violente au coeur de son programme. Selon des militants de l'Armée Révolutionnaire Bretonne, le L.N.S. ne serait même que peu passé à l'action directe. L'action armée n'est donc que l'appoint à une action bien plus large, ce qui laisse la place à l'analyse politique. Ensuite, c'est un groupe numériquement beaucoup plus restreint que le F.L.B.-A.R.B., et qui recense des militants ayant déjà des affinités idéologiques, ce que le premier F.L.B.-A.R.B. ne

pouvait espérer du fait de l'hétérogénéité de son recrutement.

L'organigramme du L.N.S. est lui aussi originale puisqu'il quitte la « tradition irlandaise » de l'A.R.B., suivie depuis le Gwenn-ha-du des années trente, pour se rapprocher de la « tradition basque ». Il prend modèle, comme le remarque J.P. LE DANTEC⁵², sur l'Euzkadi Ta Azkatasuna (« Pays Basque et Liberté »). On peut en effet distinguer quatre « fronts » : le Front Politique, le Front Culturel, le Front Social et le Front Militaire.

Or, l'E.T.A. fonctionne également ainsi⁵³ : un Front politique coordonne la lutte, en réunissant « dans un Front national basque le prolétariat et la bourgeoisie patriote »; un Front ouvrier assure l'organisation du prolétariat industriel basque, et prévoit la construction d'une démocratie socialiste ; un Front culturel lutte contre le génocide culturel du peuple basque ; un Front militaire mène la lutte armée, en coordination avec le front politique.

Dissous avec le F.L.B.-A.R.B. en janvier 1974⁵⁴, le L.N.S. n'a pas eu le temps de développer ses structures pour arriver à cet ambitieux programme.

§ 2- L'impossible compatibilité action légale - action clandestine.

C'est en fait sur le terrain légal que le F.L.B.-L.N.S. a le plus agi, ce qui est paradoxal pour un mouvement clandestin, mais aussi ce qui a contribué à susciter des doutes quant à son origine. Il a ainsi révélé que si l'action clandestine et l'action légale sont complémentaires, elle ne peuvent être confondues dans une même organisation.

L'accent a donc été mis sur le culturel, mais c'est ce qui vaut très vite la perte de ce courant. En effet, les militants du L.N.S. interviennent fréquemment au grand jour, organisant des manifestations, la création de cercles culturels et folkloriques, prenant position lors des conflits sociaux etc. Le F.L.B.-L.N.S. va même jusqu'à passer des petites annonces dans le quotidien « Libération », invitant des militants à venir les rejoindre dans leur lutte pour la libération Nationale !

Cela peut sembler assez incongru, mais est surtout révélateur d'une carence : ce qui se

⁵² LE DANTEC (Jean-Pierre), *op. cit.*, p. 328.

⁵³ GRAS (Solange et Christian), *La révolte des régions d'Europe occidentale de 1916 à nos jours*, P.U.F., 1982, (265 pp.), p.197

⁵⁴ voir Chapitre 2, §2.

fait sentir ici, c'est l'absence d'une « vitrine légale », qui aurait permis au F.L.B. de ne pas se cantonner à l'action clandestine. Nous y reviendrons assez largement lorsque nous aborderons dans la troisième partie les mouvements politiques bretons légaux, mais le fait de poser des bombes n'aide pas en soi le développement de la culture et de la langue bretonnes, par exemple. Les bombes dénoncent un problème ; et c'est aux mouvements politiques ou culturels de reprendre la revendication et de mobiliser les énergies pour développer les cercles culturels et les écoles bilingues.

En Irlande, on ne vote pas pour l'I.R.A., mais pour le Sinn Fein ; au Pays Basque, on ne vote pas pour l'E.T.A., mais pour Herri Batasuna. Le F.L.B.-L.N.S. a voulu conjuguer deux types d'action incompatibles. Il est vrai que le mouvement politique breton stagne à cette période, entre le Strollad Ar Vro (Parti Du Pays), héritier direct du M.O.B., et l'U.D.B. qui se montre de plus en plus hostile vis-à-vis du F.L.B..

Le S.A.V.⁵⁵ est moins radical et la plupart des militants droitiers du mouvement clandestin s'y retrouvent. Mais où peut aller un militant breton, de gauche et de tendance indépendantiste, qui refuse d'adhérer à une version régionaliste d'un parti national, comme le P.S.U. ou le Parti Communiste Breton ? En fait, aucun mouvement légal ne reprend les revendications socialistes du F.L.B.-L.N.S. ou de l'Armée Révolutionnaire Bretonne. C'est ce qui a amené des militants à adhérer à un mouvement hybride comme le F.L.B.-L.N.S..

Si création policière il y a, le principe en est simple : ouvrir grandes ses portes à de nouveaux militants de la génération de mai 1968, et faciliter par là l'infiltration du mouvement véritablement « clandestin » qui ne manquerait pas de s'intéresser à ces nouvelles recrues. Voilà la version qui est rapportée par plusieurs témoignages.

C'est un peu ce qui se passera quelques mois plus tard, de 1974 à 1975, avec l'opération Sultan IV, l'une des plus importantes menées par la police contre l'autonomisme armé breton. Certes elle est censée permettre le démantèlement du F.L.B.-L.N.S., mais elle dépasse largement cet objectif, toutes les branches souffrant des arrestations. A cette occasion, on assiste à l'interpellation de figures marquantes du mouvement breton, comme Yann FOUÉRE ou l'Abbé LE BRETON. Cela fait grand-bruit, la popularité internationale de FOUÉRE entraînant l'apparition d'un comité de soutien outre-Manche.

⁵⁵ Le mot *sav* veut aussi dire « *debout* ».

D'autres militants d'extrême-gauche se retrouvent en parallèle dans une autre branche, le F.L.B.-A.R.B., deuxième du nom, qui a troqué le « R » de Républicain pour le « R » de Révolutionnaire.

Section 2 : La lutte révolutionnaire contre le Grand Capital : Le F.L.B.-Armée Révolutionnaire Bretonne.

Pour ce courant, le combat économique, le combat social et le combat politique doivent être liés pour mener la lutte nationale. L'Armée Révolutionnaire Bretonne radicalise son discours politique, y intègre la lutte de classes, comme le F.L.B.-L.N.S., mais elle se tourne résolument plus vers l'action. Celle-ci obéit à de nouveaux principes quant à la localisation de ses opérations et quant au choix de ses objectifs : d'abord, le sud de l'Ille-et-Vilaine, jusqu'alors relativement épargné, va devenir le terrain de prédilection de ce courant ; ensuite, si l'Armée *Républicaine* exclue toute atteinte aux biens privés, l'Armée *Révolutionnaire* ne s'embarrasse pas de cette limitation. L'ennemi, c'est le capitalisme français ; il faut donc viser ses agents : banques, entreprises publiques etc.

En parallèle, Armée Républicaine et Armée Révolutionnaire ne cessent les traditionnelles attaques contre les bâtiments publics. Dans leur intensité et dans leur quantité, les attentats vont alors prendre de plus beaucoup d'ampleur, la violence atteignant son apogée en 1978.

Nous présenterons d'abord cette nouvelle Armée Révolutionnaire, pour ensuite nous attarder sur le premier procès devant la Cour de Sûreté de l'Etat de 1972 qui a mis au grand jour cette branche.

§ 1- Le F.L.B.-Armée Révolutionnaire Bretonne.

En octobre 1971, des incidents éclatent à Dinan (22) : des artisans et des commerçants contestataires provoquent de nombreuses dégradations (le 24 octobre). La

police découvre alors des documents qui montrent que des contacts se sont noués entre ce mouvement des commerçants et des membres de la Jeunesse Etudiante Bretonne et le Parti Communiste Breton au début de l'année. Une réunion a en effet eu lieu le 12 mars 1971 à Laille, près de Rennes (35). Parmi les dix-huit participants à ce colloque, on retrouve certains membres du F.L.B. légal de 1969, de futurs accusés devant la Cour de Sûreté de l'Etat de 1972 et des représentants de l'extrême-gauche.

=====

Sont entres autres présent à cette rencontre :

- Docteur Guy CARO, Conseiller général P.S.U. du canton de Plouguenast (22) ; présent au meeting du F.L.B. légal de novembre 1969.
- l'Abbé LE BRETON, recteur de Gomenec'h (22), également au meeting de 1969.
- Jean-Yves GAULTIER, né le 27 mai 1946, à Le Rheu (35), membre du P.C.B. et accusé devant la Cour de Sûreté de l'Etat en octobre 1972.
- CHARPENTIER Jean, né le 9 septembre 1940, à Le Grand Fougeray (35), également traduit devant la CSE en octobre 1972.

Il apparaît que c'est à cette occasion qu'est décidée la création d'un nouveau courant armé. Il n'est plus question pour ces hommes d'Armée Républicaine, mais d'Armée Révolutionnaire Bretonne.

Comme on l'a dit, de l'Armée Républicaine à l'Armée Révolutionnaire, il y a plus qu'un changement d'appellation. Les objectifs privés « symbole d'un grand capital » ou « d'opérations de remembrement nuisibles sur le plan écologique » prennent le pas sur la « simple » lutte anticolonialiste.

Ces nouvelles actions sont souvent plus spectaculaires, comme en témoigne l'attentat contre le pylône O.R.T.F. de Roc'h-Trédudon, du 14 février 1974, qui prive un million de personnes de télévision pendant un mois⁵⁶. L'A.R.B.-Révolutionnaire justifie cet attentat par le fait que cet outil de communication est le principal instrument d'asservissement culturel de l'Etat français (il est surtout une réplique à la censure des 90 secondes hebdomadaires télévisées en langue bretonne⁵⁷). Ou bien encore cette

⁵⁶ Le seul attentat de Roc'h-Trédudon pourrait être l'objet de tout un livre, tant il a été sujet aux plus délirantes fabulations. Pour résumer, le bruit court que cet attentat, techniquement parfait, est en fait l'oeuvre de la D.S.T. elle-même, qui voulait par là porter préjudice au mouvement clandestin avec un attentat qui, privant une partie des Bretons de télévision, devait avoir un écho défavorable auprès de la population (voir *Le Télégramme* du 22.09.1981). La même rumeur circule à propos de l'attentat contre la Villa de F. BOUYGUES du 12.04.1972. Le mythe entoure d'autant plus cet attentat que ses auteurs n'ont jamais été découverts. Dans le *Combat Breton* n° 99 de février-mars 1994, un des auteurs témoigne vingt ans après, et donne de nombreux détails pour prouver sa participation à ce plasticage.

⁵⁷ En effet, l'animateur de cette émission hebdomadaire, Charles LE GALL, a subi les remontrances du directeur de l'O.R.T.F. pour avoir annoncé à l'antenne la création d'un comité de soutien aux détenus politiques bretons.

bombe qui fait exploser la B.N.P. de Quimper le 25 juillet 1976, en plein jour, durant les fêtes de Cornouailles. Au jeu de l'impact médiatique, ce F.L.B. marque des points.

Ses actions se révèlent aussi à l'écoute des problèmes des agriculteurs : pour exemple le plasticage des bulldozers des entreprises GENDROT, BOUTELOUP etc... Ces engins, utilisés pour le remembrement, qui détruit les talus bretons de façon anarchique, ont été plastiqués moins de quarante-huit heures après leur mise en service, dénotant de la rapidité d'action de l'A.R.B. A ce sujet, de 1972 à 1976, le saut qualitatif au niveau technique est lui aussi important (mise à feu électronique à retardement avec délai maximum de 11 heures etc.). D'autres attentats sont en lien avec la cause rurale, comme ceux qui touchent fréquemment le Crédit Agricole, accusé de ruiner les agriculteurs.

L'armée française est de plus en plus visée, le F.L.B.-A.R.B. dénonçant l'occupation militaire française⁵⁸. Toutes les installations y passent, du bureau de recrutement à la caserne, le plus souvent contre l'armée de Terre, moins la Marine. Ce sont des attentats à haut risque : les membres de l'Armée Révolutionnaire Bretonne sont le plus souvent eux-mêmes armés, et une confrontation avec les militaires auraient été catastrophique.

Le camp du Ty Vougeret (29) est symptomatique de cette lutte. L'idée était d'installer à cet endroit un régiment pour protéger les installations nucléaires de l'Ile Longue. L'organisation a d'abord plastiqué le domicile du maire de la commune, puis les bureaux des entreprises participant au chantier... Finalement, le 29 septembre 1976, un commando s'attaque à la caserne elle-même. C'est lors de cette occasion qu'un militant, Yann Mikael KERNALEGUEN, trouve la mort dans l'explosion de sa propre bombe⁵⁹. Suivront deux autres attentats en 1978 : l'un le 8 janvier, l'autre le 28 octobre. Le comble est que cette caserne va être aujourd'hui fermée du fait de la « réforme des armées »...

L'association aux luttes sociales, nombreuses en ces années soixante-dix, est un autre souci constant pour le F.L.B.. En 1972, les ouvriers du Joint Français luttent avec leur direction pour l'alignement de leur salaire sur ceux de leurs collègues parisiens. Dans ce

⁵⁸ On peut citer les camps de Coëtquidan, Lande-d'Ouéé, Meucon, Lann-Bihouée, Vannes, Landivisiau, Brest, Ouessant, l'Ile-Longue etc.

⁵⁹ Les conséquences de cette mort ont failli être désastreuses. Au lendemain du décès, le Kuzul Meur fait parvenir un communiqué à France-soir et à Europe n° 1 : le ton est haineux, et ordonne à tous les commandos de désormais porter des armes. Un militant a témoigné qu'à ce moment, au sein de l'organisation, une discussion aura lieu pour savoir s'il fallait répondre par le sang. Les esprits se calmèrent finalement, mais il s'en est fallu de peu pour que le pas soit franchi.

contexte, la direction parisienne de l'usine va subir un attentat, tandis que le slogan « Lait, Joint Français, F.L.B... même combat ! » fait son apparition lors des manifestations suivantes. Mais rarement le F.L.B.-A.R.B. prend les devants : il est contraint de suivre le mouvement social, mais il ne le suscite pas. A ce niveau, le combat du F.L.B. n'est qu'un combat d'arrière-garde. N'arrivant pas à facilement communiquer avec la population⁶⁰, il ne peut prendre le risque de perpétrer un attentat dont le message ne serait pas immédiatement compris par elle. C'est la limite de tout mouvement purement clandestin.

Le recrutement des nouveaux militants de l'Armée Révolutionnaire se fait de plus en plus hors du cadre traditionnel des cercles culturels, ce qui rend difficile le travail de la police. Il recrute en fait assez largement dans le milieu syndical et d'extrême-gauche en général.

Cependant, suite au plasticage du 13 avril 1972, de la villa de l'entrepreneur Francis BOUYGUES à Saint-Malo, « symbole de l'implantation en Bretagne d'un représentant du grand capital », une opération de répression est organisée par la police, stoppant pour un temps cette longue série d'attentats.

§ 2- Le premier procès devant la Cour de sûreté de l'Etat (octobre 1972).

En 1969, POMPIDOU veut éviter un procès à grande échelle, et amnistie les inculpés. En janvier 1972, deux militants du F.L.B.-A.R.B. (Républicaine), MM. DURAND et GUENA, sont arrêtés et jugés devant le « simple » Tribunal de grande instance de Saint-Malo, puis devant la Cour d'appel de Rennes. Ainsi jugés selon le droit commun, ces deux membres du F.L.B.-Armée Républicaine, se voient refuser toute expression politique.

Par contre, suite aux interpellations en relation avec « l'attentat BOUYGUES », onze autres militants majoritairement d'Ille-et-Vilaine sont arrêtés, le 25 avril, fruit de plus de

⁶⁰ Le F.L.B. n'a pas d'organe. Si un journal comme *l'Avenir de la Bretagne* pendant un temps, ou *Kazetenn Emgann* aujourd'hui, ouvrent facilement leurs colonnes au mouvement clandestin, il s'agit d'une presse très spécialisée, à assez faible tirage, et dont le lectorat est composé de militants généralement déjà acquis à la cause de l'indépendantisme. Et le F.L.B. ne peut compter sur la presse locale, comme *Ouest-France*, hostile à l'organisation, comme on l'a déjà expliqué.

deux cents gardes-à-vue, à qui sont reprochés dix-huit attentats⁶¹. Cette fois-ci, l'Etat ne peut de nouveau faire l'économie d'un procès à connotation politique : ils sont déférés devant la C.S.E., sous l'inculpation de « faits commis dans le cadre d'une entreprise individuelle ou collective consistant ou tendant à substituer une autorité illégale à l'autorité de l'Etat ». Le climat est d'autant plus houleux qu'ont lieu en parallèle, comme on l'a dit, la grève du Joint Français à Saint-Brieuc et la « guerre du lait ».

L'intérêt de ce procès est de révéler au grand jour que le Front de Libération de la Bretagne est en fait pluriel, traversé de plusieurs courants, ce que l'opinion publique ignorait encore assez peu. Deux militants appartiennent au courant traditionnel des « Républicains », tandis que les neuf autres se réclament des « Révolutionnaires ».

Déjà, le 10 mai 1972, l'Etat-Major de l'Armée Républicaine Bretonne publie un communiqué suite aux arrestations : « Bien que les personnes arrêtées ne figurent pas au nombre de ses effectifs, l'Etat-Major de l'Armée Républicaine Bretonne les considère toutes comme des compagnons de combat dans la lutte menée pour la Libération Nationale de la Bretagne et du peuple breton et les assure de son soutien ».

En effet, la droite du mouvement breton est absente de ce procès. Comme le rappelle un avocat, ce n'est pas le procès de la Bretagne de 1532, de 1788 ou de 1939. Mais c'est celui de la Bretagne des années soixante-dix. Sur les onze inculpés⁶², il est édifiant de voir que ce sont les deux qui appartiennent au F.L.B « traditionnel » qui fondent une partie de leur défense sur l'incompétence de la CSE en vertu du Traité d'Union de 1532. Le procès n'a pu se limiter aux simples attentats reprochés. Il échappe assez vite aux représentants de l'Etat qui constatent, impuissants, comment la juridiction d'exception se transforme en tribune de défense de la Bretagne. Beaucoup parle d'échec politique

⁶¹ Quatre bulldozers, à Pleugueneuc (35), le 12.04.1971 ; une pelle hydraulique, à Lieuron (35), le 12.4.1971 ; deux camions ROBIN loués à la coopérative laitière, à Rennes (35), le 05.06.1971 ; Etude de Me MASSARD, à Fougères (35), le 21.06.1971 ; Etablissement CHEVET, à Rennes (35), le 21.06.1971 ; deux bulldozers, à Saulnières (35), les 12.12.1971 et 13.01.1972 ; Crédit Agricole, à Rennes (35), le 16.01.1972 ; Services des Impôts, à Redon (35), le 24.01.1972 ; Palais de Justice, à Redon (35), le 28.01.1972 ; Centre Administratif à Auray (56) et Crédit Agricole à Vannes (56), le 09.02.1972 ; Bulldozer, à Pierric (44), le 20.02.1972 ; Statue du Gl HOICHE, à Quiberon (56), le 23.02.1972 ; Bulldozer, à Langon (35), le 08.04.1972 ; Villa de F. BOUYGUES, à Saint-Malo (35), le 13.04.1972.

⁶² Comparaient le 3 octobre 1972 : Pierre COUDRAIS, 38 ans (nous indiquons l'âge au moment du procès), cultivateur ; Maurice DROUIN, 31 ans, entrepreneur ; François GOURVES, 26 ans, employé de gestion ; Yves GOURVES, 25 ans, médecin ; Jean-Yves GAULTIER, ouvrier d'imprimerie ; Jean-yves LE SCOUEF, 31 ans, pépiniériste ; Pierre MENAGER, 36 ans, cultivateur ; Auguste ROULLEAU, 53, cultivateur ; Jean CHARPENTIER, 32 ans, représentant de commerce ; Ferdinand CORMIER, 67 ans, retraité ; Joseph SOUVESTRE, 36 ans, cultivateur.

pour la France. En quelques jours de procès, tous les problèmes économiques, sociaux et culturels de la Bretagne sont exposés en public.

Parmi les témoins au procès, on peut dénombrer l'Abbé LE BRETON et le Docteur Guy CARO, rencontrés lors de l'étude du F.L.B. légal et des débuts de l'Armée Révolutionnaire ; J. MATRAY, l'un des fondateurs du C.E.L.I.B. ; Louis LE PENSEC, alors maire dans le Finistère et enseignant en économie à Rennes ; l'écrivain Maurice CLAVEL ; un avocat d'origine corse ; un autre venu parler du problème catalan ; l'universitaire occitan Robert LAFONT ; des agriculteurs... Si une majorité d'entre eux dénoncent l'usage de la violence, ils dénoncent aussi les excès du centralisme français.

Les témoignages, les plaidoiries, les campagnes de soutien, les tracts, les affiches, les manifestations diverses⁶³... Tout cela met une certaine pression sur la Cour de Sûreté de l'Etat. Finalement, sans doute par crainte d'un trop grand accroissement de la sympathie populaire, le verdict sera « apaisant » : les accusés sont libérés le jour même du verdict, la plupart frappés de peine avec sursis, les autres acquittés.

Alors, est-ce une victoire pour le F.L.B. ? Globalement, on peut voir les choses ainsi. Ce procès a *politisé* le problème de l'action directe, en plus de donner une audience sans précédent à l'organisation.

Pourtant, dans le cadre de cet ouvrage qui entend montrer les différents courants du F.L.B., force est de constater que les inculpés, censés appartenir pour neuf d'entre-deux à une branche socialiste-révolutionnaire, n'ont que très peu développé un tel discours politique. On peut même avancer que les propos qu'ils ont tenus s'inscrivent pour une large part dans le discours du nationalisme classique. On a évoqué lors du procès la politique agricole en Bretagne, la nécessité de la sauvegarde du littoral, la nécessité de défendre la langue bretonne etc. Mais on a très peu parlé de socialisme, de capitalisme, de révolution. Si la ferveur des inculpés est claire, leur discours n'est absolument pas celui des communiqués de l'Armée Révolutionnaire, dont ils sont pourtant censés faire partie. On peut donc s'interroger sur la réalité des querelles internes à l'organisation.

Un ancien membre témoigne que l'adoption des communiqués était assez démocratique, chacun recevant un exemplaire et pouvant donner son avis à son sujet. Mais mise à part les cas de quelques « grands » communiqués (comme celui de 1968 ou celui de 1978,

⁶³ La flèche du clocher de Notre-Dame-de-Paris va arborer lors du procès un fier gwenn-ha-du, qui nécessitera quatre-vingt dix minutes au moniteur de la police pour monter le décrocher.

que nous étudierons plus loin), une bonne partie des militants étaient agacés par tous ces verbiages, et ne se concentraient que sur l'action.

Un autre militant explique que c'est surtout en prison que la lutte « politique » était menée. C'est en se retrouvant dans une même cellule, pour les mêmes raisons (avoir posé des bombes pour le Front de Libération) que les militants prenaient conscience des divergences politiques qui divisaient l'organisation. Cela finissait généralement assez mal, les disputes n'étant pas rares ! Il y a forcément au sein des F.L.B. des passionnés de doctrine politique et d'autres qui n'en ont que faire.

Reste que les inculpés du « F.L.B. 72 » n'ont que très peu politisé leurs déclarations, que ce soit par précaution, par volonté de ne pas développer en public un discours trop radical, ou bien parce qu'ils n'étaient justement pas *politisés*.

Mais là où s'entendent une grande majorité des militants, c'est sur le poids difficile à gérer que représente les éléments les plus droitiers du mouvement. Et là, pas besoin d'être radicalement socialiste-révolutionnaire pour ne pas vouloir agir au côté de ce genre de militants. C'est à cette « épuration » au sein de l'organisation que nous allons nous intéresser maintenant.

CHAPITRE 2 : Vers un définitif ancrage à gauche.

Courant révolutionnaire et courant républicain coexistent après le procès de 1972. Mais le F.L.B. ne se limite plus à ces deux branches, loin de là. A côté des deux A.R.B., les Kevrennoù et les sigles fleurissent : Commandos des Forces Paysannes - A.R.B., Commando Goelo-Penthièvre, le Réseau Nationaliste Breton-Trawalc'h (Assez) etc. On ne compte plus les pseudonymes : TREBERN, YOUENN, GOULVEN, GURVAN, KONAN, FRAGAN, RIWALL etc.

Cela amène de nombreux auteurs à parler de carences organisationnelles, de multiplication incontrôlée des commandos, bref d'anarchie totale. C'est sans doute vrai. Mais un autre élément doit être pris en compte dans ce foisonnement de sigles : le désir évident de faire passer l'organisation pour plus importante qu'elle ne l'est. Le Réseau Indépendantiste Breton - Trawalc'h, dont nous reparlerons, s'inscrit pour une large part dans cette volonté délibérée de multiplier les intitulés de commandos et les signatures en bas de communiqués. Un Kuzul Meur, « Grand Conseil », vraisemblablement moins fictif que le C.N.B.L., entend coordonner tous ces commandos épars. Sa fonction est d'élaborer les textes des communiqués, après une discussion.

Quoiqu'il en soit, le discours majoritaire s'oriente irrémédiablement dans le sens du socialisme-révolutionnaire. Cette affirmation idéologique se fait selon deux étapes : la première vise à évincer les éléments les plus droitiers afin que ce courant ne soit plus majoritaire; la seconde consiste à affirmer dans un communiqué à fort retentissement cette « victoire » du courant de l'Armée Révolutionnaire Bretonne, ce qui sera fait par la publication de la brochure « Emgann » (« Combat »), ou de communiqués du Kuzul Meur⁶⁴ directement en ce sens.

Mais il ne faut pas en conclure hâtivement que *tout* le courant droitier va disparaître, loin de là. Si les communiqués se radicalisent à gauche, des militants sont toujours fiers d'incarner l'Armée Républicaine originelle, et non l'Armée Révolutionnaire. Seulement, l'évincement d'un personnage comme Yann GOULET marque de façon symbolique l'ancrage idéologique de l'organisation à gauche. Reste que pour beaucoup

⁶⁴ Voir en ANNEXES IV et V, la Déclaration du Kuzul Meur de janvier 1978 et son Programme Révolutionnaire de Libération Nationale et Socialiste de la Bretagne.

de membres, ces querelles internes n'ont que peu d'intérêt et font oublier que le principal reste l'action.

Pourtant, après quelques dernières manifestations, le courant incarné par Yann GOULET va être mis à l'écart, ancrant le discours du F.L.B. dans la ligne socialiste-révolutionnaire.

Section 1 : La fin du « canal irlandais ».

Cette nouvelle orientation socialiste-révolutionnaire n'a pas manqué de susciter des réactions au sein de l'emsav, les nationalistes de droite dénonçant en particulier un « noyautage marxiste ». Pourtant, ils ne pourront renverser la tendance, GOULET étant même invité à quitter l'organisation. Le décret de dissolution en Conseil des Ministres des F.L.B. de janvier 1974 précipite cette réorganisation du mouvement. On sait déjà que le procès de 1972 a démontré que des militants refusent l'héritage qu'incarne ce personnage. Après 1971, il a tendance à se mettre un peu trop en avant, clamant à qui veut bien l'entendre qu'il est Le « Grand Chef » de l'organisation.

Même si des militants proches de lui revendiquent la majorité des attentats de 1971 à 1974, cette mégalomanie finira d'exaspérer ses opposants au sein du mouvement après la dissolution de 1974.

§ 1- Le chant du cygne du courant traditionnel.

Les dernières manifestations marquantes du « canal irlandais » font suite à un communiqué de Yann GOULET, signé « Pour le F.L.B.-A.R.B., et par ordre, le Chef de l'Etat-Major P. LE GOFF » et envoyé à divers organes de presse en mars 1971 : « ... Nos opérations suspendues volontairement à la suite de l'arrestation de nos camarades sont aujourd'hui reprises contre les installations des forces d'occupation et de répression de la puissance colonialiste, le combat de libération continue. ».

En effet, le F.L.B.-Armée Républicaine Bretonne reprend dès le 1er avril l'action directe : un engin explose dans les locaux des Services des Douanes à Saint-Malo. On retrouve

sur place une affiche « Pour une Bretagne Libre et prospère, joignez le FLB-ARB, vous n'apprendrez pas un métier mais vous servirez votre pays. » ainsi que des autocollants « Le FLB vaincra - Frankiz-Labour-Bara (Liberté-Travail-Pain). Combattez l'occupation en Bretagne avec les commandos F.L.B. ».

Les deux auteurs⁶⁵ de cet attentat sont arrêtés à Saint-Malo en janvier 1972, et déclarent avoir agi sous les ordres de Yann GOULET.

Au même moment, la police arrête à Paris un ancien membre des Bagadoù Stourm de Yann GOULET, chez lequel on découvre des explosifs, un pistolet mitrailleur, et une abondante correspondance avec GOULET. Jean LE MAHO, c'est son nom, déclare être « Major du Secteur France »⁶⁶ pour l'A.R.B.-Républicaine, reconnaissant deux attentats dans la région parisienne : l'un du 1er septembre 1971 à Paris (11ème) contre le Cabinet d'Experts-Géomètres participant au Remembrement en Bretagne ; l'autre du 1er avril 1972 à Aubervilliers, contre les Conserveries « Maxime DELARUE » nuisibles aux pêcheries bretonnes. Les communiqués revendiquant ces attentats sont en effet diffusés par le C.N.B.L., prouvant bien leur affiliation au F.L.B.-A.R.B. traditionnel de Yann GOULET.

Ce courant traditionnel ne disparaît donc pas, loin de là, les membres de l'Armée Républicaine continuant leur actions. Une déclaration de Yann GOULET, à la revue *La Nation Bretonne* d'automne 1973, montre que les tensions se font largement ressentir au sein du F.L.B. : « Le procès d'octobre 1972 n'a rien révélé et il ne pouvait rien révéler. Il n'a rien révélé des principes, des objectifs ou des plans du F.L.B.-A.R.B., pour la bonne et simple raison que les combattants qui se trouvaient dans le box des accusés n'avaient jamais appartenu à l'organisation, que leurs chefs de file n'avaient jamais dépendu de l'Etat-Major, et qu'ils s'étaient tout simplement appropriés, sans autorisation et après coup, le chapeau du F.L.B.-A.R.B. Certains se demandent s'il n'y aurait pas avantage à ce que cela change, mais il est certain qu'il n'y avait jusqu'ici aucun danger à s'emparer d'un tel attribut. C'est un couvre-chef qu'on a pu facilement

⁶⁵ voir page 61.

⁶⁶ Jean LE MAHO est actuellement le directeur de publication de *Gwenn-ha-du, Journal Nationaliste Breton*, un bimensuel. Il reconnu par bon nombre de personnes recentrées au cours des recherches comme un pur produit de l'extrême-droite bretonne ; des auteurs comme Fransez DEBAUVAIS et Olier MORDREL sont souvent cités dans son journal ; la présence de Yann FOUÉRE dans ses colonnes, alors que lui est reconnu comme n'appartenant pas à l'extrême-droite, ne sert pas son image.

emprunter et sous lequel on peut commodément s'abriter en cas de gros temps, même s'il s'ajuste mal sur votre système capillaire... ». Ce genre de déclaration entend faire du courant « révolutionnaire » un mouvement qui représente certes l'extrême-gauche, mais pas la Bretagne, et surtout un mouvement marginal en face du F.L.B.-Armée Républicaine. Pourtant, la dissolution en Conseil des Ministres marque chronologiquement les derniers instants du courant de Yann GOULET.

§ 2- Les conséquences officieuses de la dissolution en Conseil des Ministres.

Devant la recrudescence des attentats, le gouvernement décide de réagir. Son désir d'affirmer sa fermeté passe par cette dissolution par décret en Conseil des Ministres, daté du 30 janvier 1974⁶⁷, du F.L.B.-Armée Républicaine Bretonne et du F.L.B.-L.N.S.- Armée de Libération de la Bretagne⁶⁸, se référant à la loi du 10 janvier 1936 relative aux groupes de combat et milices privées.

Les motifs précédant le décret explique que « de tout temps des organisations culturelles ou économiques se sont créées dans les régions en France pour sauvegarder les traditions et l'art populaire et développer les activités économiques. Ces organisations sont l'expression de l'attachement profond des hommes à leur province d'origine et les buts qu'elles poursuivent, constituant un enrichissement de la collectivité nationale en maintenant vivante la diversité de notre nation. Mais à côté de ces associations se sont constitués des groupements le plus souvent de fait, qui veulent porter atteinte à l'intégrité du Territoire National. Leurs déclarations violentes ne laissent subsister aucun doute sur la volonté de ces groupements... » Il faut préciser le contexte global de cette dissolution : les attentats font aussi rage en Corse, et les autorités espagnoles font

⁶⁷ J.O. du 31.01.1974. Seront également dissous Enbata (basque) et le F.P.C.L. (Front Patriotique Corse de Libération).

⁶⁸ D'abord, au cours du travail de recherches, personne n'a jamais évoqué l'existence d'une « Armée de Libération Bretonne » (A.L.B.), tandis que le décret n'évoque pas le F.L.B.-Armée Révolutionnaire Bretonne, branche pourtant la plus active à cette époque. Chose incompréhensible, puisque l'Armée Révolutionnaire est passé devant la C.S.E. deux ans auparavant, et ne peut plus être « secrète » pour le gouvernement. Une confusion est certainement à l'origine de cette erreur, du fait d'un discours socialiste-révolutionnaire similaire entre les branches de l'A.R.B. et du L.N.S. Un militant de l'A.R.B. (Révolutionnaire) explique qu'il aurait lui-même indifféremment pu entrer dans l'une ou l'autre « armée », mais que c'est l'A.R.B. qu'il a tout simplement réussi à contacter en premier. Ensuite, contrairement à ce qu'on trouve parfois écrit, le F.L.B. légal n'est pas dissout avec ses « cousins » clandestins à cette occasion ; il a de toutes façons cessé son activité depuis longtemps au jour de ce décret...

alors pression sur le Gouvernement français, car de nombreux militants de l'E.T.A. trouvent asile dans le Pays Basque français (ce qui explique la dissolution de Enbata, pourtant constituée en association légale). L'exposé des motifs poursuit : « ... Dans les quatre départements bretons, l'activité du Front de Libération de la Bretagne-Armée Républicaine Bretonne, et plus récemment celles du Front de Libération de la Bretagne - pour la Libération Nationale et le Socialisme, sont inspirées à partir de l'étranger par un ancien ressortissant français ... qui a acquis la nationalité irlandaise, Yann GOULET. Il assure en même temps les relations avec l'I.R.A... »

Il est vrai que quelques mois avant, Yann GOULET fanfaronnait en expliquant qu'il ne lui était « plus possible aujourd'hui, depuis que la Police s'est emparée d'un certain nombre de documents et qu'elle a lancé contre [lui] un mandat d'arrêt, nier qu' [il fait] partie de l'Etat-Major »⁶⁹. Le fait de notifier que le F.L.B.-L.N.S. est « inspiré » par GOULET, n'a pas dû manquer d'être vécu comme une véritable provocation par ses militants !

Bien évidemment, ce décret n'empêche pas les F.L.B.-A.R.B. de reprendre de plus belle leurs attentats, comme le montre la fameuse destruction du relais O.R.T.F. de Roc'h-Trédudon dès février 1974, suivie de celle de la D.D.A. de Quimper.

Beaucoup d'auteurs estiment cette dissolution absurde, car elle s'attache à interdire des groupes clandestins, donc pas définition *déjà* interdits. Une telle analyse oublie cependant la dimension symbolique qui entoure un tel acte du Gouvernement. Bien évidemment, l'Etat ne s'attendait pas à ce que les attentats cessent à compter du 1er février ! Par contre, le Gouvernement notifie certainement ici son intransigeance future face à de telles actions. Cette dissolution a de là une conséquence bien réelle : les procès devant la Cour de Sûreté de l'Etat vont en effet se multiplier à compter de cette date, portant autant de coups durs aux F.L.B..

Mais ce décret de dissolution a une autre conséquence : la mise en accusation de Yann GOULET comme leader du F.L.B. est trop évidente. Et de nombreux militants vont refuser que cet homme ternisse plus longtemps l'image de l'organisation.

A cette époque, le Front Politique du F.L.B. a semble-t-il déjà eu des contacts avec l'I.R.A. (Provisionnals) et l'E.T.A., en vue de l'élaboration d'une déclaration commune pour une lutte de libération en Europe occidentale. Or, La « boîte-aux-lettres »

⁶⁹ *La Nation Bretonne* d'automne 1973.

irlandaise a été mis à l'écart de cette initiative. Cette lutte menée au sein de l'organisation pour obtenir le contrôle des Kevrennoù n'est pas nouvelle, l'apparition du F.L.B.- Armée Révolutionnaire et du F.L.B.-L.N.S. en témoigne. Mais c'est au cours de l'année 1974 que tout se décide.

Section 2 : L'évincement des éléments droitiers.

L'année 1974 ne se limite pas à la dissolution « officielle » et les années qui vont suivre sont riches en changements. A côté des nombreuses arrestations qui accompagnent l'intensification des attentats, le sommet de l'organisation s'adapte lui aussi. L'Etat-Major quitte l'Irlande pour s'implanter « quelque part » en Bretagne, ce qui traduit l'évincement définitif de GOULET.

L'élection présidentielle, qui voit la victoire de Valéry Giscard d'Estaing en mai 1974, n'a que peu de conséquences sur le mouvement clandestin, mise à part un silence de trois mois suscité par l'espoir de l'élection du candidat socialiste, François MITTERRAND.

Les attentats reprennent donc le 26 juin 1974 (contre une gendarmerie à Brest, nous allons y revenir), et continuent malgré la loi d'amnistie du 17 juillet 1974. Il est intéressant de s'attarder un instant sur cette deuxième amnistie présidentielle. La mansuétude du pouvoir à l'égard des détenus politiques bretons ne manque pas de soulever des interrogations. Déjà, la réorganisation du F.L.B. en 1969 sous forme d'une association-loi 1901 peut surprendre. Tout porte à croire que le mouvement clandestin breton est un problème difficile à gérer pour l'Etat. Déjà en avril 1969, le référendum sur la régionalisation avait été un frein aux vagues d'arrestations du début de l'année ; quant à G. POMPIDOU en juin 1969, et Valéry Giscard d'Estaing en 1974, ils veulent visiblement éviter de débiter leur nouveau mandat avec un tel dossier sur les bras. Dès lors, de 1975 à 1978, le F.L.B. se heurte plus violemment que jamais à l'Etat français. Les changements au niveau organisationnel se traduisent vite par la précision d'une « nouvelle » idéologie.

§ 1- Les changements au Front Politique.

Après juin 1974, les attentats sont revendiqués par le seul « Bureau Politique du F.L.B. », ce qui est en fait traduisible par l'évincement définitif de Yann GOULET comme porte-parole officiel. Les communiqués, s'ils sont toujours marqués du même sceau « F.L.B.-A.R.B. », ne sont plus signés « Chef d'Etat-Major P. LE GOFF », mais de pseudonymes très divers : TREBERN pour le Kevrenn du Finistère-Nord, YAOUEN pour le Kevrenn du Finistère-Sud, GOULVEN pour les Commandos des Forces Paysannes en Loire-Atlantique et Finistère-Sud, KONAN en Ille-et-Vilaine et FRAGAN dans le Morbihan. Ainsi, ce sont ces cinq nouvelles Kevrennoù, affiliées à ce « Bureau Politique », donc sans lien avec l'Etat-Major du C.N.B.L., qui dominent.

Le 30 décembre 1974, onze militants sont arrêtés. Parmi eux, Corentin PUIILLANDRE est le seul inculpé devant la Cour de Sûreté de l'Etat (pour un attentat contre la gendarmerie de Brest du 26 juin 1974). Mais suite à de nombreuses manifestations populaires, il est finalement mis en liberté provisoire en février 1975.

- PUIILLANDRE Corentin, dit «Kaou», né le 21 janvier 1935, à Plonevez-du-Raou (29), ancien parachutiste, électricien à Château-neuf-du-Faou. Il est alors membre du Strollad Ar Vro.

Un communiqué signé YAOUEN, suite à l'attentat contre un lycée de Quimper (29) du 10 février 1975, résume ainsi l'orientation de cette nouvelle série d'attentats : « L'A.R.B. revendique l'attentat contre l'établissement de l'Education Nationale Française. Notre lutte de Libération Nationale est globale. L'Armée française, l'Education Nationale Française, le capitalisme français et international et tous les collaborateurs bretons faisant le jeu de l'Etat Français sont les symboles du colonialisme et de l'oppression du peuple breton. Nous les combattons tous avec la même détermination ». Armée Républicaine ou Armée Révolutionnaire ? Difficile de le dire.

L'étude du F.L.B. après 1975 est problématique : beaucoup s'accorde pour expliquer que l'organisation est alors constituée d'une multitude de groupes complètement autonomes, sans réel lien entre eux. On serait par là dans une situation similaire aux débuts du mouvement, en 1966. Mais les conséquences de ces carences structurelles sont difficiles à évaluer, puisque jamais le F.L.B. n'a été aussi efficace, frappant partout

en Bretagne, apparemment quand bon lui semble ; les commandos semblent mieux entraînés et dotés de moyens techniques très efficaces. Dans une interview accordé au « 56-Hebdo » du 15 février 1975, des responsables prétendent pouvoir aligner deux milles hommes si une action d'envergure le nécessite. Evidemment, cela tient de la pure fabulation (au plus fort de son existence, peut-être le F.L.B. a-t-il réuni une centaine de militants répartis entre la Bretagne et Paris⁷⁰) ; mais tout comme l'I.R.A. a étendu son action à toute la Grande-Bretagne, le F.L.B. désire, selon certains communiqués, agir sur tout le territoire français.

Le service de renseignement de l'organisation est selon certains témoignages au moins aussi efficace que ceux de la police et de la gendarmerie, les agents chargés de démanteler le réseau étant parfaitement connus du F.L.B..

Dans le souci de se rallier aux problèmes du moment, le F.L.B.-A.R.B. commence sa série d'attentats anti-nucléaire, pour « s'opposer par tous les moyens, à toute implantation de centrale nucléaire sur le territoire Breton »⁷¹, et plastique l'entrée de la centrale nucléaire de Brennelis (29) le 15 août 1975.

L'Etat-Major implanté maintenant en Bretagne supervise les attentats, qui se concentrent globalement dans un triangle Quimper-Carhaix-Morlaix. Les exemples de « nuits bleues » bretonnes prouvent que son rôle est effectif : par exemple les actions menées contre les D.D.A. de Quimper (29), Nantes (44), et contre le camp de la Lande-d'Ouée (35) la même nuit du 27 juillet 1975. De plus en plus, les attentats se déroulent ainsi par séries.

Aussi, la classique remarque d'un mouvement mal organisé après 1974 ne semble-t-elle pas justifiée.

C'est justement à l'occasion de l'attentat (manqué) contre la D.D.A. de Nantes, fin juillet 1975, que trois militants de Guérande, Per LOQUET, D. CROCHARD et G. CORITON sont arrêtés.

⁷⁰ Rien que les procès devant la Cour de Sûreté de l'Etat ont vu, entre 1975 et 1979, ont conduit à l'inculpation de plus de soixante-dix membres. La continuation des attentats prouve que tous n'ont pas été arrêtés, loin de là. Et on ne peut compter tous ceux qui ont, d'une manière plus ou moins précise, apporté une aide à l'organisation clandestine

⁷¹ Communiqué du Conseil Supérieur, Kuzul Meur du 7 mai 1975, dans *L'Avenir de la Bretagne* n° 19 du 31 mai 1975. Cette revendication anti-nucléaire sera, comme nous le verrons dans la troisième partie, une revendication-phare du F.L.B.-A.R.B. des années quatre-vingt.

- LOQUET Per, né le 9 janvier 1930 à Guérande (44), Paysagiste-pépiniériste, actuel président de Skoazell Vreizh.
- CROCHARD Dominique, né le 29 avril 1955, à Guérande (44), étudiant en Chimie à Angers.
- CORITON Gérard, né le 30 janvier 1954, à Auray (56), menuisier à la Baule-Escoublac (44).

En octobre 1975, une nouvelle répression a lieu, suite à l'attentat contre les domiciles de deux parlementaires, MM. FRÉVILLE (sénateur-maire de Rennes) et LE DOUAREC (député d'Ille-et-Vilaine), du 27 août 1975⁷² : treize personnes sont inculpées devant la Cour de Sûreté. C'est le résultat de l'Opération Sultan IV, destinée initialement à démanteler le F.L.B.-L.N.S., et qui a donc des résultats bien plus larges. Parmi les personnalités connues de l'emsav arrêtées, on trouve l'Abbé LE BRETON, Yann FOUÉRÉ, Dr Yves GOURVES et Yann PUIILLANDRE. Des manifestations populaires conduisent à la libération provisoire de la plupart d'entre eux.

L'année 1976 est extrêmement riche en attentats. En septembre 1976, le procès devant la Cour de Sûreté de l'Etat des trois membres de Guérande s'ouvre. C'est la redite du procès de 1972, la Cour offrant une tribune aux revendications du mouvement breton. Ils reçoivent finalement des peines de prison ferme couvertes par la détention préventive, ainsi qu'une peine avec sursis.

Durant l'automne 1977, un nouveau groupuscule fait parler de lui. Il se nomme Résistance Nationaliste Bretonne-Trawalc'h, et signe ses communiqués « Ar Sourd », « La Salamandre ». Le problème est que ces militants sont parfaitement inconnus du F.L.B.-A.R.B., et que laisser ainsi dans la nature des individus isolés est dangereux : en groupe restreint, l'escalade dans la violence est moins contrôlable.

Ce groupe sera finalement rapidement localiser par le F.L.B., qui grossit ainsi ses rangs d'un nouveau commando. Celui-ci sera l'auteur d'une réédition de l'attentat du Roc'h-Trédudon, puisqu'il s'en prendra à l'émetteur du relais-télé du Pré-en-Pail (53), le 22 octobre 1977. Ce qui est amusant, c'est de voir par la suite au bas de nombreux communiqués, comme on l'a déjà évoqué, la signature du « Bureau Politique du R.N.B.-Trawalc'h », à côté des Bureaux Politiques de l'Armée Révolutionnaire et de l'Armée Républicaine, alors que Trawalc'h devait réunir au grand maximum une petite dizaine

⁷² Cet attentat, comme tous les attentats marquants de l'organisation, a suscité bien des remous. Pour la première fois, un attentat mettait délabrement la vie de personnes en danger. Revendiqués par l'Armée Révolutionnaire Bretonne, « afin de soutenir les activistes corses de l'A.R.C. ». Le contexte est en effet celui de la condamnation d'Edmond SIMÉONI, à l'origine du mouvement indépendantiste corse. Beaucoup d'ex-membres déclarent aujourd'hui que ce n'est pas l'A.R.B. qui a monté ces deux attentats.

de membres. Ce « jeu des signatures multiples », on le retrouve en bas des communiqués de 1978, qui précisent pour la dernière fois l'orientation politique de la lutte des différentes branches du F.L.B.. Il va de soi que l'adoption d'un texte aussi décisif va se faire de façon plutôt rocambolesque.

§ 2- L'élaboration d'une nouvelle ligne politique.

En 1977 donc, à un moment où les attentats se font de plus en plus nombreux, certains militants réclament avec insistance l'élaboration d'une nouvelle déclaration à l'image de celle du Manifeste de 1968. Il est en effet temps pour le F.L.B. d'appuyer son action sur un véritable discours politique, la répression se faisant de plus en plus efficace, et l'organisation commençant à tourner en rond.

La mise sur papier d'une ligne politique précise n'est pas plus facile qu'en 1968 mais, sous l'impulsion des expériences du F.L.B.-A.R.B. révolutionnaire, et du FL.B.-L.N.S., le courant est cette fois-ci inversé : ce sont des éléments droitiers qui sont mis en minorité, la majorité des F.L.B. situant maintenant leur combat à gauche. Les deux grands axes retenus ne réservent donc pas de grande surprise : libération nationale du peuple breton et socialisme autogestionnaire. Pour résumer, on peut dire que cette ligne politique est un mixage des revendications traditionnelles remises au goût du jour par un discours ancré à gauche, ou même à l'extrême-gauche pour être précis.

La brochure qui est finalement imprimée (par un imprimeur F.L.B. bien sûr) porte le nom évocateur d'*Emgann*, « Combat ». Le problème qui survient était prévisible : un commando estime que le combat du F.L.B. n'a pas besoin d'être expliqué par « une diarrhée verbale gauchisante », étant inutile « d'y ajouter un fumeux combat pour un socialisme autogestionnaire des plus vagues »⁷³. Cette prise de position n'étonne pas les autres membres du F.L.B., le chef de ce commando étant connu comme un élément de droite. Tous les militants savent que le F.L.B. reçoit ainsi le soutien de nationalistes de droite, la présence ou non de Yann GOULET n'y changeant rien. Mais beaucoup ne l'accepte plus...

C'est pourquoi le commando récalcitrant est finalement contraint de quitter le F.L.B., marquant définitivement l'ancrage de l'organisation à gauche. Ironie du sort, ce

⁷³ BONNET (Marie-Pierre), *op. cit.*, p. 71.

commando est démantelé quelques semaines plus tard alors qu'il se débarrassait de son matériel.

Si tout au long des années 1970, le débat gauche-droite a été si brûlant au sein de l'organisation, c'est que le vieux complexe né du lourd héritage de l'Occupation, quelques dizaines de militants du Parti National Breton collaborant avec les nazis, n'est toujours pas digéré, même en cette fin d'année soixante-dix. Selon certains témoignages, les membres les plus fougueux de l'Armée Révolutionnaire ont même projeté de supprimer certains vieux leaders réfugiés en Irlande (Yann GOULET ou Yann FOUÉRÉ peut-être...).

Dès lors, le slogan unique est plus que jamais « Bretagne libre, Bretagne socialiste », et la quadrilogie socialisme-anticapitalisme-autogestion-révolution née au début de la décennie s'affirme définitivement. La Déclaration du Kuzul Meur de janvier 1978 et le Programme Révolutionnaire qui l'accompagne⁷⁴, le démontrent clairement. Un témoignage explique que la triple signature en bas du Programme Révolutionnaire est trompeuse : en fait, les « penseurs » de l'Armée Révolutionnaire Bretonne ont élaboré le texte, et les membres de Trawalc'h et de l'Armée Républicaine ont été simplement invités à le signer tel quel.

Le contenu de ce Programme est désormais classique : lutte contre l'impérialisme français, lutte contre le capitalisme et pour le socialisme, lutte contre toutes les formes d'occupation du sol breton (armée, tourisme, nucléaire), lutte pour le bilinguisme, solidarité envers tous les peuples en lutte pour leur libération.

Au début de l'année 1978 survient l'une des plus grande catastrophe écologique jamais vue en Bretagne : l'échouage du pétrolier l'Amoco Cadiz. Or, peut-être trop accaparé à l'élaboration de ses communiqués, le F.L.B. ne réagit pas à la hauteur de l'événement : sa réaction se limite à quelques attentats contre les bureaux de la compagnie SHELL.

Au printemps 1978, à Gouarec (22), une réunion a lieu pour confirmer la ligne politique définie quelques mois avant, et surtout pour mettre en adéquation les attentats avec elle. C'est à ce moment que Lionel CHENEVIÈRE et Patrick MONTAUZIER, d'un commando d'Ille-et-Vilaine (de tendance Armée Républicaine), décident de tenter un attentat contre le Château de Versailles. Il apparaît que ces deux hommes sont déjà repérés par les services de police ; que le mauvais accueil de l'opinion publique est à

⁷⁴ voir ANNEXES IV et V.

prévoir etc. Pourtant, l'attentat a lieu le 26 juin 1978, et entraîne la destruction d'une dizaine de salles de l'Aile du Midi. Comme prévu, les deux hommes sont arrêtés. C'est alors une véritable catastrophe : les F.L.B. sont allés trop loin, les médias se déchaînent contre eux, les politiques reprennent ces critiques... Bref, dans son ensemble, la population ne comprend pas. Dans la foulée, un démantèlement sévère a lieu, s'achevant par l'emprisonnement de nombreux militants et par la condamnation des deux auteurs par la Cour de Sécurité de l'Etat à de très lourdes peines de prison (quinze ans). Le F.L.B. aura bien du mal à s'en remettre.

Ce résultat néfaste à l'organisation ne pouvait qu'être prévu. Et on peut se demander quel intérêt avait le F.L.B. à se jeter ainsi « dans la gueule du loup » juste au moment où l'organisation devient le plus efficace et où elle a enfin élaboré une ligne politique précise. Les éléments les plus à gauche, à l'origine de la « clarification politique », se sont même demandés, avec plus ou moins de bonne foi, si ce ne sont pas des membres pas forcément favorables à cette option politique choisie par l'organisation et présents à Gouarec interrogés, qui ont délibérément laissé les deux hommes commettre l'attentat⁷⁵. Un tel calcul paraît peu probable. Ce qui semble le plus vraisemblable, c'est que personne lors de la réunion de Gouarec n'a cru un seul instant que les deux militants allaient oser effectuer une telle action. L'attentat contre Versailles est aussi le dernier attentat marquant du courant F.L.B.- Armée Républicaine Bretonne. Par la suite, seul le F.L.B.-Armée Révolutionnaire signera les actions directes.

En perpétrant un attentat contre la villa du Commissaire LE TAILLANTER⁷⁶, « Le Grand », à Plouezec le 30 mars 1979, ce F.L.B.-A.R.B. signe lui aussi quasiment sa fin. En plein jour, un commando de quatre hommes débarque, ligote la femme du commissaire, et fait tomber en ruine sa superbe demeure. Quelle conséquence autre qu'une nouvelle vague répressive le F.L.B. pouvait-il attendre en s'attaquant ainsi à l'officier de police le plus acharné à le démanteler ? Deux des quatre membres ayant participé à cette action sont arrêtés.

⁷⁵ BONNET (Marie-Pierre), *op. cit.*, p. 105.

⁷⁶ voir sa biographie, « *Le Grand* », *Ma vie de flic*, LE TAILLANTER (Roger), Ed. Plon, 1995, (355 pp.). L'attentat perpétré contre sa maison fait principalement suite aux injures que proféraient le commissaire à l'encontre des membres de l'organisation. Un des auteurs témoigne qu'il s'agissait par là de lui notifier de tenir des propos plus corrects à l'avenir.

En 1978, 1979 et 1980, les procès devant la C.S.E. se multiplient, accompagnés de lourdes peines de prison ferme. En 1981, vingt membres du F.L.B. sont encore en prison (une partie ayant bénéficié de mises en liberté provisoire). Il est temps pour l'organisation de déclarer une trêve, lors des élections présidentielles de 1981.

Troisième partie : L'accalmie (1981-1997).
Quelle place pour un mouvement armé aujourd'hui ?

Le mouvement autonomiste armé breton ne se remettra pas de la répression de la fin des années soixante-dix. Certes, il ne disparaît pas. Mais en comparaison de l'intensité passée de ses activités, tout porte à croire qu'il se limite depuis à un très petit nombre de commandos.

Des causes internes sont bien évidemment à l'origine de ce déclin : sévèrement démantelé, le Front ne pourra renaître de ses cendres. Mais plus que jamais, c'est le contexte politique, en ces années quatre-vingt, qui est à l'origine de cette « accalmie ». Conséquences de ces vingt ans d'action directe ou non - nous nous poserons la question ici - les avancées sur le terrain légal sont marquantes et coupent sous bien des aspects l'herbe sous les pieds du mouvement clandestin.

Pêle-mêle, l'élection d'un candidat socialiste, les lois de décentralisation, les avancées sur le terrain culturel, la reprise du mouvement politique légal (après son passage à vide entre 1975 et 1980) etc. : cela fait émerger autant de nouvelles formes de militantisme au sein de l'emsav, contribuant en parallèle à l'affaiblissement du militantisme clandestin. Et il faut bien avouer que son discours socialiste-révolutionnaire, si difficile à imposer au sein de l'organisation, devient rapidement désuet : symptomatique d'une époque, il n'est plus adapté aux problématiques des années quatre-vingt dix et ne peut plus espérer galvaniser de très nombreuses troupes, comme il l'avait fait dix ans plus tôt.

L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 marque un arrêt temporaire de l'activité du F.L.B.. Dans un communiqué adressé au nouveau chef de l'Etat⁷⁷, l'organisation se dit « réjouie » de l'élection de F. MITTERRAND et annonce une trêve. Il est vrai que le candidat avait fait de nombreuses promesses lors de sa campagne, déclarant le 14 mars 1981 à Lorient que « c'est blesser un peuple au plus profond de lui-

⁷⁷ *Le Monde* du 14-15 juin 1981.

même que de l'atteindre dans sa langue et sa culture. ». Ajoutées à cela la promesse de l'abandon du programme nucléaire civil en Bretagne, complétant la fermeture des centrales existantes, et bien sûr l'institution de structures régionales : il est normal que le mouvement breton en général soutienne cette candidature.

Le communiqué rappelle les souhaits du F.L.B. en ce début des années quatre-vingt : l'amnistie des « compatriotes » emprisonnés ; la suppression de la Cour de Sûreté de l'Etat, « institution indigne d'un pays démocratique » ; la reconnaissance du bilinguisme et l'intégration des écoles *Diwan* dans l'enseignement public⁷⁸; le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne ; la suppression pure et simple de la fonction préfectorale et l'élection d'une Assemblée bretonne avec un pouvoir exécutif confié à des élus. La lettre finit sur ces termes : « Si le socialisme signifie plus de justice, d'intégrité, plus de respect de l'autre, nous aussi nous sommes socialistes... tout en demeurant Bretons »⁷⁹.

Le ton est modéré (on est loin de la traditionnelle surenchère rhétorique des anciens communiqués) et « réaliste » : détail marquant, il n'est plus fait référence à une quelconque prétention étatique. C'est définitif, le F.L.B.-A.R.B. entre dans une nouvelle ère. D'autant plus que ses revendications seront plus ou moins prises en compte - avouons tout de même, plutôt *moins* -, mise à part en ce qui concerne l'Arlésienne du mouvement breton, le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne⁸⁰.

En effet, la loi d'amnistie du 4 octobre 1981 conduit à la libération des derniers militants bretons. Dans la foulée, la Cour de Sûreté de l'Etat est supprimée.

La réforme de la décentralisation amorcée par la loi du 2 mars 1982 répond à la

⁷⁸ Les établissements *Diwan* (*le Germe*) ont ouvert en 1977, et proposent alors des écoles maternelles en breton. Nous reviendrons largement sur cette association aujourd'hui extrêmement importante.

⁷⁹ On peut noter que le P.S.U. de Michel ROCARD, intégré progressivement au P.S. et qui disparaît avec l'élection de F. MITTERRAND, était favorable au régionalisme, voire au fédéralisme européen. Depuis, le courant rocardien garde une audience certaine au sein de la gauche bretonne : Yves DOLLO, Charles JOSSELINE, Louis LE PENSEC etc. en sont proches. Michel ROCARD lui-même avait lancé cette fameuse réplique lors de son témoignage à un procès-F.L.B. de la CSE en 1979 : « Le mouvement centralisateur doit pouvoir s'arrêter... ».

⁸⁰ Le département de la Loire-Atlantique fait partie de la « Bretagne historique », Nantes étant traditionnellement la capitale bretonne, résidence des Ducs de Bretagne. Mais c'est sous Vichy que le « département » sera détaché par décret du reste de la « province ». Son retour au sein de la Bretagne est depuis une des revendications principales de l'emsav.

Mais tout porte à croire que cet état de fait est appelé à changer : déjà, lors de sa session du 30 juin 1997, le Conseil Régional de Bretagne a adopté, à l'unanimité moins une voix, un vœu en faveur de la réunification de la Bretagne et de la Loire-Atlantique, « légitimée par des éléments historiques, culturels, sociologiques, juridiques ». (*Kazetenn Emgann* n° 140-141, de juillet-septembre 1997). De nombreuses associations militent en ce sens, comme le C.U.A.B. Devant les manifestations populaires, peut-être cette intégrité perdue sera-t-elle un jour retrouvée ?

demande d'une assemblée locale élue, revendication-phare du mouvement breton depuis un siècle. Pourtant, l'optimisme doit être en ce domaine revu à la baisse : le choix d'un mode de scrutin proportionnel, avec pour circonscription électorale le département, affaiblit considérablement (et sciemment) ce pouvoir régional. En outre, la partition de la Bretagne est confirmée, la Loire-Atlantique restant donc séparée.

Quant à la défense de la langue, même si elle se fait plus *malgré* l'Etat que *grâce* à lui, ses avancées permettent de garder espoir.

Pourtant, le F.L.B. reprend les attentats en 1983, mais ils seront très peu nombreux. On peut y déceler le désir de trouver de nouveaux fronts de lutte, pour s'adapter aux problèmes du moment, comme le nucléaire et le tourisme excessif. Est-ce que cela signifie qu'il n'y a plus de place pour le mouvement armé breton aujourd'hui ?

Avancées sur le terrain légal et question de la pertinence de l'action directe aujourd'hui, le Front de Libération de la Bretagne entre dans la phase du bilan après trente ans d'activités

CHAPITRE 1 : Les avancées sur le terrain légal.

Ce qui semble désormais le plus payant pour le mouvement breton, c'est la négociation. Les représentants politiques, culturels et économiques obtiennent aujourd'hui des concessions de la part de l'Etat, et dans ce jeu de palabres, la confrontation violente et directe n'a plus la place principale. Si le dialogue est désormais possible, c'est parce qu'il existe aujourd'hui des structures qui défendent la cause bretonne.

Nées d'initiatives étatiques ou associatives, ces structures prennent de multiples formes, et sont particulièrement actives sur le terrain culturel. Il est vrai que la revendication linguistique est depuis toujours le coeur, le ciment de l'emsav. Pourtant, le F.L.B. n'a curieusement que très peu développé ses revendications culturelles. Son leitmotiv était d'abord la libération de la Bretagne. Ce n'est que de façon incidente que le F.L.B. défendait la culture bretonne. Le témoignage de plusieurs militants montre que la revendication linguistique n'était la première de leur préoccupation, alors que la situation de la langue aurait pu « justifier » à elle seule les attentats de l'organisation. Si certains membres faisaient partie d'associations culturelles, notamment de Skol an Emsav, peu de militants du F.L.B. maîtrisaient en fait correctement la langue bretonne, la proportion de « francisants » dépassant largement celle des bretonnants. Il semble cependant que l'organisation invitait ses militants à l'apprentissage de la langue « nationale ». En matière d'attentats, un militant explique qu'il a été peu envisagé de s'attaquer aux écoles en Bretagne, car il s'agissait de cibles « moralement » intouchables. Par contre, il est arrivé que le F.L.B. apporte son aide de façon indirecte : ainsi, le 20 janvier 1988, un immeuble de l'U.R.S.S.A.F est plastiqué à Quimper (29). Or, la petite histoire veut qu'à ce moment, *Diwan* soit largement endetté auprès de cet organisme, et que quelques jours après l'attentat, cette dette soit miraculeusement annulée ! Cependant, la médiatisation des actions du F.L.B. a pu avoir un effet positif : contribuer à ce que des militants prennent conscience du particularisme culturel breton et de la nécessité d'agir pour défendre ce particularisme, sur le terrain légal cette fois. Quant aux tentatives d'organisation de mouvements bretons à plus proprement parler

politiques (on verra qu'on peut difficilement parler de véritables *partis*), elles ont connu beaucoup moins de succès que les initiatives au niveau culturel. Or, cela révèle plus un manque de *demande* électorale que d'*offre* électorale.

Section 1: La défense de la culture.

Le mouvement culturel, comme le mouvement politique, profite du succès du C.E.L.I.B. pour être relancé. La fédération Kendalc'h, fondée en 1951, inaugure cette résurgence et regroupe l'ensemble des mouvements culturels du moment : B.A.S. (association des sonneurs de biniou), Ar Falz (association des instituteurs laïques partisans de l'enseignement du breton), Bleun-Brug (l'homologue catholique d'Ar Falz) et la J.E.B. L'Etat ouvre une porte en 1951 en adoptant la première (et dernière loi) sur l'enseignement des langues « régionales », mais ce sont bien les efforts du milieu associatif qui sont à l'origine des avancées en matière de défense linguistique : c'est aux Bretons eux-mêmes de prendre en charge la survivance de leur langue, l'Etat se montrant plus que timide en la matière.

§ 1- Les initiatives politiques.

L'attitude de l'Etat à l'égard de la langue bretonne a clairement évolué, même si aujourd'hui, beaucoup reste à faire. D'une attitude timide, voire hostile après la seconde-guerre, l'Etat a fait de multiples concessions depuis 1978, avec en toile de fond les derniers grands démantèlements du F.L.B..

A) Le manque d'intérêt du Pouvoir (1950-1978).

Une proposition de loi en faveur de l'enseignement des langues régionales⁸¹ est déposée devant l'Assemblée Nationale par Pierre HERVÉ, député du Finistère au cours de l'année 1950. Après de nombreux amendements, elle sera finalement adoptée fin

⁸¹ Elle concerne, outre le breton, le basque, l'occitan et le catalan.

décembre 1950, grâce à l'action de René PLEVEN, député des Côtes-du-Nord, alors Président du Conseil : ce sera la Loi DEIXONNE⁸² du 11 janvier 1951. Elle prévoit un enseignement, par le biais de « loisirs dirigés » à la fin du cycle d'école primaire, de « cours facultatifs » en dehors des horaires de classes de secondaires, et finalement d'une « épreuve facultative » au baccalauréat (épreuve comptant uniquement pour l'obtention d'une mention). Mais un « oubli » marque cette loi : rien n'est prévu en ce qui concerne l'organisation même de ces cours ; si bien que les professeurs sont amenés à les dispenser bénévolement et hors des horaires normaux. Il faut donc une bonne dose d'amour de la Bretagne pour suivre ces enseignements, chez les professeurs, mais aussi chez les élèves qui n'en tiraient aucun profit à l'examen. La loi DEIXONNE a donc plus de conséquences psychologiques (en encourageant la poursuite du combat culturel) que réellement pratiques. A ce jour, c'est la seule disposition législative concernant l'enseignement des langues minoritaires.

Il faudra lutter pendant un temps pour conserver les avantages nés de cette loi. Notamment, l'épreuve au baccalauréat sera menacée par deux fois, en 1958 et 1960, mais des manifestations obligeront le gouvernement à revenir sur sa décision.

On ne compte plus les projets de lois et les Rapports qui évoquent l'enseignement de la langue bretonne. Seulement, s'ils partent d'une bonne volonté, ils ne débouchent sur aucune avancée en pratique. La majorité sont voués à rester lettre-morte ; l'un d'eux a bien failli aboutir en 1958, mais le changement de République l'a jeté aux oubliettes, et beaucoup subiront le même sort. Ainsi, la Commission culturelle de l'Assemblée Nationale proposa un autre projet en 1963, mais le ministre des Finances posa son veto sous prétexte d'équilibre budgétaire ! Des textes déposés en 1967 ne furent pas discutés en raison de la dissolution de l'Assemblée Nationale etc. etc. Le « sort politique » s'acharne donc contre la langue bretonne.

Dès sa première session, le « nouveau » Parlement reçoit en juillet 1968 un nouveau projet, signé cette fois par vingt-neuf des trente-trois députés bretons. Son rapporteur est Jacques CRESSARD, député d'Ille-et-Vilaine de la majorité. Après un gros travail de ce dernier, un rapport doit être déposé devant la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée Nationale au début de la session d'avril 1970. Mais la majorité lui demandera de ne pas le présenter, ce à quoi il obéit. De toutes façons, ce Rapport,

⁸² Du nom de son rapporteur.

comme tous ceux qui ont suivis jusqu'à ce jour, n'aurait eu aucune utilité pratique, leur portée symbolique n'empêchant pas la langue bretonne de reculer. Une telle situation n'a pu qu'inciter des militants à faire connaître leur colère en intégrant le F.L.B..

Un décret du 10 juillet 1970 permet la prise en compte pour l'admission au baccalauréat des points obtenus à l'épreuve facultative de langue régionale. Cela a une conséquence immédiate : huit cents élèves se présentent à la première session de l'épreuve de breton, en 1971. Mais cette avancée est moins la conséquence du F.L.B. que des grandes pétitions populaires organisées par l'Emgleo Breizh, qui recueillent à chaque fois plus d'une centaine de milliers de signatures⁸³.

B) La *démocratie culturelle* en marche ? (1981-1998) ⁸⁴

La fin des années soixante-dix, marquée à la fois par l'activité la plus intense du mouvement armé et son démantèlement quasi définitif, est aussi témoin d'un net changement d'attitude de la part de l'Etat, profitable à la culture bretonne.

Cette évolution commence en mars 1978 avec la Charte culturelle de Bretagne, négociée entre le Président Valéry GISCARD D'ESTAING et les Conseils Généraux des cinq départements bretons⁸⁵. Elle fait suite au discours que le Président de la République a tenu à Ploërmel le 8 février 1978, au cours duquel il déclare que « les traditions et les cultures de la Bretagne ne sont pas simplement du folklore, elles sont des manières de vivre quelque chose de différent »⁸⁶. Elle augure d'un incroyable changement de discours de la part de l'Etat.

Cette Charte se veut « un acte de reconnaissance de la personnalité culturelle de la Bretagne et l'engagement d'en garantir le libre épanouissement (...). Elle constitue un pas vers la prise en charge, par la Région, de sa politique culturelle (...), lien privilégié entre l'Etat et la Bretagne ».

⁸³ A l'image de celle de 1967 qui recueillent plus de 150 000 signatures.

⁸⁴ GIORDAN (Henri), Rapport au ministère de la Culture *Démocratie culturelle et droit à la différence*, Ed. de la Documentation Française, 1982, p. 47.

⁸⁵ Il est intéressant de noter que la Loire-Atlantique est conviée à cette occasion, alors qu'elle n'est toujours pas reconnue comme partie intégrante de la Bretagne. (voir le Préambule de la Charte de 1978, ANNEXE VI).

⁸⁶ *Ouest-France* du 07.02.1997. On peut rappeler que cinq ans auparavant, son prédécesseur, Georges POMPIDOU, avait lui déclaré qu'« il n'y a pas de places pour les langues et les cultures régionales dans une France destinée à marquer l'Europe de son sceau » !

En 1981, la langue bretonne fait son entrée à l'université, une licence de breton étant créée. L'année 1982 est particulièrement riche en évolution : un énième rapport ministériel voit le jour, mais cette fois, il semble que sa portée dépassera le stade du symbolique : oeuvre d'Henri GIORDAN (au ministère de la Culture de 1981 à 1986), ce rapport *Démocratie culturelle et droit à la différence* va faire date. « Dans le cas spécifique de la France, compte tenu de l'abandon dans lequel les cultures minoritaires ont été laissées durant des siècles, il est recommandé très fermement d'appliquer à toutes les cultures minoritaires un coefficient de réparation historique qui devra se traduire par des dispositions législatives, administratives et budgétaires »⁸⁷.

Est-ce parce qu'il a été entendu qu'intervient la même année la création du Conseil Culturel de Bretagne (Kuzul Sevenadurel Breizh, président : Jean-Louis LATOUR) et de l'Institut Culturel de Bretagne (Skol-Uhel ar Vro, président: Bernard LE NAIL), initialement prévue par la Charte de 1978 ? Leur domaine d'action couvre les cinq départements (qui assurent son financement) et est extrêmement large : promouvoir les projets, les orienter, les coordonner et négocier leur financement avec les Conseils Généraux et le Conseil Régional de Bretagne.

Est-ce parce qu'Henri GIORDAN a été entendu, encore, que le groupe socialiste dépose une proposition de loi, sous l'initiative de MM. DOLLO, PEUZIAT et GIOVANELLI, intitulée « Les langues et les cultures des Peuples de France » en 1984 ? On peut légitimement se poser une question : pourquoi est-ce une *proposition* de loi, et non un *projet* de loi ? On peut quand même rappeler au passage que les socialistes sont largement majoritaires à l'Assemblée à cette époque... Cette pseudo-initiative n'aura leurré personne. La proposition rappelle d'ailleurs que « la langue française est solennellement confirmée dans son statut de langue officielle sur tout le territoire de la République ». Le 16 janvier 1984, à Brest, A. LAVANANT, président de l'association *Diwan* constatait « avec amertume que les mesures concrètes annoncées par ce texte sont bien minimales au regard des déclarations au demeurant fort louables, exprimées dans son préambule »⁸⁸.

Dans la foulée, un troisième cycle d'études celtiques est ouvert à l'université Rennes II. En 1985, c'est à un C.A.P.E.S. de Breton de voir le jour (il sera créé à l'initiative du

⁸⁷ GIORDAN (Henri), *op. cit.*, p. 47.

⁸⁸ *Kazetenn Emgann* n° 138, de mai-juin 1997.

ministre de la Culture contre l'avis du ministre de l'Education). Il faut néanmoins noter qu'il est encore à ce jour *bivalent*, c'est-à-dire qu'il doit être associé à une autre matière (mathématiques, histoire etc.), ce qui limite évidemment le nombre de candidats qui se présentent au concours, et justifie du même coup le très faible nombre de postes qui sont alloués⁸⁹. On a la désagréable impression qu'à chaque fois que l'Etat donne d'une main, il reprend de l'autre.

Néanmoins, l'enseignement a beaucoup profité de ces progrès, l'étude du breton étant dès lors possible de la maternelle au C.A.P.E.S.

Comment expliquer cette soudaine « bonté » de l'Etat ? A l'accalmie du F.L.B. correspond ces avancées d'initiatives politiques. Mais aucune corrélation ne peut bien sûr être faite entre les deux. Un autre élément peut avoir été déterminant, sur lequel nous allons revenir : le 16 octobre 1981, le Parlement Européen a pris une résolution sur une Charte communautaire des langues et cultures régionales et sur une Charte des droits des minorités ethniques⁹⁰. On a parfois dit avec ironie que la loi DEIXONNE a consisté à faire le minimum indispensable pour que la France, membre de l'U.N.E.S.C.O., cesse d'être considérée comme le seul pays d'Europe à aussi mal traiter ses cultures minoritaires ! On n'ira pas jusque là avec les avancées des années quatre-vingt, mais on ne peut nier que la pression européenne oblige la « Patrie des Droits de l'Homme » à faire des concessions. Pour le moment sans réel bouleversement, cependant... D'autant qu'un excès d'optimisme ne doit faire oublier que la situation de la langue bretonne est loin d'être idyllique aujourd'hui, obligeant le milieu associatif à rester très actif. Les pseudo-avancées du dernier « Rapport POIGNANT » déposé en juillet 1998 sont là pour le rappeler : l'hypocrisie de l'État reste de rigueur. Cet énième document commandé par un gouvernement français, dont le rapporteur est donc le maire socialiste de Quimper, Bernard POIGNANT, devait lui intégrer la nouvelle problématique de la Charte européenne des langues minoritaires. L'enjeu devient plus que jamais celui d'un statut officiel pour la langue bretonne (et les autres langues minoritaires de l'Hexagone), la Charte induisant une reconnaissance du bilinguisme. Brezhoneg ofisiel-le breton, langue officielle, voilà ce qui nous va nous intéresser maintenant.

⁸⁹ Le syndicat d'étudiants bretons *Dazont* fait aujourd'hui circuler une pétition pour que le C.A.P.E.S. de breton devienne *monovalent*, comme l'est par exemple celui de corse.

⁹⁰ voir ANNEXE VII.

§ 2- Vers de nouvelles formes d'actions en faveur du bilinguisme.

Les initiatives associatives actuelles tournent autour de deux grands axes⁹¹ : le premier entend faire du breton une *langue d'enseignement*, et est illustré par *Diwan* ; le second entend faire du breton une véritable *langue de culture*, en la sortant des écoles : il milite pour un bilinguisme à tous les niveaux, via cette reconnaissance du breton comme langue officielle. La politique du Parlement Européen vient donc renforcer cette revendication, la signature de la Charte européenne des langues minoritaires par la France étant au coeur du débat. Mais c'est aussi l'adhésion des Bretons pour leur langue qui est en question ici.

A) Le succès de *Diwan*.

Le but de *Diwan* est donc de donner au breton un statut de langue d'enseignement, de la maternelle à l'université. En vingt ans, c'est avec succès que l'association a réussi son pari, même si tous les problèmes ne sont pas réglés. En 1977, elle ouvre sa première maternelle ; en 1980, sa première classe primaire ; en 1988, son premier collège; en 1994, son premier lycée ; et en 1995, ouvre un second collège dans les Côtes d'Armor. Aujourd'hui, ce sont plus de sept cents familles qui confient l'éducation de leurs enfants à *Diwan*, totalisant un effectif de mille deux cent cinquante élèves⁹². Poussée par ses impératifs d'expansion, aujourd'hui, un troisième collège est prévu dans le Morbihan, ainsi qu'un nouveau lycée, que les municipalités se disputent l'honneur d'accueillir : Landéda, Quimper, Carhaix, Brest, Guengat, St Pol de Léon... L'association a l'embaras du choix, ce qui est révélateur du succès de *Diwan* en vingt ans. On peut rappeler qu'à ses débuts, les cours étaient dispensés dans des préfabriqués !

⁹¹ Une liste et/ou une étude de *toutes* les associations culturelles, actives depuis l'après-guerre jusqu'à aujourd'hui, n'aurait pas sa place dans cet ouvrage, d'autant que des ouvrages en parlent déjà fort bien (voir par exemple NICOLAS (Michel), *Histoire du mouvement breton*, Ed. Syros, 1982). Nous nous pencherons ici que sur ce qui fait effectivement l'actualité culturelle bretonne en 1998 : *Diwan* et la Charte européenne des langues minoritaires...

⁹² L'action de *Diwan* est également relayée par d'autres écoles bilingues indépendantes, surtout dans le Morbihan.

La réussite des élèves Diwan au épreuve du baccalauréat⁹³ montre si besoin est qu'une scolarité bilingue n'est pas un handicap pour eux.

Il reste cependant quelques ombres au tableau.

Tout d'abord, plus de mille élèves, c'est à la fois beaucoup et très peu : beaucoup, car personne n'aurait pu imaginer que Diwan prendrait une telle ampleur, et qu'on s'arracherait aujourd'hui l'ouverture d'un de ses nouveaux lycées ; très peu, car sur le nombre d'enfants scolarisés en Bretagne, ce n'est qu'une goutte d'eau : si à longueur de sondages, une immense majorité de Bretons se disent *bien sûr* favorables à l'enseignement bilingue, très peu passent le pas et scolarisent ainsi leurs enfants. C'est le problème, dont nous allons reparler, d'une culture bretonne qu'on est parfois amené à défendre « malgré » les Bretons.

Ensuite, l'Etat réserve encore parfois des surprises : par exemple, en décembre 1995, soit quatre mois après la rentrée, le ministre de l'Education Nationale a fait savoir que les lycéens bilingues n'auraient pas le droit de passer l'épreuve d'Histoire-Géographie du baccalauréat en breton, arguant du « caractère national de cet examen » dont « la réglementation s'applique à tous les élèves des lycées sans distinction et ne peut admettre de particularismes locaux⁹⁴ ». Les conséquences de telles décisions sont la source de gros problèmes pour Diwan : l'association a du mal à trouver des professeurs bilingues, et voilà qu'au milieu de l'année, le professeur bretonnant d'Histoire-Géographie doit continuer son programme en français ! Ce qui peut ici faire sourire, dénature en fait l'intérêt même d'un enseignement en breton⁹⁵.

Enfin, et surtout, le problème de Diwan reste le financement. En tant qu'établissement privé, une école Diwan doit justifier de cinq ans de fonctionnement pour toucher une subvention de l'Etat. Cinq ans d'autonomie, c'est long lorsqu'il faut compter sur les seuls dons des familles ou d'autres associations. A ce niveau, l'Etat a parfois fait des concessions, en aidant tel ou tel établissement au terme d'un délai plus court.

⁹³ Exemple : le lycée Roparzh HEMON de Brest a présenté pour la première fois ses classes de terminale, et tous les élèves ont été reçus (dont quatre avec mention bien, deux avec mention assez bien et un seul au rattrapage).

⁹⁴ *Kazetenn Emgann* n° 123, de février-mars 1996.

⁹⁵ On peut noter que le « caractère national » argué par le ministère ne semble plus être source d'incompatibilité lorsqu'il s'agit aux élèves, par exemple allemands, des sections européennes de Rennes de passer la même épreuve d'Histoire-Géographie dans leur langue maternelle. On peut aussi noter que cette interdiction ne s'est pas étendue au B.E.P.C. : les collégiens bretonnants ont passé leur épreuve en breton.

B) Bilinguisme et officialisation de la langue.

L'association Stourm Ar Brezhoneg⁹⁶ (S.A.B.) a pour la première fois fait parler d'elle dans la nuit du 16 au 17 mars 1984. Son but : imposer le bilinguisme ; sa méthode : « l'action directe culturelle ». Depuis maintenant près de quinze ans, les panneaux signalétiques sont régulièrement goudronnés à travers toute la Bretagne, obligeant les pouvoirs publics à les substituer par des panneaux affichant une signalétique bilingue : Rennes-Roazhon, Vannes-Gwened, Saint-Brieuc-Sant Brieg, Quimper-Kemper, Nantes-Naoned, Sarzeau-Sarzhav... Ce qui, un peu à l'image du F.L.B. en 1963, pouvait passer au début pour un canular, a eu des répercussions inimaginables. Aujourd'hui, les Côtes-d'Armor et le Finistère sont considérablement avancés dans ce domaine, le Morbihan étant lui beaucoup plus en retard : S.A.B. est devenu la bête noire des Conseils Généraux et des D.D.E. Mais S.A.B. a d'autres terrains de lutte : ainsi, il mène une campagne en faveur du refus de paiement de la redevance télévisée, tant qu'une place de choix ne sera pas accordée à la langue bretonne ; S.A.B. est aussi entré en conflit avec la S.N.C.F. au sujet de chèques libellés en breton, avec la Poste sur le libellé des adresses⁹⁷, demande des vignettes automobiles en breton etc.

La naissance de S.A.B. révèle qu'aujourd'hui, après les avancées du début des années quatre-vingt, l'action sur le terrain légal piétine à nouveau. Il faut reconnaître que si les activités de S.A.B. sont parfois couronnées de succès, c'est au prix de l'utilisation d'une forme de violence. Est-ce dire que le mouvement breton culturel ne peut faire l'économie de ce genre de radicalisation ? Alors que la demande d'une signalisation routière bilingue restait sans résultat depuis des années, il est frappant de constater que les goudronnages ont eu des échos quasi immédiats. Sans cette activisme, l'Etat aurait-il satisfait à cette demande ? On peut raisonnablement se poser la question. Le rapprochement avec l'activisme des F.L.B. est inévitable. « ... Convaincus que ce pouvoir ne reculera que devant l'intimidation et la force de nos armes... » proclamait le

⁹⁶ « Le Combat de la Langue bretonne ».

⁹⁷ Aujourd'hui, les lettres dont l'adresse sont en breton arrivent généralement à destination !

F.L.B. en 1966⁹⁸. C'est aussi un peu ce qu'on peut retenir de l'expérience de S.A.B. : l'usage d'une certaine violence paraît payante.

Stourm Ar Brezhoneg et son slogan « Brezhoneg yezh ofisiel e Breizh ! »⁹⁹ voit son action plus que jamais d'actualité, le débat portant maintenant sur la signature ou non par la France de la Charte européenne des langues minoritaires. Devant le refus obstiné de l'Etat, on peut craindre de nouvelles actions violentes, puisque c'est ce qui semble le faire céder.

Jacques CHIRAC l'avait promis, suivi de Jacques TOUBON, Alain JUPPÉ, Philippe DOUSTE-BLAZY etc.: la France signera cette fameuse Charte. Or, le quotidien *Le Monde* du 6 février 1997 publie l'avis du Conseil d'Etat, qui s'oppose à la ratification de la Charte Européenne, jugée incompatible avec l'article 2 de la Constitution¹⁰⁰ : « Le français est la langue de la République ». Immédiatement, tout le mouvement breton crie à la supercherie, le président de la République ayant déclaré au mois de mai 1996, à Quimper, que « rien ne s'opposait à la signature de la Charte par la France »¹⁰¹. L'enjeu semblant bel et bien l'officialisation de la langue bretonne, cela sous-entend des conséquences que l'Etat n'entend pas accepter. Ainsi, le ministre de la Justice, Jacques TOUBON, déclarait « qu'elle [la Charte] posait des problèmes dans la mesure où elle donnerait accès au sein des tribunaux » à la langue bretonne, alors que le français « est l'un des actes fondateurs de la Nation »¹⁰². Un ex-membre du F.L.B.-A.R.B. explique que, pour lui, c'est exactement le genre d'occasion qui risque de motiver un retour de l'action directe en Bretagne : il y a continuellement des militants bretons, souvent les plus jeunes, qui par romantisme sont prêts à reprendre l'héritage du F.L.B.. L'impression de « trahison » née de cette « affaire de la Charte européenne » risque de galvaniser ces esprits déjà échauffés. Le Rapport Poignant déposé en juillet

⁹⁸ voir page 24.

⁹⁹ Langue bretonne, langue officielle en Bretagne !

¹⁰⁰ L'histoire de cet article 2 est intéressante : il a été amendé en 1992, précisément au moment où la Charte venait d'être votée. Ce « français, langue de la République » a été justifié à l'époque comme manière de faire barrage à « l'invasion anglo-saxonne », tandis que d'autres protestaient en estimant que cela visait en fait les quatre millions d'arabisants vivant en France. La polémique portait sur ce terrain, mais personne ne pensait alors que l'article aurait pu être préjudiciable aux langues minoritaires de l'Hexagone.

¹⁰¹ *Breizh Info* n° 19 du 14 février 1997.

¹⁰² *Ouest-France* du 27.01.1997.

1998 et que nous avons annoncé, dernière étape de cette « affaire », peut-il espéré calmer les esprits ?

Certes, en préconisant la signature de la Charte européenne des langues minoritaires, ses conclusions en ont étonné plus d'un, au regard des déclarations de M. POIGNANT¹⁰³ qui avait grosso modo assimilé les revendications de l'emsav à des théories d'extrême-droite, bien piètre auspice pour la suite. Mais ce genre de rapport - s'il est réalisé avec un minimum d'honnêteté - rappelle pourtant aux hommes politiques que leurs déclarations restent toujours écrites quelque part et qu'on peut les ressortir le moment venu ! En octobre 1997, le premier ministre Lionel JOSPIN n'avait-il pas déclaré que « l'Europe a besoin d'affirmer son identité, faite de la diversité de son patrimoine linguistique et culturel... Les langues et cultures régionales (sic) méritent une attention particulière : nous devons les préserver et les faire vivre » ? Sur de telles bases, le rapport commandé par le même premier ministre était surveillé de près. Ainsi y est-il préconisé cette fameuse signature, mais pas pour les « beaux yeux » de la Bretagne... Non, selon le témoignage de M. POIGNANT, « langue française et langues régionales sont des langues amies à l'intérieur et liées à l'extérieur pour le rayonnement de la France...¹⁰⁴ ». Tout cela est possible du fait que la République française et sa langue sont suffisamment « installées ». En signant la Charte, « le prestige de la France et son influence à l'étranger... » seront renforcés. On pourrait ainsi multiplier ses déclarations qui ne manquent pas d'entretenir l'ambiguïté, loin s'en faut. Ah, si, une petite dernière pour la route : M. POIGNANT cite Victor HUGO : « *faire surnager et soutenir au-dessus de l'oubli (...) un fragment d'une langue quelconque que l'homme a parlée (...), c'est servir la civilisation même.* » Le souci, c'est que pour les militants bretons, il ne s'agit d'une « langue quelconque », et qu'il ne s'agit pas de la faire « surnager » ; mais d'en refaire la langue de culture et d'échange qu'elle n'aurait jamais dû cesser en Bretagne, quand bien même il s'agissait pour une République de s'installer, elle et sa langue... Une expertise juridique de la Charte a été demandée par Lionel JOSPIN au professeur Guy CARCASSONNE, spécialiste en droit public et constitutionnel et un de ses proches. L'expertise donc, d'un texte datant de six années ! Pour voir dans quelles mesures, un jour, peut-être, la France pourrait songer à imaginer, éventuellement, de

¹⁰³ *Ouest-France* du 15.08.1998.

¹⁰⁴ *idem.*

signer la Charte... Soyons clair : il paraît totalement illusoire d’imaginer une quelconque révision de la constitution pour rendre celle-ci compatible avec la Charte. Jamais l’Etat ne cédera sur ce point avant une longue, longue échéance. Et le mois d’octobre 1998, particulièrement riche en rebondissements dans cette affaire, semble confirmer cette prévision. Le premier ministre déclare avant tout - officiellement - que la France va signer la Charte¹⁰⁵, normalement début 1999, alors que les 127 pages du rapport juridique de Guy CARCASSONNE déclare la Charte pouvant être ratifiée sans révision constitutionnelle. Vous ne comprenez plus, n’est-ce pas : le Conseil d’Etat ne l’avait-il pas jugée incompatible avec l’article 2 de la Constitution ?!? Et bien, c’est là que cela devient subtil ! Car la reconnaissance de la langue bretonne n’est peut-être pas si en marche que cela. Beaucoup de limites apparaissent au moment même où tout semble se débloquer. Le principe de la Charte est particulier : il s’agit en fait pour l’état signataire de choisir 35 articles parmi 94 proposés, « selon son appétit » comme le dit M. CARCASSONNE ; et on peut craindre que de l’appétit, l’Etat français en manque, si effectivement la Charte ratifiée ne vient pas s’opposer à la Constitution. L’anorexie de la France risque même de faire de la ratification la plus grosse supercherie de l’histoire de la lutte en faveur de la langue bretonne ! Le discours de M. CARCASSONNE a l’avantage d’être clair :

il explique la grande marge de manoeuvre laissée aux états signataires s’explique par la diversité des problématiques entourant les langues selon les pays : « passionnel en Belgique, très politique en Hongrie et en Slovaquie ou, comme en France, de nature culturelle ». Et quand on lui demande s’il n’occulte pas là, en ramenant la question en France à une simple affaire de protection du patrimoine, l’aspect justement politique, il explique que, non, il ne l’évite pas, mais le considère tranché : « parmi les principes constitutionnels de la France, il est dit que le peuple est un. Donc, il n’existe pas de minorité. » De là, il suggère au gouvernement de rédiger une déclaration interprétative de la Charte rappelant qu’aux yeux de la France, le terme de « groupe » vise bien une

¹⁰⁵ Huit pays ont signé, **puis ratifié** le texte : le Liechtenstein, la Suisse, la Croatie, la Hongrie, l’Allemagne, la Finlande, la Norvège et les Pays-Bas. Le Danemark, l’Ukraine, la Roumanie, la Macédoine, Chypre, la Slovénie, l’Espagne, l’Autriche et le Luxembourg ont, eux, signé, mais pas encore ratifié.

addition d'individus, et non pas une entité autonome, titulaire de droits »¹⁰⁶. Nul besoin de commentaires...

Pourtant, toute cette effervescence autour d'une Charte, toute européenne qu'elle soit, peut nous amener à une réflexion. Si l'avenir de la langue bretonne dépend de la signature ou non de ce texte, alors effectivement, la langue bretonne est en péril. La Charte n'est qu'une Charte. Ce débat tend à faire croire que l'officialisation de la langue, qui est donc, comme on vient de le voir, loin d'être assurée, sera le gage de son avenir. Mais on est en droit de se demander comment cette « officialisation » inciterait plus de Bretons à apprendre la langue, à inscrire leurs enfants dans des établissements bilingues etc. Cette Charte est peut-être un leurre, et sa portée pratique pourrait - c'est une supposition - ne pas avoir plus de valeur que les innombrables Rapports du ministère de la Culture ou les encore plus nombreux projets de loi... si les Bretons ne veulent pas parler breton ! Ce n'est pas la signature de textes officiels qui sauve une culture, mais la volonté d'une population de conserver cette culture. L'un peut inciter l'autre, c'est vrai. Mais aujourd'hui, si certains peuvent s'autoriser à dire que l'Etat français n'aide absolument pas la culture bretonne, on peut plus difficilement avancer qu'un génocide culturel est perpétré en Bretagne à l'aube de l'an 2000 : non seulement par respect des endroits de la planète où c'est *effectivement* le cas, et où le génocide culturel s'ajoute à un génocide tout court ; mais aussi car il existe aujourd'hui en Bretagne les structures pour que les Bretons reprennent leur culture en main, quitte à le faire *malgré* l'Etat. Aujourd'hui, combien de Bretons connaissent l'existence même d'un organisme comme l'Institut Culturel de Bretagne ? Il peut bien y avoir 90 % de Bretons favorables à l'enseignement du breton, cela n'apporte rien si, sitôt rentrés chez eux, le breton devient leur dernière préoccupation, ce qu'on peut comprendre... Au jeu de « l'éveil des consciences », le F.L.B. n'a pas complètement réussi son pari.

Dans ce contexte, l'activité des partis politiques spécifiquement bretons, et qui reprennent sur le terrain légal la lutte menée par le F.L.B., est rendue difficile.

¹⁰⁶ Libération du 13.10.1998

Section 2 : La place d'un mouvement politique breton légal¹⁰⁷.

Comme la langue bretonne manque de bretonnants, le mouvement politique breton manque de militants. De 1975 à 1980, le courant nationaliste d'expression légale n'a d'ailleurs plus de réelle activité. Il ne refait vraiment surface qu'en 1980 avec l'apparition de deux mouvements, d'inspiration assez voisine : Le Strollad Pobl Vreizh (Parti Républicain Breton) et le Parti pour l'Organisation d'une Bretagne Libre (P.O.B.L.). Puis, en 1983, un dernier mouvement voit le jour, Emgann (Combat) dont le nom même révèle ses liens avec le F.L.B.-A.R.B.. En parallèle, l'U.D.B. est toujours active, même si son ton se modère de plus en plus, et si elle tend plus à se transformer en une *gauche française en Bretagne* plutôt qu'en une *gauche bretonne*, restant cependant le mouvement qui encore aujourd'hui bénéficie de la meilleure audience. Mais cette audience reste elle-même limitée. Le militantisme breton proprement dit n'a jamais percé dans son expression politique partisane. Parlez de mouvement politique breton aujourd'hui, on vous répondra généralement « F.L.B. » (alors qu'il n'existe pratiquement plus) mais très rarement Union Démocratique Bretonne, Parti pour l'Organisation d'une Bretagne Libre ou Emgann, les trois partis politiques « légaux » actuels.

Pour le premier, le F.L.B. est - pour résumer - un boulet dont l'emsav aurait bien pu se passer, et qui est préjudiciable à sa stratégie électorale ; pour les deux autres, le F.L.B. a au contraire donné un véritable élan au mouvement politique breton, et ils se présentent comme ses héritiers directs.

§ 1- L'U.D.B. : association avec la gauche française et anti-F.L.B..

L'U.D.B. est un éternel anti-F.L.B., on l'a déjà vu. C'est d'autant plus vrai depuis qu'elle a signé le Programme Commun de la gauche en 1972. Depuis, sa stratégie est celle de l'alliance avec le P.S. et le P.C.F., ce qui ne manque pas de stimuler les critiques de nombreux militants bretons. En 1981, l'U.D.B. atteint son plus

¹⁰⁷ Il ne s'agit pas d'ici de présenter toutes les revendications et les activités des trois partis (U.D.B., P.O.B.L. et Emgann), travail déjà parfaitement réalisé dans maintes ouvrages, mais de mettre en lumière les affinités idéologiques qui peuvent exister entre ces trois mouvements et les différents courants idéologiques des F.L.B..

haut succès, réunissant plus de deux mille membres. Sa politique d'alliance avec la gauche française lui est profitable sur le plan électoral, puisqu'elle lui permet d'être le seul mouvement politique breton à avoir des élus locaux aujourd'hui.

La ligne de conduite de l'U.D.B. s'inscrit-elle donc dans cette unique préoccupation depuis vingt-cinq ans : ne rien faire qui puisse remettre en cause cette alliance ? Beaucoup le lui reproche. Cela a deux conséquences en tous les cas, l'une en rapport avec les relations entretenues entre F.L.B. et l'U.D.B., l'autre en rapport avec le contenu du discours de l'Union Démocratique Bretonne.

En 1969, l'U.D.B. n'est pas nécessairement hostile à l'action directe, et elle soutiendra les détenus du F.L.B.. L'Union joue un jeu assez trouble, en condamnant d'un côté la violence, mais en la trouvant justifiée à bien des égards, profitant de cette occasion pour dénoncer la situation de colonialisme-type dans laquelle l'Etat français plonge la Bretagne. Immédiatement, devant le flou entretenu par l'U.D.B., le P.C.F. va indiquer sa réprobation en coupant pendant un temps ses relations avec elle. Or, en 1972, l'U.D.B. interdit à ses militants de venir témoigner au procès devant la C.S.E.¹⁰⁸. Cette satellisation autour du Parti Communiste peut paraître assez paradoxale à bien des égards. Dès lors, l'U.D.B. sera ouvertement hostile au F.L.B. (courant de droite comme courant de gauche), se montrant parfois encore plus sévère que les partis nationaux français eux-mêmes. On l'a déjà dit, sa politique sera l'exclusion de tout militant ayant des liens avec le mouvement clandestin.

Pourtant, à la base, le discours de l'U.D.B. et du F.L.B. présentait des points communs évidents. L'U.D.B. note dans sa brochure « Bretagne = Colonie » de 1973, qu'elle mène « une lutte de libération d'un peuple et d'émancipation sociale »¹⁰⁹, qu'elle oeuvre à la construction d'un « socialisme breton », soutien à toutes les luttes de libération à travers le monde etc. autant de thèmes abordés par les communiqués du F.L.B.. Mais sa stratégie d'alliance, encore elle, va amener l'Union Démocratique Bretonne à revoir son discours à la baisse : très vite, elle ne parle plus que « d'autonomie », terme vague et en tous les cas bien plus acceptables que celui « d'indépendance » ; puis, depuis 1992, s'enfonçant dans cette politique du « moins-disant », ne tient plus qu'un discours « régionaliste ». Si bien qu'aujourd'hui, des militants du mouvement breton se

¹⁰⁸ DULONG (Renaud), *op. cit.*, p. 141.

¹⁰⁹ U.D.B., *Bretagne = Colonie*, 1973, p. 110

demandent si le vote U.D.B. a encore un contenu breton, ou s'il ne s'agit pas plutôt d'un vote P.S. simplement « régionalisé ».

L'U.D.B. tente de maintenir sa position sur le terrain de l'emsav. Pour preuve son « projet de statut particulier pour la Bretagne » proposé en s'inspirant des accords signés entre la Nouvelle-Calédonie et la France le 21 avril 1998, étape vers une autonomie de la Kanaky. L'U.D.B. propose à l'état français de poursuivre dans cette voie pour les autres territoire encore gérés par lui. Officialisation de la langue, réunification de la Bretagne, services publics de radio et de télévision en langue bretonne, réformes dans les domaines législatif, financier, environnemental etc. L'U.D.B. investirait-elle un terrain « F.L.B. light » ? On voit là une opposition stratégique : l'U.D.B. part d'une « base minimum » pour entrer en discussion avec l'état français ; le F.L.B., et dans sa lignée les deux autres partis indépendantistes, jouent eux davantage la carte du « qui peut le plus, peut le moins ». Eternelle divergence de moyens pour - au fond - arriver peut-être à une même conception de la Bretagne ? Déjà, le Parti Nationaliste Breton de 1911 reprochait à la trop modérée Fédération Régionaliste Bretonne sa stratégie d'une « intégration la moins conflictuelle possible » avec l'état français¹¹⁰; qui reconnaît en fait implicitement l'emprise étrangère française sur le sol breton... Même problématique quatre-vingt ans plus tard, ce qui montre les limites que traînent l'Emsav. L'U.D.B. appelle les deux autres partis indépendantistes, plus radicaux, à discuter ces propositions ensemble. Pour le moment, eux continuent de militer pour un nationalisme breton pur et dur... « à la F.L.B. ».

§ 2- Les héritiers nationalistes du F.L.B. : P.O.B.L. et Emgann.

Si le P.O.B.L. incarne le courant droitier traditionnel, héritier du M.O.B., Emgann est lui dans la lignée socialiste-révolutionnaire. En fait, le premier regroupe de nombreux ex-membres du F.L.B.-Armée Républicaine Bretonne, tandis que le second est la vitrine légale officieuse du F.L.B.-Armée Révolutionnaire Bretonne¹¹¹.

¹¹⁰ voir annexe I, p. 118 et 119.

¹¹¹ D'anciens membres du F.L.B. l'avouant ouvertement, nous considérerons que ce n'est donc plus un secret...

A) Le Parti pour l'Organisation d'une Bretagne Libre.

Le M.O.B. ne se remet pas de sa scission de 1963, preuve de l'importance des membres gauchistes qui le composaient. Il est réduit à « muter » de façon plus ou moins heureuse, le journal *L'Avenir de la Bretagne* étant l'élément commun à toutes ces expériences. *Sav Breizh* (Debout Bretagne) est l'un de ces héritiers : il est créé en 1968 par E. Vallerie, Y. Jézéquel et Y. Choucq, et semblant vouloir opportunément s'inscrire dans la foulée des agitations du mois de mai, « sa logomachie gauchiste de circonstance parvient mal à cacher un groupe de droite nationaliste qui végète deux ans avant de se transformer en groupe d'études... »¹¹² Apparaît ensuite en 1971 le groupe *Breizh Yaouank* (Jeune Bretagne), qui lui est clairement d'extrême-droite ; *L'avenir de la Bretagne* (alors sous la direction de Yann FOUÉRE, Lucien RAOUL et Eric LE NAOUR) lui ouvre ses colonnes, ainsi qu'aux articles du notoirement fasciste Olier MORDREL. En 1972, *L'Avenir de la Bretagne* devient le support de Strollad Ar Vro (S.A.V., « le parti du pays »), nouveau mouvement nationaliste de droite¹¹³. En 1974, celui-ci s'allie au Front Autonomiste Breton, qui mute lui-même en Front Socialiste Autogestionnaire Breton (F.S.A.B.) en juin 1975. De nombreux militants subissant les vagues de répression qui touchent alors le F.L.B., Armée Républicaine comme Armée Révolutionnaire, il faut donc attendre 1980 pour que de nouvelles formations voient le jour. Le *Strollad Pobl Vreizh* (Parti Républicain Breton) et le *Parti Pour l'Organisation d'une Bretagne Libre* (P.O.B.L), qui ont tous deux la même ligne idéologique nationaliste-traditionnel, tendance démocrate-chrétienne. Seul le second, le P.O.B.L. survivra, devenant le P.O.B.L.-Démocratie Bretonne, tandis que *L'Avenir de la Bretagne* réapparaît pour devenir son organe. Ainsi, le P.O.B.L. s'inscrit largement dans un courant de droite traditionnelle.

Son programme n'étonne donc pas lorsqu'il reprend les thèmes classiques du nationalisme breton droitier : il se proclame *parti, nationaliste* (conquête de la souveraineté nationale pour la Bretagne), mais aussi, plus nouveau, *démocratique*, militant pour une assemblée élue et s'appuyant sur les principes du fédéralisme. Cette

¹¹² NICOLAS (Michel), *op. cit.*, p 38.

¹¹³ S.A.V. connaîtra un certain succès aux élections législatives de 1973, obtenant 30 000 suffrages.

référence au fédéralisme marque l'emprunte évidente du courant incarné par Yann FOUÉRÉ.

Le P.O.B.L. est de là le vestige de l'idéologie de l'emsav des années trente et son audience reste très faible (moins d'une centaine de militants).

Détail révélateur, le parti s'est réjoui « de la proclamation de sécession de la Padanie »¹¹⁴, suite au fameux discours d'Umberto BOSSI, leader de la Ligue du Nord, du 15 septembre 1996, proclamant à Venise l'indépendance de la Padanie. Pour le P.O.B.L., il s'agit là d'« un nouveau pas vers l'Europe des Peuples », alors que les autres formations politiques bretonnes dénonçaient unanimement l'inspiration fasciste de ces « chemises vertes », arborées par le service d'ordre léguiste. A l'image de son organe, *L'Avenir de la Bretagne*, le P.O.B.L. ne semble donc pas gêné par des alliances compromettantes avec de tels mouvements d'extrême-droite¹¹⁵.

B) Emgann.

L'U.D.B. n'a pu garder le monopole de la gauche bretonne très longtemps. Sa stratégie d'alliance irrite les plus bretons des militants, mais surtout la condamnation systématique des attentats du F.L.B finit de faire fuir de nombreux militants. Cela est en grande partie à l'origine de Emgann, en 1983, « mouvement de Libération Nationale par le Socialisme Autogestionnaire ». Ses membres sont majoritairement issus des K.A.D., les comités anti-répression et de soutien aux prisonniers, et des proches de l'Armée Révolutionnaire Bretonne, comme on l'a dit.

Dans sa « Charte du mouvement de libération nationale du peuple breton pour le socialisme autogestionnaire », il présente son programme : pour lui, nationalisme et socialisme autogestionnaire ne peuvent être dissociés, car s'il reconnaît qu'il faut avant tout lutter contre le colonialisme politique, culturel et économique de l'Etat français, « se battre uniquement pour la libération nationale sans changer de système social ne reviendrait qu'à changer de drapeau ». Sa lutte est donc résolument une lutte de classes,

¹¹⁴ cité dans *Pobl Vreizh* n° 394, d'octobre 1996.

¹¹⁵ Le terme de « terrone », traduisez « cul-terreux », dont qualifie BOSSI les populations du sud de l'Italie, est assez révélateur du discours xénophobe et raciste auquel cède souvent la Lega Nord.

contre le capitalisme. Son but est l'instauration d'un Etat breton, garant du système socialiste autogestionnaire et de la souveraineté nationale. Emgann se solidarise en outre avec « tous les peuples en lutte pour leur émancipation ainsi que des peuples exploités et affamés du tiers-monde. », car étant « la création du capitalisme international », leur ennemi est commun.

Il est inutile d'aller plus loin pour constater que ce programme est un clone des déclarations du F.L.B.-A.R.B. de la fin des années soixante-dix. Depuis la reprise des attentats du F.L.B.-A.R.B. (courant révolutionnaire seulement), l'organe d'Emgann, Kazetenn Emgann, ouvre régulièrement ses colonnes aux communiqués de l'organisation. D'ailleurs, nul besoin d'aller si loin : le nom même d' « Emgann », que portait la brochure diffusée par l'A.R.B. en 1978, suffit pour comprendre que Emgann est l'aile politique officieuse du F.L.B.-A.R.B..

Bien sûr, il ne l'a jamais naïvement clamé, mais tout le démontre. Emgann serait-il la vitrine légale qui faisait défaut au F.L.B.-A.R.B., carence révélée par l'expérience du F.L.B.-L.N.S. ? Ce n'est évidemment pas si simple. Emgann *aurait pu* remplir ce rôle, mais sa représentation est insuffisante. Son discours socialiste-révolutionnaire-autogestionnaire-internationaliste entraîne une dénaturation de sa revendication proprement bretonne : Emgann est devenu au fil des années un bouillon où se mêlent nationalistes bretons, socialistes-révolutionnaires, communistes, anarchistes, libertaires etc. Tout cela entraîne un sentiment de fouillis, qui n'est pas arrangé par le militantisme irrégulier de ses membres (environ cent cinquante), en moyenne très jeunes. Comme le F.L.B. clandestin, Emgann souffre de l'hétérogénéité de son recrutement et de sa difficulté à jongler avec les thèmes d'extrême-gauche appliqués au contexte breton. Plus qu'un parti, il doit reconnaître être surtout une « mouvance », et est victime de ses problèmes de structuration.

Aucun mouvement politique breton n'a pu jusqu'à ce jour prétendre être un parti de gestion à l'image des partis nationaux français. Mais est-ce là leur prétention, ou pour mieux dire, leur fonction ? U.D.B., P.O.B.L., Emgann, en se lançant dans les expériences électorales sans gros succès (moins de 5 % des voix en moyenne), semblent

plus reprendre le rôle « d'éveilleurs de conscience » qu'a tenté de jouer le F.L.B. pendant les trois dernières décennies. En l'état actuel des choses, on image mal qu'un parti breton, à l'image par exemple du Scottish National Party (Parti National Ecosais) ou du Plaid Cumri¹¹⁶ au Pays de Galles, puisse voir le jour en Bretagne. Affaire à suivre, donc...

¹¹⁶ Plaid Cymru, prononcé [Plaïd Coumri].

CHAPITRE 2 : Vers de nouveaux fronts de lutte ?

Le reprise des attentats du F.L.B., depuis 1983, est complexe à analyser. A l'occasion du troisième gouvernement MAUROY, le 22 mars 1983, le Bureau Politique du F.L.B.-Armée Révolutionnaire Bretonne publie un communiqué (signé LOEIZ, Responsable aux Affaires extérieures). Réaffirmant sa lutte pour l'édification d'un Etat socialiste breton, il exige la satisfaction de « cinq conditions minimales que le Peuple Breton est en droit d'attendre d'un gouvernement réellement socialiste et soucieux du respect des droits des peuples » :

- un véritable pouvoir politique breton ;
- la reconstitution de la Bretagne historique¹¹⁷ ;
- la suppression des structures départementales ;
- la réelle possibilité d'enseignement, d'utilisation et de diffusion de la langue et de la culture bretonnes
- l'abandon des faits et des projets de colonisation : nucléaire, militarisation, tourisme, répression politique...

« Par la satisfaction de ces cinq points, le gouvernement français montrera sa détermination (...) à maintenir les possibilités de dialogue et à permettre la suite de la trêve engagée depuis deux ans ». Or, le 11 octobre 1983, le chantier du futur Palais de Justice de Rennes essuie un attentat, suivi quatre jours après d'une autre bombe contre la Cité judiciaire.

Depuis, on dénombre une moyenne d'une petite dizaine d'attentats par an. Spontanément, vu l'intensité relativement faible de ceux-ci, on est tenté d'y voir le fait de petits commandos, sans réelle structure, qui tentent de faire resurgir le légendaire F.L.B.-Armée Révolutionnaire Bretonne des années soixante-dix, par nostalgie et par romantisme. Or, ce n'est pas le cas : ce nouveau F.L.B. n'est pas une simple réédition des précédents. La revendication nationalitaire est presque totalement occultée dans son discours, et sa fonction d'*éveilleur de conscience* se transforme un peu en une fonction d'*ange gardien* de la Bretagne.. Le F.L.B. tente sa réactualisation.

¹¹⁷ C'est à dire le rattachement de la Loire-Atlantique.

Section 1 : La recherche de nouveaux créneaux.

Une déclaration récente¹¹⁸ entend expliquer les nouvelles orientations de ce combat qui tente de coordonner l'action directe aux problèmes les plus brûlants de l'actualité. Certes, une partie des attentats reste dans la ligne traditionnelle du nationalisme en armes, visant des Trésoreries générales (à Rennes, le 22 décembre 1983), les Palais de Justice (à Guingamp (22), en juin 1985) ou les perceptions (comme celle de Saint-Brice-en-Coglès (35) le 24 avril 1994). Mais deux séries d'actions sont inédites pour le mouvement clandestin.

Les premières concernent le domaine social, le F.L.B.-A.R.B. reprenant les revendications bretonnes en matière d'emploi. Les secondes s'orientent dans le sens d'une lutte écologique, pour la défense de l'environnement breton. Ce seront souvent de jeunes militants qui prendront en charge ces thèmes de lutte.

§ 1- La lutte sociale.

Les A.N.P.E. de Bretagne vont subir les assauts de l'A.R.B., qui entend par là souligner le problème du chômage et de la précarité de l'emploi dans la région. Cette série d'attentats marque principalement l'année 1984, débutant le 1er mai 1984 par une nuit bleue bretonne, les A.N.P.E. Saint-Brieuc, Nantes et Rennes étant plastiquées en même temps. Dans la foulée, une agence de travail temporaire est aussi prise pour cible, toujours à Saint-Brieuc, ainsi que la Direction Départementale du Travail d'Ille-et-Vilaine. Autre exemple, les deux attentats contre les A.N.P.E. de Brest et de Lannion, la nuit du 12 décembre 1984.

Le 29 septembre 1985, Guingamp essuie une grosse série d'attentats : l'A.N.P.E. de la ville est donc touchée, mais aussi la permanence du Député-Maire M. Briand (rendu responsable avec le P.S. du départ de CIT-Alcatel implantée à St-Brieuc) et le tribunal.

¹¹⁸ *Kazetenn Emgann* n° 128-129, de juillet-août 1996. La publication de cette déclaration a été motivée par les communiqués d'un mystérieux « Askell Groc'hen » (chauve-souris) qui a revendiqué des attentats en 1996, notamment l'un avorté contre la mairie de Surzur (56). A cette occasion, le F.L.B. signale que ces attentats que s'auto-attribue cet Askell Groc'hen sont en réalité le fait de l'Armée Révolutionnaire Bretonne, mise à part justement celui de Surzur, rappelant que les actions de l'A.R.B. n'ont jamais visé la personne humaine. L'A.R.B. en conclue à l'acte d'un individu énervé, d'une manipulation médiatique ou d'une provocation policière.

C'est lors de la pose de la bombe contre ce dernier que le militant Christian LE BIHAN trouve la mort. On parle alors de dissolution officielle de l'A.R.B.. Mais l'organisation ne restera muette que quelques mois.

Cette série d'attentats « contre la précarité de l'emploi en Bretagne », entre 1984 et 1985, s'est soldée par quelques arrestations, mais pas par un grand démantèlement. Cela conforte l'idée qu'il ne s'agissait que d'un petit commando, bien qu'assez organisé pour pouvoir frapper la même nuit aux quatre coins de la Bretagne. Cette hypothèse est appuyée par le fait que pendant ces deux ans, 95 % des attentats visaient des symboles de la difficulté de l'emploi en Bretagne : l'absence de changement du thème de lutte prouve sans doute qu'on était en face d'un groupe restreint d'individus.

L'intérêt même de ces attentats est difficile à saisir. Ils « révèlent » que la situation de l'emploi en Bretagne est catastrophique, mais ce n'est pas une nouveauté, et le fait de poser des bombes ne peut espérer y changer grand-chose. Le F.L.B., en justifiant ces attentats comme un soutien apporté aux « bons ouvriers » bretons, opposés au « mauvais patrons » français - mais qui est souvent bretons -, cède largement ici au manichéisme.

§ 2 - La lutte pour l'environnement.

La cible privilégiée du F.L.B.-A.R.B. est d'abord l'E.D.F. et son électro-nucléaire, domaine qui soulève de nombreuses manifestations populaires, parfois elles-mêmes violentes. Ensuite, le F.L.B. s'attaque aux pollueurs des eaux bretonnes, des Compagnies d'eaux aux responsables des grandes marées noires. Enfin, son dernier créneau est la lutte contre les méfaits du tourisme de masse.

A) La lutte anti-nucléaire.

La lutte anti-nucléaire mobilise beaucoup de militants en Bretagne. Il est normal que dans son souci de se rallier à toutes les causes populaires, le F.L.B. ait donc voulu investir ce domaine. Ici, il n'y a plus de place pour le symbolisme. L'action directe du F.L.B. se veut un supplément à ces manifestations populaires, comme il l'avait été aux manifestations paysannes contre le Remembrement.

Comme on l'a déjà évoqué, ce combat commence dès 1975, avec l'impressionnant plasticage de la centrale nucléaire de Brennelis (29), suivi de nombreuses actions contre l'E.D.F. de 1977 à 1978. Mais c'est avec les années quatre-vingt que cette lutte est la plus intense.

Celle-ci est parfaitement illustrée par le projet d'une centrale nucléaire à Plogoff (29), qui fut l'occasion de violentes altercations entre manifestants anti-nucléaires et forces de l'ordre de fin janvier à la mi-mars 1980. Chaque jour, la population hostile au projet se heurte à la police chargée de protéger le déroulement de l'Enquête d'Utilité Publique pendant ces six semaines. Neuf personnes seront arrêtées à cette occasion, leur procès à Quimper se terminant par une bataille rangée en plein tribunal. Les manifestants érigent entre autres des barrières pour retarder l'arrivée des forces de police. Le F.L.B. apporte sa contribution dans la nuit du 29 février : à deux pas de là, le pont de la Baie des Trépassés essuie un attentat. Le projet sera finalement abandonné.

Le 26 juin 1996, à Saint-Herblain et à Caudan, des installations E.D.F. sont touchées. L'Armée Révolutionnaire entend par là « mettre solennellement en garde E.D.F. et ses compatriotes de la C.O.G.E.M.A., ou tout autre groupe de pression contre la velléité d'implanter sur le territoire une unité de production nucléaire ». C'est une nouvelle Kevrenn qui signe ces communiqués, la Kevrenn « Frankiz » (Liberté).

Le dernier enjeu en la matière se situait sur le site du Carnet (44), des manifestations s'opposant à un nouveau projet depuis 1996. Cela a vite tourné à la réédition de l'affaire de Plogoff ; aussi les pouvoirs publics ont cédé du terrain, par crainte qu'il ne s'agisse d'une incitation à une reprise de l'action directe peut-être. En septembre 1997, le premier ministre Lionel Jospin annonce finalement l'abandon du projet.

Toutes ces mobilisations, lobbies écologistes, population, et un peu le F.L.B., font qu'aujourd'hui, il n'y a toujours pas de centrale nucléaire sur le sol breton.

B) La lutte contre la pollution des eaux.

De 1976 à 1980, cinq pétroliers se sont échoués sur le littoral breton entraînant autant de marées noires. En « représailles », plusieurs bureaux de la compagnie SHELL seront plastiqués à travers toute la Bretagne.

Pour les eaux douces, un Commando Colère Verte revendique depuis peu de temps divers attentats, inaugurant le concept de « lutte armée écologique » en Bretagne : pour lui, l'écologie ne peut plus être que radicale et révolutionnaire. Le 23 mai 1996, ce commando frappera par trois fois : contre la Compagnie Générale des Eaux de Morlaix (29) et de Crac'h (56), et contre la Lyonnaise des Eaux à Fouesnant (29).

L'A.R.B. a du mal à justifier ces attentats qui entendent protester contre la pollution des eaux, l'entraînant une fois de plus dans une analyse assez démagogique, car elle doit avouer que cette pollution est largement d'origine agricole. Mais l'organisation refuse « de jeter la pierre aux agriculteurs souvent pris en tenaille par une industrie chimique, des banques peu scrupuleuses, des technocrates dociles... ». Aussi, « dans l'immédiat, ceux qui doivent payer pour une eau de nouveau propre en Bretagne sont ceux qui ont fait main basse sur ce bien public et s'enrichissent sur le dos de la population ».

C) « La Bretagne n'est pas à vendre ! »

Dernier domaine où l'A.R.B. est très actif, celui du tourisme, ou plutôt de « l'anti-tourisme ». Sa lutte est ici « politico-immobilière ». C'est déjà dans cet esprit que la Villa du promoteur parisien Francis BOUYGUES avait été plastiquée en 1972.

Pour contrer un projet immobilier dans l'anse de Penfoul à Benodet (29), en juillet 1977, le F.L.B.-A.R.B. avait employé une technique astucieuse¹¹⁹, même si elle ne se soldera pas par une réussite : en « visitant » le pavillon témoin, déjà construit, un commando découvre un listing des personnes intéressées par ces futurs logements. L'organisation décide d'envoyer un courrier à tous ces acheteurs potentiels, avec en-tête marqué du sceau du « Bureau Politique », par lequel elle les prévient que persister dans leur intention d'emménager à Benodet, obligera les artificiers du F.L.B. à « utiliser des méthodes plus radicales qui [leur] ôteront définitivement l'envie de spéculer ». Cela sera suivi d'un plasticage du pavillon témoin, mais le projet verra quand même le jour.

Récemment, ce sont les locaux de la société immobilière SUMMER, à Guidel (56), qui ont subi un attentat le 10 avril 1995. Dans le communiqué suivant cette action¹²⁰, le F.L.B. explique qu'il a été obligé de prendre le relais des associations de sauvegarde de

¹¹⁹ BONNET (Marie-Pierre), *op. cit.*, p. 59-61

¹²⁰ dans le *Kazetenn Emgann* n° 128-129, de juillet-août 1996.

l'environnement dont l'action legaliste n'a aucun résultat. La société SUMMER, au jour de l'attentat, a cent cinquante projets en bordure de mer en prévision. La lutte contre la spéculation immobilière sur le littoral a une justification pour l'A.R.B. : la plupart des projets immobiliers obligent les communes « à gérer des villes ou des ports de plaisance fantômes dix mois sur douze de l'année »¹²¹.

Une des dernières actions spectaculaires du F.L.B.-A.R.B. contre le tourisme en Bretagne a visé l'Archéoscope de Carnac (56), le 8 novembre 1995. Ici encore, le F.L.B. se fait le relais de la protestation locale, qui lutte contre cette « verrue de plus qui devrait disparaître du paysage ». Cette lutte est toujours d'actualité, la zone étant continuellement sous le coup de grotesques projets d'aménagement n'ayant aucunement pour but la sauvegarde du patrimoine mégalithique, mais bel et bien de sordides visées commerciales. Au détriment de la population habitant près des sites... et des menhirs, maintenant emprisonnés dans des grillages pour ne pas être tentés de fuir vers des lieux plus calmes...

Toutes ses actions pour « mettre un terme aux agissements des marchands de béton sur les côtes bretonnes », ont remporté un certain succès : un militant explique que cette menace d'une action du F.L.B. a sauvé de nombreux sites en Bretagne, les promoteurs préférant construire leurs projets dans une région moins violente...

Section 2 : Bilan et avenir de la lutte armée en Bretagne.

Cette activité sporadique du F.L.B.-A.R.B. laisse planer un doute quant à l'avenir de la lutte armée en Bretagne. « En Bretagne, il n'y a pas, je pense, des personnes qui plastiquent et des personnes qui ne plastiquent pas. Il y a en Bretagne, un état latent de violence... »¹²². Ce témoignage de Louis LE PENSEC est édifiant, et les quatre cent cinquante années de vie commune entre la France et la Bretagne tendent à lui donner raison. L'étude de l'origine profonde de cette culture de la violence relève plus de l'ethnosociologie que de la science politique¹²³. Par contre, l'étude de sa

¹²¹ *ibid.*

¹²² BONNET (Marie-Pierre), *op. cit.*, p. 120. (témoignage au cours d'un procès de la C.S.E.).

¹²³ Et encore... Car peut-on raisonnablement imaginer qu'un peuple soit par nature plus violent qu'un autre, procès fait ces derniers temps à la Corse ? Peut-on imaginer que des enfants naissent « violents » ?

fonction dans la vie politique bretonne actuelle nous intéresse directement.

Plusieurs analyses sont possibles si l'on entend évoquer le « bilan » du F.L.B.. Pour les uns, l'organisation a été rattrapée, puis dépassée par sa propre légende : son activisme a certes servi à alimenter les premières pages des journaux, mais sans que cela ne serve vraiment la cause bretonne. Pour les autres, le F.L.B. a au contraire été d'une aide capitale pour un mouvement breton qui s'enlisait, en mobilisant de nouveaux militants. Quant à savoir si le F.L.B.-A.R.B. reprendra un jour une activité significative ou non, est-ce jouer les Cassandre que d'estimer cela probable ? En effet, des sources de tension apparaissent nettement entre l'Etat et la Bretagne depuis quelques années.

L'héritage du F.L.B. peut dès lors se faire sentir à deux niveaux : il a d'abord marqué les esprits ; et il a ensuite influencé une certaine forme de pratique politique en Bretagne.

§ 1- Le F.L.B. et le réveil d'une conscience bretonne.

Nul doute que les attentats des F.L.B. ont eu beaucoup de retentissements. Mais avec quelles conséquences ? Le F.L.B. avait deux objectifs : virtuellement, dans le sens de son discours nationaliste, il entendait libérer la Bretagne et en faire un Etat (socialiste) souverain ; d'une façon plus pragmatique, sa fonction *d'éveil des consciences* devait susciter une mobilisation de la population bretonne face aux actions d'un Etat français vu comme oppressif à tous les niveaux, politique, économique et culturel.

Les bombes, pas plus que les guitares qui sonnent le renouveau musical breton ou les tentatives de parti indépendantiste, n'ont réussi à ancrer un sentiment « national » conséquent au sein de la population, et l'indépendance de la Bretagne n'est pas en marche. Cela est le problème principal des formations politiques bretonnes : trop « nationalistes », elles effraient et sont incomprises - voir honnis - de la population (Emgann et P.O.B.L) ; trop « modérées », les électeurs voient mal l'intérêt de voter pour ces formations marginales, plutôt que pour des partis de gestion « français » qui ne manquent plus de rappeler « la nécessité de préserver la culture locale » lors des campagnes électorales dans les régions... Aussi, *politiquement*, le F.L.B. n'a pas créé de

Peut-être sont-ils le plus souvent contraints de le devenir. Les militants du F.L.B. invoquent que la première agression vient de l'Etat français.

« vote breton » ou ouvert les voies pour l'implantation d'un grand mouvement nationaliste breton.

Par contre, *culturellement*, un sentiment « régional » a clairement émergé. Un membre du F.L.B. rappelait qu'il n'y a encore que vingt cinq ans, un macaron « Bzh » à l'arrière de son automobile était un acte « d'hérétique » qui entraînait un P.V. ; déplier un drapeau breton dans la rue garantissait généralement un passage au commissariat. Aujourd'hui, la fierté d'être breton, d'être *différent*, voit le jour en Bretagne¹²⁴. Phénomène de mode ou qui au contraire est appelé à durer, seul l'avenir nous le dira.

La corrélation entre ce regain d'intérêt pour la Bretagne et les actions du F.L.B. est-elle hasardeuse ? On l'a vu, au moment de l'émergence de l'organisation, le vieux spectre de la période de l'Occupation marquait encore d'une façon incroyable l'opinion publique. Et il est certain que l'épopée du F.L.B. a largement contribué à « décomplexer » de nombreux militants bretons à ce sujet. L'U.D.B. entendait lors de sa création ouvrir le mouvement breton à gauche. Mais vu sa faible audience, trente ans de tracts et de communiqués du F.L.B. dans les grands quotidiens ont tout autant contribué à la diffusion d'un « socialisme breton ».

En Bretagne, on appelle souvent les voies-express du centre de la Bretagne, les « routes F.L.B. », car une anecdote tenace prétend qu'elles ont été construites à partir de 1969 pour les besoins d'une police appelée à quadriller toute la Bretagne, pour contrer l'action clandestine. S'il ne fallait retenir qu'un élément de l'héritage du F.L.B. dans les consciences, ce serait celui-ci : son incroyable propension à emballer les imaginations ! De tous les mouvements régionalistes clandestins d'Europe occidentale, il est le seul à avoir inauguré le concept de *terrorisme souriant*¹²⁵. L'image du clandestin breton sombre, tourmenté ou haineux, n'est guère de circonstance. Certes, cela a d'autant diminué la crédibilité du mouvement, qui ne suscitera jamais une quelconque psychose en Bretagne, phénomène dû à l'absence de victime. Mais en ralliant dans son immense majorité la sympathie des Bretons (parfois de manière « racoleuse », comme le plasticage des gendarmeries l'illustre), le F.L.B. a remporté son plus gros succès.

Sur le plan de la pratique politique, ses trente années d'activisme ont pérennisé une forme de « militantisme violent », caractéristique de la Bretagne.

¹²⁴ voir la citation de Morvan LEBESQUE en p. 3 (*op. cit.*, p. 18)

¹²⁵ BOTHOREL (Jean), *op. cit.*, p. 77.

§ 2- Le F.L.B. et la pérennité d'un militantisme violent.

On parle souvent de la *poudrière du Proche Orient*, dans les pages internationales des journaux. Avec moins d'exotisme, et à son niveau, la Bretagne semble être elle aussi une région devenue très difficile à gérer pour les pouvoirs publics.

La Bretagne, une poudrière ?

Une épée de Damoclès semble constamment planer au-dessus d'eux : à chaque décision concernant la région, le crin qui retient cette épée menace de rompre¹²⁶, et c'est alors des milliers de Bretons qui descendent dans la rue, gwenn-ha-du en tête et slogans d'insoumission dans les coeurs.

L'action du F.L.B. n'est qu'une illustration parmi d'autres de cette facilité qu'ont les esprits à s'enflammer en Bretagne. Si bien qu'il s'agit d'une région qui semble pratiquer dans ses négociations politiques un jeu de *lobbying* de la violence. Cet état des faits est largement antérieur aux années soixante, les manifestations en Bretagne étant depuis toujours célèbres pour leurs accrochages avec les forces de l'ordre, héritage des révoltes paysannes d'un autre siècle. Mais ce qui est marquant, et c'est là que le F.L.B. a peut-être eu un impact, c'est que les agriculteurs, les pêcheurs ou les ouvriers n'ont plus le monopole de ces expressions violentes de militantisme.

La promptitude avec laquelle la population bretonne sait se mobiliser, et l'intensité de cette mobilisation, sont frappantes : la lutte menée à Plogoff ou au Carnet contre l'installation d'une centrale nucléaire n'en est qu'un exemple. Depuis 1992, des vagues d'arrestations et des procès ont lieu en Bretagne, dans le cadre de ce que certains appellent avec exagération « la filière bretonne » de l'E.T.A.¹²⁷ : l'affaire concerne l'hébergement par des familles bretonnes de ressortissants basques, et elle suscite de vives réactions, conséquences de multiples rafles zélées des policiers et de peines de prison fermes à l'encontre de plusieurs Bretons. Selon un schéma désormais classique en Bretagne pour tout conflit de ce type, on a assisté à la création de comités de soutien, à des manifestations, voire à des occupations « pacifiques » de commissariats.

¹²⁶ Denys l'Ancien fit comprendre à Damoclès, son courtisan, combien le bonheur des tyrans est fragile, en suspendant au dessus de sa tête une lourde épée retenue par un simple crin de cheval.

¹²⁷ *Le Monde* du 18.11.1995

On sent dans ce genre d'affaires que le plasticage n'est jamais bien loin. La fonction d'un mouvement clandestin, à l'image des attentats pour la sauvegarde de l'environnement, évoluerait alors : la revendication nationalitaire restant en arrière plan, les actions violentes seraient une forme de pression exercée sur les pouvoirs publics, sorte de « chantage à la bombe ». Il serait désastreux que cette prévision d'un regain d'activisme clandestin se vérifie, car elle risquerait de remettre en cause le dialogue qui s'installe entre l'Etat et les représentants bretons, des syndicalistes aux dirigeants des associations culturelles. Mais l'émoi suscité par des affaires comme celles de l'hébergement de ressortissants basques ou le refus de signer la Charte européenne des langues minoritaires, risque d'amener des militants à constater le piétinement des actions légalistes. Aujourd'hui, le militantisme breton est bien ancré : croire que poser des bombes contribuera à le renforcer est un calcul dangereux. Pourtant, la politique en Bretagne semble devoir éternellement être partagée entre action légaliste et action violente, comme l'expérience de S.A.B. le montre. Impatience des militants bretons ou manque d'initiative de l'Etat, difficile de faire la part des choses...

Toutes les difficultés rencontrées par l'organisation, pour enfin aboutir à une ligne politique cohérente (ce qui aura nécessité vingt ans de vives discussions internes) en valaient-elles la peine ? Car finalement, à part les idéologues de l'organisation, qui s'en souciait vraiment ? Le F.L.B. n'est pas un mouvement fasciste héritier du P.N.B. ? Voilà qui suffit à satisfaire de nombreux Bretons, la légende du mouvement clandestin n'étant pas marqué du « sceau de la honte ».

Malgré toutes ses spécificités, le mouvement clandestin breton n'est au fond que le fruit d'une époque, d'un contexte politique et idéologique national, international même.

En devenant majoritairement socialiste, anticapitaliste, révolutionnaire et autogestionnaire, le mouvement clandestin n'a fait que prendre un train en marche. Force est de constater que ce train est aujourd'hui arrêté, que le gauchisme triomphant qui a motivé la radicalisation du discours du F.L.B.-A.R.B. est un fossile aux yeux de la nouvelle génération de militants bretons.

L'extinction des foyers de lutte régionaliste, du moins dans leur expression violente, est-elle alors une tendance lourde en Europe occidentale ? La question est difficile, car on l'a vu, on a souvent l'impression que la moindre étincelle peut remettre le feu aux poudres.

Cependant, si un élément peut contribuer à la pacification de ces mouvements minoritaires, c'est bien la construction européenne, étape sur laquelle doivent aujourd'hui se focaliser les régions. A l'image de la Charte des langues minoritaires, l'Europe est un allié puissant. Et ce n'est pas avec des mouvements qui pratiquent l'action directe que le dialogue pourra être engagé, bien au contraire.

Mais les efforts de structuration que nécessitent le jeu de la « carte européenne » ne doivent pas faire disparaître la passion qui anime les militants bretons. Il est à prévoir encore bien des manifestations en Bretagne en faveur de son identité... et c'est heureux ainsi. C'est l'expression, plus édifiante que n'importe quelle bombe, que la culture bretonne est bien vivante.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE I : Historique du mouvement breton du XIXe siècle aux années cinquante.	112
ANNEXE II : Proclamation du Front de Libération de la Bretagne (décembre 1968).	119
ANNEXE III : Plate Forme du F.L.B. légal (14 septembre 1969).	123
ANNEXE IV : Déclaration du Kuzul Meur du Front de Libération de la Bretagne (janvier 1978).	124
ANNEXE V : Programme Révolutionnaire de Libération Nationale et Socialiste de la Bretagne. (janvier 1978).	127
ANNEXE VI : Préambule de la Charte culturelle de Bretagne (mars 1978).	128
ANNEXE VII : Résolution du Parlement Européen sur une Charte communautaire des langues et des cultures régionales et sur une Charte des droits des minorités ethniques. (16 octobre 1981).	130
ANNEXE VIII : Chronologie indicative des attentats du F.L.B. (1966-1996)	133

ANNEXE I

Historique du mouvement breton du XIXe siècle aux années cinquante¹²⁸.

La Bretagne connaît des mouvements combattant pour la sauvegarde de ce qui fait sa spécificité depuis son annexion par la France, officialisée par le traité d'union de 1532. Mais, comme le propose divers auteurs, on peut estimer que la manifestation proprement moderne du mouvement politique breton commence avec le XIXe siècle.

1) Émergence.

Dès le début du XIXe, l'activité intellectuelle de la Bretagne connaît un essor, du fait de la vague « romantique » qui se répand alors sur le Vieux Continent, mettant l'accent sur ce qui faisait alors le « régionalisme »: intérêt pour la nature, l'exotisme, les contes et légendes... La Bretagne et l'ambiance celtique profitent donc de cet engouement, ce qui permet en parallèle à certains intellectuels de théoriser ce qui fait justement l'identité de la Bretagne. La résistance armée contre la France prenait fin en même temps, avec l'arrestation et l'exécution de Georges Cadoudal en 1804.

C'est d'abord la langue bretonne qui est le plus mis en avant, avec les travaux de nombreux linguistiques (Loth, Dottin, Vallée...). L'Académie Celtique est fondée en 1805 par Cambry et Le Godinec (surnommé « Tad ar brezhoneg », « le père du breton », depuis qu'il inaugura la première grammaire bretonne...).

En 1829 et 1830, suite à la menace de la violation de la Charte d'Union par Charles X, les libéraux bretons, sous la direction de Beslay (député des Côtes-du-Nord), organisent une « Association Bretonne » qui refuse « d'acquiescer des contributions publiques illégalement imposées » en vertu du Traité d'Union de la Bretagne à la France de 1532. A côté de cela, on constate une tentative de rapprochement avec les « cousins » celtiques. Pour illustration les premiers Congrès Interceltiques, à Cymru en 1838 ; puis à St-Brieuc en 1867.

Une importante production littéraire voit également le jour, le Barzaz Breiz de Hersart de La Villemarqué (1838), recueil de poésie bretonne, redonnant ses lettres de noblesse à la langue...

¹²⁸ Sources : FOUÉRE (Yann), *Histoire résumée du mouvement breton (1800-1976)*, Cahiers de l'Avenir de la Bretagne-n° 4, Ed. N&B, 1977,(155 pp.) et NICOLAS (Michel), *Le séparatisme en Bretagne*, Ed. Beltan, 1986, (325 pp.).

On peut relever la fondation en 1843 d'une (autre) Association Bretonne. Mais elle sera fréquemment « suspendue » (1854, 1859...) par le gouvernement impérial. Des Travaux historiques et culturels, comme ceux de De La Borderie, exaltent l'histoire de la Bretagne et de ses héros, à l'image de l'Histoire de Bretagne de Pitre-Chevalier (1844). De nombreux écrivains font connaître le passé de la Bretagne : A. de Carné; A. Dupuy etc... La plupart collaborent aux revues bretonnes de plus en plus nombreuses : La Revue de Bretagne (1857) ; Feiz ha Breiz (1865) ; La Revue Celtique (1870) etc... Quant à la vogue mondiale des études celtiques, elle amène à fonder des chaires de celtiques dans l'enseignement supérieur : à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes de Paris en 1876, au Collège de France en 1882, à l'Université de Rennes en 1893 ; une chaire d'histoire de Bretagne est ouverte à la faculté des Lettres de Rennes en 1890 (A. de La Borderie qui inaugure son cours commence ainsi : « La Bretagne est mieux qu'une province ; elle est un peuple, une nation véritable et une société à part, parfaitement distincte dans ses origines, parfaitement originale dans ses éléments constitutifs. » Après la Révolution de 1848, Louis de Kergolay et Gobineau lancent la Revue Provinciale, qui réclame la division de la France en Provinces autonomes.

La première requête en faveur de la langue bretonne auprès du Législatif date de 1870, et est initiée par H. Gaidoz, H. de Charency, Charles De Gaulle (grand-oncle du général!), mais sans résultat... Comme le seront pratiquement toutes les autres jusqu'à ce jour !

En 1870, une armée de Bretagne se lève dans les cinq départements pour défendre le sol breton ; mais une telle armée inquiète le gouvernement provisoire de la République qui craint ses tendances séparatistes. Cette armée sera massacrée sur les plateaux du Mans sans que Paris la soutienne.

2) Naissance politique (1898).

1898 peut être considérée comme la date symbolique de la naissance de l'Emsav. C'est en effet à cette date qu'est créée l'Union Régionaliste Bretonne, U.R.B., première association ayant des « revendications bretonnes ». Elle réclame un pouvoir administratif indépendant consacrant une certaine forme d'autonomie, sur la base d'un programme régionaliste, et elle est constituée essentiellement de représentants cléricalo-aristocratique, dans la foulée d'un « Appel au peuple breton » proclamé à Morlaix (premiers dirigeants : A. Le Braz, Charles Le Goffic, Louis Tiercelin, F. Vallée, R. de l'Estourbeillon...) Mais on est encore loin d'un « parti politique » : elle consiste plus en un « laboratoire d'idées » pour un bloc rural sur le qui-vive. La crainte majeure de l'U.R.B. est que la politisation des masses rurales se fasse au profit de l'idéologie

socialiste. Mais c'est aussi pour cette raison que l'U.R.B. se montrera trop conservatrice pour assurer une véritable mobilisation des énergies. En 1900, Ch. Brunellière crée la Fédération Socialiste de Bretagne (dont fait partie par exemple Aristide Briand). En 1901, ce sera la création du « Gorsedd » breton, sur le modèle gallois, ayant pour but l'étude du culturel celtique.

De 1902 à 1905, le gouvernement Combes entreprend la persécution de la langue bretonne, inaugurant une attitude de la France à l'égard du culturel breton qui se prolongera pendant longtemps. En 1904, Lionel Radiguet fait diffuser 100 000 exemplaires d'une « Constitution nationale pour une République bretonne ». En 1905, l'abbé Perrot fonde le Bleun Brug, association catholique de défense de la langue bretonne. En 1908 a lieu l'unification orthographique de trois des quatre dialectes bretons, Kerne, Léon et Tregor, formant le K.L.T., fruit du travail de celtisants regroupés au sein de l'Académie bretonne et du Comité de préservation de la langue bretonne (1895).

Parus en 1909 et 1911, deux ouvrages de M. de Lantivy-Tredion synthétisent les revendications du mouvement breton : *La question bretonne* et *Vers une Bretagne organisée*. Il y est proposé une reconstitution de la province de Bretagne, une autonomie financière et administrative, un système de représentation professionnelle, une Assemblée de Bretagne composée de représentants des intérêts économiques, sociaux et spirituels etc. Les défenseurs de ces projets vont jusqu'à imaginer une « grève de l'impôt » qui contraindrait le pouvoir français à céder (une idée à reprendre ? ! Aujourd'hui, certains refusent de régler leur redevance-télé devant le mépris du service public audiovisuel pour la langue bretonne)... Une scission de l'U.R.B., en 1911, donne naissance de la Fédération Régionaliste Bretonne, F.R.B., (avec comme premiers animateurs Jean Choleau, Jos Parker, André Mellac, Y. Le Diberder...) consacrant la rupture avec un bloc rural en déclin dont les élites ne peuvent plus donner naissance à un véritable projet politique : sa nouvelle composition en est révélatrice, avec des intellectuels, génération de militants futurs animateurs du mouvement breton entre les deux guerres : Maurice Duhamel, Camille Le Mercier d'Erm, Emile Masson, Francis Vallée, Loeiz Herrieu. Mais cette F.R.B. demeure encore très modérée : sa stratégie reste celle d'une intégration la moins conflictuelle possible dans l'ensemble français. Certes elle a une ambition décentralisatrice, mais pas séparatiste. Mais, également en 1911, un petit comité d'étudiants lance un Parti Nationaliste Breton, (sous la direction de C. Le Mercier d'Erm, Le Rumeur, Suliac...) à la suite de l'inauguration à Rennes d'une sculpture de Jean Boucher illustrant le rattachement de la Bretagne à la France, où Anne de Bretagne figure dans une posture de soumission infamante. Ces nationalistes clament les limites du régionalisme, qui consiste en l'affirmation de l'emprise

étrangère (Breizh Dishual n° 1, juillet 1912). Ce P.N.B. refuse de se satisfaire d'un réaménagement administratif : pour eux, la Bretagne étant une nation, les Bretons ont le droit et le devoir d'être nationalistes. Déjà, on relève donc avant la première guerre la cristallisation du mouvement breton entre ces deux courants : l'un modéré et régionaliste, l'autre radical et nationaliste. Le développement ultérieur de l'Emsav consistera en une précision de ces tendances. Mais la mobilisation de 1914 provoque une coupure : la majorité des publications disparaîtront.

3) *L'entre-deux guerres.*

A l'issue de la guerre, le mouvement régionaliste tente de voir la personnalité de la Bretagne et ses droits linguistiques enfin reconnus. On notera que la Bretagne perdra un homme pour quatorze habitants durant cette guerre, le double de la moyenne nationale.

Le mouvement reprend rapidement son action politique. En 1919, le marquis De l'Estourbeillon, président de l'U.R.B., sollicite des délégués à la Conférence de la Paix qui consacre la reconnaissance de l'identité des peuples et de leurs droits, mais sans résultat pour la minorité bretonne. Quelques anciens du P.N.B. se retrouvent et fondent le Groupe Régionaliste Breton, qui publie en janvier 1919 le premier numéro d'une revue déterminante, Breiz Atao. Le label « régionaliste » de ce groupe au contraire « nationaliste » s'explique par l'intolérance du moment pour cette seconde forme de revendication. Les premiers fondateurs sont issus du milieu maurassien : Camille Le Mercier d'Erm, Job Loyant, H. Prado, Job de Roince. Ils sont rejoints par Morvan Marchal, Yann Bricler, Olier Mordrel, François Debauvais. Ces derniers prennent rapidement l'ascendant sur le mouvement.

Pour appuyer l'action du journal, Marchal et Mordrel créent « l'Unvaniez Yaouankiz Breiz ». (U.Y.B., Union de la Jeunesse de Bretagne). Leur démarche est élitiste et ils estiment peu fructueux de s'appuyer sur « un peuple anesthésié ». F. Debauvais s'exprime ainsi dans les premiers numéros de Breiz Atao : « Nous ne pouvons prétendre créer, pour le moment, un vaste mouvement populaire. Notre tâche doit se borner à la conquête de la partie pensante, capable de devenir agissante, de la nation : l'élite bretonne. C'est seulement lorsque nous en aurons groupé, discipliné toutes les forces vives, les intelligences et les capitaux, que nous pourrons atteindre la masse ouvrière et paysanne ... Il faut donc entreprendre la conquête méthodique de l'élite, il faut l'arracher à cette voie néfaste qu'est sa francisation complète, lui crier bien haut qu'elle est en train de faillir à tous ses devoirs de classe dirigeante, de classe éclairée ». Ils

n'obtiendront jamais cette attention des élites, et dériveront vers un nationalisme de plus en plus radical.

En parallèle du congrès du Bleun-Brug à Morlaix, l'U.Y.B. se transforme en « Strollad Emrenerien Vreiz » ou Parti Autonomiste Breton, en septembre 1927, dont l'organe reste Breiz Atao, devenu hebdomadaire en 1929. Ces animateurs seront Mordrel, Debauvais, Bricler, Duhamel, Marchal... Le « congrès de Châteaulin » en 1928 arrête une doctrine révélant une prépondérance fédéraliste, entretenue par l'agitation autonomiste alsacienne et la constitution en 1927 d'un « Conseil Central des Minorités Nationales de France » (sous l'impulsion de dirigeants autonomistes alsaciens, bretons, corses et flamands). Mais jamais l'organisation ne s'assure une base sociale ou électorale, ce qui entraînera son inévitable éclatement.

Il aura lieu en 1931, la scission s'opérant entre les nationalistes et les fédéralistes. Les fédéralistes (avec Duhamel, Marchal, Eliès, Creston) fondent la Ligue Fédéraliste de Bretagne, avec une position de gauche modérée. Les autres, minoritaires, avec principalement Mordrel et Debauvais, lancent en décembre 1931 un second P.N.B. (« national », mais regroupant 25 membres!), « très marqué par l'extrême-droite » dirons-nous par euphémisme. Ses deux thèmes centraux sont la constitution d'un Etat Breton et un anticommunisme primaire. Pendant cette période de l'entre-deux-guerres, le mouvement breton ne se résumera cependant pas aux dissidences du G.R.B., U.R.B. et F.R.B. continuent leur action.

Il faut aussi noter les tentatives du milieu clérical sur le terrain culturel. La création de l'association culturelle Bleun Brug (Fleur de Bruyère), fondée en 1905 par l'abbé Perrot, qui connaît alors une audience importante dans le Léon, est une parfaite illustration de cette « combativité culturelle ». « Le Bleun-Brug est étranger à toute politique de parti ; il pratique, en dehors de toute tendance séparatiste, une politique bretonne consistant à poursuivre la préparation et la conquête d'un régime d'autonomie... ». Pendant l'été 1927, le Congrès de Morlaix réunira des associations alsaciennes, flamandes et bretonnes, qui entendent pouvoir coordonner leurs efforts en faveur des libertés provinciales et du bilinguisme. Néanmoins, ces initiatives apparaissent trop « politisées » au goût des autorités du Vatican, et l'abbé Perrot devra cesser son action fin 1927.

Tout un courant tente de faire rimer revendications bretonnes avec socialisme, comme l'illustre les actions de Yann Sohier, fondateur de Ar Falz, et d'Emile Masson. Les persécutions de la langue bretonne se précisent rapidement : des circulaires des ministres de l'Instruction Publique, François Albert et A. de Monzie (ce dernier déclarant à l'inauguration du Pavillon de la Bretagne à l'exposition des Arts décoratifs en juillet 1925: « Pour l'unité linguistique de la France, la langue bretonne doit disparaître. »!) entendent ouvertement tuer le breton.

Pourtant, l'activité littéraire et linguistique tente de se maintenir, même si elle est pour une bonne part tributaire à cette période de la mouvance nationaliste : pour illustration le lancement de la revue *Gwalarn* en 1925, « supplément littéraire trimestriel de Breiz Atao », qui entend s'engager dans une unification du breton, destinée à une élite. L'association *Ar Brezonegh Er Skol* (le breton à l'école) (1934), animée par Yann Fouéré, revendique comme son nom l'indique, l'enseignement de la langue dans les écoles. A la veille des élections de 1936, 207 communes ont donné leur accord à ce projet.

Mais pendant ces années trente, c'est bien le nationalisme qui monopolise l'attention. Le 7 août 1932, le *Gwenn-ha-du* fait sauter le monument commémorant le rattachement de la Bretagne à la France, à l'occasion des festivités organisées justement pour le quatrième centenaire de cette union et présidées par H. Herriot lui-même. Ce *Gwenn-ha-Du* est constitué par une poignée d'individus menés par Célestin Lainé. D'autres attentats suivront. Le P.N.B. va en parallèle durcir son engagement : son anticommunisme lui interdit de se rapprocher du Front Populaire, tout comme de l'extrême-droite française qui est elle contre toute forme d'autonomisme. Fasciné par l'Etat fort et les projets d'une « nouvelle Europe », O. Mordrel va investir ses fantasmes dans un décalque du nazisme. Il fondera la revue *Stur* (gouvernail) qui singera son idéologie, proposant même au P.N.B. un programme copié sur celui du parti nazi. Le P.N.B. ne le suit pas sur ce terrain. Par contre, entrevoyant une victoire allemande dans le cas d'un conflit de plus en plus prévisible, Mordrel et Debauvais se mettent en bons rapports avec le Reich, se réfugiant à Berlin lorsque cette guerre éclate.

4) L'Occupation.

Un projet d'Etat Breton verra le jour avec la « Nouvelle Europe » du Reich (pour plus d'informations sur cet intérêt des nazis pour la région bretonne, très stratégique, voir *Archives secrètes de Bretagne*, de H. Fréville, Edit. Ouest-France). De même, l'avènement du régime de Vichy est accompagné du projet administratif favorable aux « provinces ». Toute la difficulté consiste à savoir si c'est l'opportunisme ou une réelle adhésion à l'idéologie nazie qui motivera les leaders nationalistes bretons.

Lorsque Pétain organise une « collaboration » avec les nazis, ces derniers y trouvent un tel intérêt qu'ils s'efforceront de ne pas trop indisposer Vichy qui, hostile à toute idée de séparatisme, fera beaucoup diminuer les espoirs des leaders bretons. Le P.N.B. ne jouera donc plus qu'un rôle mineur (il est alors dirigé par Raymond Delaporte). Fin 1942, le parti a du mal à garder quelques deux mille militants, et n'obtiendra comme satisfaction que la création d'un

« service d'ordre », les « Bagadoù stourm », animé par Yann Goulet. Un événement relance brutalement l'initiative de certains activistes : le 12 décembre 1943, l'abbé Perrot est assassiné (par le maquis communiste, selon toutes vraisemblances). C'est le prétexte donné à Célestin Lainé pour s'engager auprès des nazis contre la Résistance. Avec une centaine d'individus, il formera le Bezenn Perrot qui se mettra sous les ordres du Sicherheit-Dienst, avec uniformes SS. Debauvais, alors malade et soigné dans une clinique de la Waffen SS, lui donnera sa bénédiction. Quant à Lainé et Guieyesse, il fonderont symboliquement en mai 1944, un nouveau P.N.B. dans la lignée nationaliste la plus radicale. Ce sont de telles initiatives qui, le jour de la Libération, jetteront tout le mouvement breton dans le discrédit. Du côté des opportunistes pro-Vichystes, qui proviennent surtout des milieux régionalistes, le discours « provincialiste » de Pétain attire bien souvent leur adhésion. Ici aussi, on retrouvera un indéniable consensus idéologique, largement inspiré par l'Action Française. Mais les promesses de Pétain ne resteront justement que des promesses, le seul effet de la réforme régionale amenant à un découpage de la Bretagne historique, dont toute une partie se retrouve englobée dans la Loire-Inférieure ! Une initiative de Yann Fouéré, président de l'U.R.B. et responsable des quotidiens « La Bretagne » et « La Dépêche de Brest » convainc le préfet de région (J. Quénette, qui a succédé à F. Ripert) de constituer un « Comité Consultatif de Bretagne ». Il fera partie des (maigres?) satisfactions obtenues par le mouvement breton pendant la guerre, avec la création d'un Institut Celtique, d'une émission radiophonique hebdomadaire en langue bretonne, d'une épreuve obligatoire d'histoire et de géographie régionales au certificat d'études). Par contre, le mouvement paiera cher l'attitude de ses principaux intellectuels, l'Emsav étant marqué du sceau de l'infamie pour une longue période (rafles, condamnations à mort etc...), contribuant à mettre dans un même sac toutes les militants bretons.

L'après-guerre est une période de profonds changements économiques (Plan Marshall, révolution pour une société marquée par les changements issus d'une économie industrielle avancée...). Quant au mouvement breton, il doit repartir de zéro après la vague anti-bretonne de la Libération, suscitée par les excès des leaders du PNB.

C'est le C.E.L.I.B. qui amorcera ce retour de la revendication bretonne. Et le début de notre étude...

ANNEXE II

Proclamation du Front de Libération de la Bretagne.

(décembre 1968)¹²⁹

Nous, conseil politique national du Front de Libération de la Bretagne (F.L.B.), réunis en conseil extraordinaire, en plein accord avec l'Etat-Major et les Volontaires de l'Armée Républicaine Bretonne (A.R.B.), après analyse des différentes déclarations et projets du Chef de l'Etat français et de son entourage, avons décidé de préciser par cette déclaration le sens profond de notre lutte, afin qu'elle ne soit plus détournée de sa véritable signification, et pour mettre fin aux interprétations fantaisistes ainsi qu'aux exploitations dont elle est l'objet.

1. - Origine et raisons de notre combat

Le F.L.B. est né d'une prise de conscience politique longuement et mûrement réfléchie sur la situation catastrophique de notre présent et sur l'angoisse et le désespoir qui en découlent sur notre avenir si nous ne sortons du système actuel.

Sans revenir sur cet accident de l'histoire qui fait que le peuple breton, après mille ans d'histoire glorieuse et de luttes pour son indépendance, a été réduit par la force des armes à accepter une domination étrangère qui n'a jamais hésité à réprimer dans le sang toutes ses tentatives d'émancipation à travers les siècles, nous retenons surtout le fait que cette domination que cette domination n'a été qu'un « génocide » permanent sur tous les plans: politique, économique, social et culturel, qui ont façonné les traits majeurs de notre visage d'aujourd'hui et ont fait de nous ce que nous sommes, un peuple dépossédé et dépersonnalisé, un peuple de pauvres, un peuple de prolétaires, sans âme et sans voix.

Nous n'avons pas été dépossédés à un moment précis de notre histoire, nous l'avons été progressivement et ce mécanisme n'a fait que s'accroître depuis un demi-siècle. Nous vivons dans un territoire, un pays aux mains des étrangers. Nous pouvons sans cesse être conviés au massacre (1870, 1914-18, 1939-1945, Indochine, Algérie), bousculés, utilisés « comme réservoir de main-d'oeuvre », déportés selon les besoins économiques sans pouvoir jamais riposter; nous sommes étrangers à ce qui constitue la part importante et responsable des activités de notre pays. L'Etat français nous écarte et nous a toujours écartés d'une participation active, créatrice, des projets qui règlent l'avenir de notre peuple; nous devons subir en silence toutes ses initiatives qui ne sont, en règle générale, que déprédation, occupation et domestication. Nous sommes dans une situation coloniale type, où un poignée d'entrepreneurs capitalistes étrangers, représentés par l'Etat français, exploitent et transforment à leur gré et selon leurs désirs et leurs intérêts les richesses naturelles et humaines d'une communauté indigène, impuissante et asservie, assimilée, c'est-à-dire presque détruite.

Or cette situation a été maintenue et continuera à être maintenue par l'Etat français contre le cours de l'histoire et les événements dans le monde, dont ses dirigeants n'auront su tirer la leçon comme toujours que trop tard, la pseudo-régionalisation et la pseudo-décentralisation proclamées n'étant qu'un masque destiné, par l'intermédiaire des pouvoirs dictatoriaux attribués aux super-préfets, à renforcer le contrôle et la mainmise de l'Etat (qui n'octroiera que quelques miettes et des bonnes paroles). Cette évidence résulte logiquement du

¹²⁹ publiée dans l'Avenir de la Bretagne n°38, du 09.01.1969. Republiée récemment NICOLAS (Michel), *op. cit.*, p. 273-277.

système politique français: nationaliste, capitaliste et impérialiste, tel que quatre ou cinq siècles d'histoire l'ont forgé.

Quant à nous, il ne nous est plus possible de vivre dans cette soumission masochiste à un système politique baptisé hypocritement démocratie, qui a toujours sacrifié d'un coeur léger les intérêts matériels et spirituels des peuples dominés et en particulier du peuple Breton. Nous refusons désormais à qui que ce soit, et surtout aux C.R.S., le droit de refuser au peuple Breton le « droit d'être ». Et nous nous proclamons aujourd'hui la conscience du peuple Breton.

Le contexte historique et politique de ces vingt dernières années dans le monde a permis cette prise de conscience à un nombre incalculable de peuple opprimés. Il est banal de dire que notre époque est celle de la décolonisation. Elle s'achève déjà dans une grande partie du monde et n'est plus contestée que par les Etats réactionnaires ou retardataires.

On voit mal pourquoi cette évolution épargnerait demain les lambeaux de ce qui fut l'Empire français et jusqu'en métropole même, où cet impérialisme et cette colonisation ont commencé.

Il est normal que le continent européen, où les structures de domination coloniale sont les plus anciennes et les mieux enracinées, soit le dernier à suivre le mouvement; l'assimilation plus poussée a conduit les peuples qui les ont suivies à un degré plus profond d'aliénation envers leurs propres valeurs et de conditionnement (culturel et économique) à des valeurs étrangères et fausses. Mais la mutation n'en sera que plus brutale et plus radicale.

Le peuple Breton est fier d'être en Europe l'un des premiers peuples à avoir commencé le combat et à donner l'exemple à tous les peuples opprimés. Par ce combat, le peuple Breton ne fait d'ailleurs que se joindre à tous les hommes de toutes races et de toutes couleurs qui luttent, souffrent et meurent pour la liberté et la justice d'un bout à l'autre du monde. Pour tous, cela ne fait qu'une seule cause et un seul espoir.

2. - Orientation politique du F.L.B.

Nous dénonçons tout d'abord le fait qu'un peuple et une entité distincte soit privée du pouvoir politique de gérer ses propres affaires en raison de la domination coloniale et impérialiste qui les affecte.

Il n'y a plus aujourd'hui dans un tel système de coexistence possible avec notre dignité de Bretons. Il n'y a plus qu'une agression continue du groupe majoritaire qui nous pousse à l'étouffement et à la disparition à tous les niveaux culturels, socio-économiques et démographiques; chacun sait que l'immigration n'est qu'un moyen traditionnellement employé par les puissances dominantes pour noyer les minorités récalcitrantes.

De plus, l'économie bretonne est fondamentalement coloniale comme nous l'avons déjà démontré, puisque conçue, dirigée, pratiquée et exploitée par un Etat impérialiste étranger et à son seul profit. La Bretagne n'étant donc plus qu'un cas particulier de situation coloniale, la lutte pour notre indépendance doit nécessairement emprunter les schémas et les méthodes qui ont fait leurs preuves dans la lutte anticolonialiste dans le monde.

Dans notre cas, il nous semble inconcevable de penser qu'un peuple, appauvri, dépouillé, spolié, puisse vivre « librement » accolé à son voisin riche et puissant, sans être immédiatement happé et asservi à nouveau par ses capitaux (comme cela s'est produit dans bon nombre d'ex-colonies françaises) en persistant à vivre dans un système politique de même conception. Le socialisme de Cuba n'a pas eu d'autre origine au départ .

Le peuple breton n'étant qu'un peuple prolétaire et de prolétaires, maintenu volontairement à ce stade par les intérêts capitalistes maîtres de l'Etat français, nous pouvons donc concevoir notre combat que dans une adhésion aux principes généreux du socialisme.

Mais notre socialisme refuse quoi que ce soit de commun avec le socialisme étatique, bureaucratique, autoritaire et impérialiste, pratiqué par les Etats qui n'ont fait que remplacer le capitalisme privé par un capitalisme d'Etat tout autant oppresseur.

Les événements les plus récents en Europe centrale ont montré qu'il ne pouvait y avoir en Europe de socialisme véritable qu'indépendant et particulier à chaque peuple. Notre socialisme sera donc adapté aux besoins du peuple breton et fait à sa mesure. Il repoussera l'oppression collectiviste et étatiste. Il sera humaniste, coopératiste, fédéraliste et communautaire, respectueux de toutes les libertés humaines, inspiré par les traditions de liberté et de spiritualisme de notre civilisation celtique. Il assurera également à chaque Breton la participation la plus large à tous les échelons de la société politique, économique et sociale.

Si nous sommes avant tout nationalistes et indépendantistes, c'est parce que nous savons que la construction de notre socialisme passe par la libération politique de la Bretagne et du peuple breton, par la création d'une société bretonne dégagée de toute hégémonie étrangère.

Ceux qui, en Bretagne, se disent socialistes ou communistes, mais rejettent l'indépendantisme, ne sont que des hypocrites, des ignorants, des traîtres.

Nous rejetons en soi le romantisme révolutionnaire et anarchique qui fait de la violence l'arme absolue de la révolution (nous sommes d'ailleurs restés volontairement en dehors de toute action pendant les événements de mai et jusqu'à ce que la situation ne soit à nouveau clarifiée).

Nous ne considérons la violence que comme un moyen et même un devoir d'autodéfense, que comme un langage révélateur de notre volonté de lutte, et chargé d'exprimer notre colère et notre frustration de peuple pauvre, tenu volontairement par intérêts et par égoïsme à l'écart de la civilisation du XXe siècle, et employé seulement dans la mesure où le régime qui nous asservit l'utilise pour empêcher la libre expression de la volonté du peuple breton.

3. - Finalité de notre combat

Nous savons maintenant qu'il est en train de se former irréversiblement un parti et une armée révolutionnaire enracinés au sein des masses bretonnes. Cela, la situation politique et économique non seulement le permet, mais le rend plus nécessaire que jamais.

Car le peuple breton se trouve aujourd'hui devant ce dilemme. Ou bien il démissionne et se laisse assimiler avec toutes les conséquences socio-économiques que cela comporte, ou il se relève et restructure globalement sa société en la pensant en Breton en Bretagne. Et cela est déjà en soi une véritable révolution.

Nous savons que la police française cherche par tous les moyens à briser l'élan qui nous pousse, par la force brutale, la calomnie et la répression. L'Etat impérialiste français n'a jamais accepté l'émancipation de ses colonies que contraint et forcé et après avoir tenté de la noyer dans le sang (comme cela s'est produit en Algérie, Indochine, Tunisie, Maroc, Madagascar, etc.), et rien ne prouve qu'il y ait quelque chose de changé aujourd'hui en France.

Mais rien ne nous arrêtera plus, car nous représentons une force vive dont la pureté, le désintéressement, la conviction d'agir et de tout risquer pour une cause juste exercent une séduction et un rayonnement invincibles. Aucune répression n'aura raison de notre foi, car nous croyons à la justice, à la liberté et pensons au sort de notre Patrie plus qu'à notre propre sort.

Nous savons aussi que, selon son habitude, l'Etat français va nous couvrir d'une débauche de formules généreuses autant qu'illusoires. Sa prétendue réforme de régionalisation n'aboutit en fait qu'à mieux assurer son emprise. Il est vraisemblable même que l'on cherche à acheter une partie de l'opinion par des subsides comme cela s'est fait pour certains syndicalistes. Mais, quelles que soient les mesures employées, nous refusons catégoriquement

de nous laisser acheter. Nous refusons l'assimilation par la charité et même l'enrichissement que cette pseudo-générosité à retardement n'est qu'un moyen pour cet Etat de maintenir des liens qui soient utiles à son économie, à sa culture, à son prestige, à son orgueil et à ses intérêts.

Il est possible aussi qu'un référendum soit tôt ou tard tenté, ce procédé étant devenu entre les mains du système un moyen pratique d'exploitation dirigée de l'opinion. Brimés depuis des siècles, trahis par nos élites féodales, bourgeoises, parlementaires (et mêmes cléricales), nous avons accumulé suffisamment de rancœur et de frustration pour faire éclater aujourd'hui la camisole de force capitaliste, colonialiste, impérialiste qui nous étouffe.

La Bretagne possède une position géographique, des ressources énergétiques et des ressources naturelles amplement suffisantes, non seulement pour assurer la renaissance et la survie de l'Etat souverain qu'elle a été pendant près de dix siècles, mais encore pour lui permettre un essor dynamique et un avenir florissant.

Qu'une solution d'association soit à trouver en fonction du caractère propre des liens ancestraux et géographiques de la Bretagne et de la France, nous n'en disconvenons pas. Celle-ci pourrait se faire dans un cadre européen mais, nous le réaffirmons, aucune solution ne pourra intervenir qu'après qu'aura été reconnue la légitimité de notre aspiration à la majorité politique et selon des normes que le peuple breton aura décelées par la discussion et la négociation.

Nous le répétons : pour nous Révolutionnaires Bretons, notre devoir est de faire la Révolution. Il ne s'agit pas de nous limiter aux revendications matérielles, ni de négocier une quelconque participation avec l'Etat français dans son optique actuelle. Nous réclamons la gestion totale de nos propres affaires, car l'oppression culturelle nous semble aussi inquiétante que la faim, et il est impensable pour nous de lutter pour notre socialisme sans lutter en même temps pour notre indépendance politique. Il est impensable de dissocier le combat pour la justice et le combat pour la liberté, l'émancipation de peuple et l'émancipation de classe.

Aussi, jusqu'à ce que ce contrat avec notre conscience et avec notre rôle dans le monde soit rempli, le Conseil Politique National du F.L.B., en accord total avec l'Etat-Major de l'Armée Républicaine Bretonne, a décidé la poursuite et l'intensification des actions de libération.

Notre combat obligera l'Etat français, ou à s'aligner sur les principes et idéaux qu'il prétend défendre, ou à dévoiler cyniquement son véritable visage au monde.

Nous Bretons, qui n'avons pas hésité à donner des centaines de milliers de vies à des causes qui ne nous concernaient pas, nous saurons d'autant plus mettre ce courage, que nul ne peut nous contester, au service du combat pour la justice et la libération de notre propre peuple et par extension à celui de tous les peuples opprimés du monde.

Pour le F.L.B. :
Le Conseil Politique National
et l'Armée Républicaine Bretonne

Par ordre :
signé : P. LE GOFF

P.B. - Nous tenons ici aussi à témoigner notre amitié et notre reconnaissance au peuple Français pour tous les appuis, encouragement et aide que nous y rencontrons (car nous sommes convaincus, avec

beaucoup, que la France ne retrouvera son vrai visage et son rôle que lorsqu'elle aura définitivement tourné le dos à sa honte d'Etat colonialiste et oppresseur), ainsi qu'à l'aide morale qui nous arrive du monde entier, et en particulier des Canadiens, des Basques et de nos frères Celtes.

ANNEXE III

PLATE FORME

I - L'analyse objective de la situation politique en Bretagne amène à une prise de conscience qui rend évidente la nécessité de mettre en commun toutes les forces militantes dans les mêmes actions pour faire aboutir la lutte de libération du peuple breton.

II - Le Front de Libération de la Bretagne est un front révolutionnaire et nationaliste. Il regroupe les forces de libération du peuple breton. Le nationalisme tel que nous l'entendons est la prise de conscience d'une communauté ethnique, historique, culturelle, géographique et économique, opprimée et niée (refus du droit à l'existence de la communauté bretonne). Cette prise de conscience amène à une lutte de libération nationale partie intégrante des luttes qui se développent à l'échelle du monde. Ce nationalisme n'est ni raciste, ni confessionnel.

III - Le FLB est en lutte contre l'impérialisme de la haute bourgeoisie française et internationale et son instrument le centralisme de l'Etat Français.

IV - Le Front a autant à lutter contre les grands bourgeois et ceux des notables bretons qui exploitent et font obstacle à la prise de conscience du peuple breton que contre les appareils des partis politiques français qui refusent de reconnaître la revendication nationale bretonne.

V - L'idée principale et fondamentale est d'affirmer dans les actes que la nation bretonne est réelle, donc de démontrer notre indépendance en toutes choses et non de la réclamer.

VI - Dès sa création et d'une façon permanente, le FLB fera études et enquêtes pour approfondir en commun l'analyse des réalités économiques et idéologiques, culturelles et politiques en Bretagne.

Cette union des forces doit respecter les tendances et idées des participants mais rend indispensable une discipline collective au niveau des actions menant à la réalisation des objectifs décidés en commun.

VII - En fonction de ces analyses, dont les premières devront être faites à très court terme, il s'agit pour le Front de promouvoir des actions communes conduisant à remettre en cause les structures et l'organisation de la société actuelle. Actions exprimées en actes autant qu'en paroles et orientées par la volonté de servir le peuple breton.

VIII - Le FLB a entre autres vocations, d'agir pour l'éducation, la formation et l'engagement politique des Bretons dans leur lutte de libération.

IX - Le FLB se déclare solidaire de tous les peuples qui luttent pour leur liberté contre l'impérialisme international et celui des Etats où ils sont englobés. Il est également solidaire des hommes qui luttent contre l'exploitation et la domination économique, hiérarchique et culturelle des classes privilégiées.

Plate forme rédigée à Rennes, le 14 septembre 1969, par des militants de différentes tendances (Comité Révolutionnaire Breton, Ex-Détenus du FLB, Front Breton, Jeunesse Etudiante Bretonne, Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne, Sav Breizh, P.S.U. fédérations C. du N. et Finistère, P.C.F., Syndicats : Paysans, CFDT, CGT, UNEF).

F.L.B. Boite postale 53 RENNES C.C.P. 270 -- 153 Rennes

ANNEXE IV

Déclaration du Kuzul Meur du Front de Libération de la Bretagne (Armée Révolutionnaire Bretonne), janvier 1978.

Libération nationale

- Qu'entendons-nous par Nation Bretonne ?

La Nation Bretonne représente la population vivant sur les cinq départements de la Bretagne historique, qui aspire à conquérir ses droits nationaux et qui refuse en conséquence la domination et le fait d'être français.

- Conscience collective Bretonne - conscience nationale bretonne.

Parce que nous sommes un groupe humain ayant conservé et développé des caractéristiques ethniques, culturelles, linguistiques propres (c'est-à-dire en totale opposition avec les faits de civilisation français tels que l'éducation, la culture, la langue, etc... de la classe au pouvoir, c'est-à-dire la bourgeoisie impérialiste française),

Parce que les caractéristiques ont permis l'existence d'une conscience collective bretonne, nous affirmons le caractère national de cette conscience.

- La réalité de l'existence de la conscience nationale au sein de notre peuple.

La politique de destruction de ces caractéristiques et de cette conscience nationale et de cette conscience nationale, que mène sans discontinuer le pouvoir impérialiste français, légitiment notre combat de libération nationale.

Tactique et stratégie de notre combat

Notre combat se définit ainsi:

1. Développer et consolider la conscience nationale au sein du Peuple Breton. Comment la développer et la consolider ? Il s'avère nécessaire d'assurer l'omniprésence du fait national à quelque niveau que ce soit et du combat de libération nationale. Cela doit se réaliser en 2 étapes:

- tout d'abord bloquer le processus d'infiltration, la progression du système impérialiste français sous tous ses aspects (appropriation des terres, oppression politique, économique, sociale, culturelle, etc...)

- puis, assurer la création de nos propres structures, de contre-pouvoirs capables de remplacer celles existant actuellement.

2. Attaquer les structures de l'état occupant afin de les détruire. La destruction de l'état occupant ne peut se réaliser que par la lutte armée révolutionnaire. L'aggravation de l'oppression française (répression policière, occupation militaire etc...), l'emprise capitaliste en Bretagne, nous conduisent à donner la priorité à la lutte armée révolutionnaire contre le pouvoir et ses complices. Nous concevons la lutte armée révolutionnaire comme un complément à la lutte politique : seul le peuple breton en armes peut faire plier le pouvoir impérialiste français. Nos convictions profondes et les analyses historiques d'expériences de peuple ayant mené ces luttes nous confortent dans cette position.

3. Notre combat de libération nationale est partie prenante de la lutte des peuples sous

domination de l'état français et du monde pour leur libération et pour le socialisme. Si nous sommes solidaires des peuples en lutte en Occitanie, Euskadi, Catalogne, Corse, Alsace, Flandre, Guadeloupe, à la Réunion, parce que, comme nous, ils visent à la destruction du système impérialiste français, nous affirmons avec autant de force, notre soutien total aux peuples irlandais, Gallois, Ecossais, Palestinien, Sahraoui, de l'Afrique Australe, etc... et à tous ceux opprimés par les démocraties de l'Est.

En outre, nous appelons l'ensemble des organisations révolutionnaires de libération nationale, qui luttent de par le monde, à unifier leurs combats pour la destruction totale et définitive du capitalisme (qu'il soit libéral ou d'état) et pour la libération de leurs peuples.

Libération socialiste

L'oppression sociale dont sont victimes les travailleurs bretons est une réalité. Cette exploitation par le capitalisme français et international, en collaboration avec la Bourgeoisie en Bretagne, se manifeste sous deux formes:

- L'exploitation de l'homme par l'homme, traditionnelle au système capitaliste, avec pour conséquence, l'appropriation des moyens de production et de distribution par le capital, la surexploitation de la main-d'oeuvre bretonne à des fins de profit (Transocéan, Doux, Kaolins, Joint français, etc...)

- La liquidation de l'économie traditionnelle bretonne entreprise par le capitalisme français au moyen de ses agents (état, gouvernement, police, armée, préfets,...) dont les conséquences sont diverses:

- . exil forcé des travailleurs bretons
- . déculturation, dépeuplement
- . éclatement des structures sociales traditionnelles.

Cet état de fait engendre donc l'appropriation du territoire et des richesses de la Bretagne par le capital dans les buts d'imposer sa présence politique, culturelle, policière, de transformer l'économie en une économie de subsistance, de dépendance (tourisme, armée), de transformer les mentalités (ainsi, au niveau économique, créer une mentalité d'assistés), d'imposer une société inhumaine (ainsi la société nucléaire - summum de l'exploitation capitaliste).

Comment détruire l'exploitation sociale ? Par le socialisme et l'autogestion.

- Pourquoi le socialisme est-il nécessaire ? La lutte pour le socialisme menée par les travailleurs bretons mettra un terme à leur exploitation par la destruction des structures du système capitaliste et la mise en place de structures permettant la satisfaction des besoins des travailleurs bretons. Le socialisme que nous défendons sera un socialisme breton, sans point commun avec ce que propose la gauche hexagonale, dont les schémas sont dépassés à la situation de notre Peuple. De plus, il sera le moyen pour les travailleurs bretons de prendre en main leur sort par l'autogestion, le contrôle et l'appropriation démocratiques des moyens de production et de distribution. Il se traduira, au niveau économique, par l'orientation de la production en fonction des besoins propres du Peuple Breton, par la préservation de notre espace naturel et de son amélioration, par l'exploitation rationnelle de nos richesses en évitant tout gaspillage ou détournement à des fins de profit.

Moyens de réaliser nos objectifs

Une constatation s'impose: jusqu'à présent, les luttes populaires, malgré leur caractère offensif, n'ont jamais concilié les deux dimensions de la lutte de libération nationale et de la lutte de libération pour le socialisme et l'autogestion.

Il est évident que les luttes populaires (ouvrières, paysannes, des marins, antimilitaires,

antinucléaires) ont néanmoins été positives en ce sens qu'elles ont forcé l'état capitalisme à reculer et à dévoiler sa véritable nature répressive. Quoiqu'il en soit, seuls les objectifs pour lesquels nous combattons, l'indépendance nationale et le socialisme, peuvent réellement détruire la présence de l'état capitaliste et impérialiste français et permettre aux travailleurs bretons de se trouver leur voie au socialisme.

NOUS AFFIRMONS DONC QUE SEUL UN ETAT BRETON SOCIALISTE PERMETTRA AU PEUPLE BRETON, APRES QU'IL AIT MENE CE DUR ET LONG COMBAT DE LIBERATION NATIONALE ET POUR LE SOCIALISME, DE PRESERVER ET CONSOLIDER SA VICTOIRE.

Pour aboutir aux objectifs que nous nous sommes fixés, nous appelons les travailleurs bretons, militants politiques, syndicaux, culturels, écologiques, etc... à :

- faire leurs les objectifs de notre organisation.
- les diffuser.
- soutenir la lutte politico-militaire de notre organisation.

ANNEXE V

PROGRAMME REVOLUTIONNAIRE DE LIBERATION NATIONALE ET SOCIALISTE DE LA BRETAGNE

Les Bureaux Politiques du F.L.B.-A.R.B. (Révolutionnaire), F.L.B.-A.R.B. (Républicaine), de la R.N.B. Trawalc'h se sont rencontrés sur le territoire breton et ont adopté la déclaration suivante:

- Le Peuple Breton subit l'oppression impérialiste du pouvoir capitaliste français.
- Le Peuple Breton est victime de l'exploitation par le capitalisme français et international avec l'aide de la bourgeoisie en Bretagne.
- Le territoire breton est accaparé par les camps militaires de l'armée française, les implantations touristiques, les centrales nucléaires.
- La langue et la culture bretonnes sont bafouées et détruites par l'idéologie culturelle du Pouvoir.

Face à cette situation, nous prenons l'engagement de mettre en oeuvre les 5 points du Programme Révolutionnaire de Libération Nationale et Socialiste de la Bretagne:

1 - Nous frapperons les symboles et les représentants de l'impérialisme français en Bretagne et dans l'hexagone afin de détruire définitivement l'oppression de l'état français impérialiste et colonisateur sur le Peuple Breton et libérer la Bretagne de l'occupation des forces policières et militaires françaises.

2 - Nous affirmons que seul l'anéantissement du capitalisme et de ses valets (bourgeoisie, partis politiques de droite, syndicats patronaux...) rendra aux travailleurs bretons la possibilité de contrôler les leviers de la production, de la distribution, de gérer démocratiquement la vie politique, sociale, économique et culturelle et d'ouvrir ainsi une voie bretonne au socialisme.

3 - Nous décidons d'en finir avec le vol, le morcellement et la désertification de notre territoire par les camps militaires de l'armée française, les implantations touristiques et les centrales nucléaires. Nous les détruirons s'ils existent déjà ou nous empêcherons leur édification par tous les moyens appropriés.

4 - Nous appelons à la création d'une radio ou d'une télévision bretonnes sous le contrôle unique des travailleurs bretons.

Afin de sauver la langue bretonne nous sommes favorables au bilinguisme à tous les niveaux (de l'école à l'usine, du bureau aux champs).

Ces 2 mesures prendront effet dès maintenant et pendant la durée du combat de libération nationale.

5 - Nous proclamons notre solidarité révolutionnaire à tous les peuples en lutte pour leur libération et à ceux victimes du capitalisme.

Face à l'internationale des polices et de la bourgeoisie, nous appelons à l'unification des mouvements révolutionnaires de libération nationale d'Europe. C'est à cette condition que les peuples triompheront de l'impérialisme.

Nous nous engageons, chacun à notre manière et en gardant notre autonomie organisationnelle, à promouvoir les objectifs du Programme de Libération Nationale et Socialiste de la Bretagne. Nous estimons que la victoire finale est à ce prix.

VIVE LA BRETAGNE LIBRE ET SOCIALISTE !

VIVE L'INDEPENDANCE NATIONALE !

**VIVE LA LUTTE DU PEUPLE BRETON POUR LA LIBERTE ET LE
SOCIALISME !**

En Bretagne, janvier 1978.

Bureau Politique
F.L.B.-A.R.B.
Révolutionnaire
GURVAN

Bureau Politique
F.L.B.-A.R.B.
Républicain
Youenn AR SORN

Bureau Politique
R.N.B.
Trawalc'h
ERWAN

ANNEXE VI

Préambule de la Charte culturelle de Bretagne (mars 1978).

La présente Charte constitue de la part de l'Etat, de l'Etablissement Public Régional de Bretagne, des Conseils Généraux des Côtes-du-Nord, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de la Loire-Atlantique, un acte de reconnaissance de la personnalité culturelle de la Bretagne et l'engagement d'en garantir le libre épanouissement. Elle répond au désir du respect de leur identité exprimé par la population bretonne et ses élus. Elle constitue un pas vers la prise en charge, par la Région, de sa politique culturelle. Elle se place ainsi dans le sens d'une évolution générale des Etats favorables aux personnalités régionales.

La personnalité culturelle de la Bretagne s'est toujours manifestée de manière originale dans la totalité des aspects de la vie sociale. Relations humaines, modes d'expression, arts et traditions populaires en portent la marque. La langue bretonne en est une de ses composantes fondamentales. Cependant, la culture en Bretagne ne peut se réduire à une expression traditionnelle ni à une culture populaire d'essence rurale. Il ne saurait exister de culture bretonne authentique que résolument ouverte sur l'extérieur et sur l'avenir.

Le propos de la présente Charte est de mettre fin au divorce qui existait entre une culture régionale toujours riche et vivante, mais qui risquait de se replier sur elle-même, et une culture dominante qui l'ignorait trop souvent. Elle vise, par un ensemble de mesures appropriées, à irriguer la vie culturelle et sociale de la Région des éléments caractéristiques de la culture bretonne qu'il convient parallèlement de recenser, d'analyser et de développer.

Découlant des principes ainsi posés et s'attachant à une exigence première : assurer à la langue bretonne, au parler gallo et à leurs cultures spécifiques, les moyens nécessaires à leur développement y compris dans l'enseignement et la radiotélévision, les mesures inscrites dans la Charte visent à :

- recenser, conserver, étudier et analyser les éléments spécifiques du patrimoine culturel breton, et à en assurer la diffusion la plus large possible,

- assurer la prise en compte de l'ensemble de ces éléments par l'ensemble du réseau culturel,
- promouvoir et soutenir la vie culturelle locale sans laquelle il n'est pas de culture vivante,
- équilibrer la répartition géographique des équipements,
- susciter et encourager la création bretonne sous toutes ses formes et à tous les niveaux par le jeu des contrats, cahiers des charges, commandes, subventions ponctuelles, prix, confrontations régionales, interrégionales et internationales.

Ainsi conçue, la Charte, reconnaissant en particulier l'effort réalisé avec beaucoup de courage et d'abnégation par les divers mouvements culturels bretons, tient à donner à ce qui existe les moyens d'une action développée et renforcée.

La charte s'intéresse à un certain nombre de projets d'initiative régionale et propose la création d'un Conseil Culturel de Bretagne. Ce Conseil, qui rassemblera les principaux acteurs de la promotion culturelle de la Bretagne, pourra proposer les principales orientations, coordonner les actions, émettre un avis compétent auprès des autorités responsables des décisions financières, tant en ce qui concerne le fonctionnement que l'investissement.

(...)¹³⁰

L'Etat s'engage à déconcentrer son pouvoir de décision à l'échelon de la Région, tant en matière d'investissement que de fonctionnement, la Charte étant un lien privilégié entre l'Etat et la Bretagne.

La Charte recouvre les activités spécifiques à la culture bretonne, l'enseignement de la langue aux différents niveaux du système éducatif et la diffusion de cette culture et de cette langue.

ANNEXE VII

¹³⁰ Le passage coupé ne comporte que des dispositions financières.

**Résolution du Parlement Européen sur une Charte communautaire des langues et
des cultures régionales et sur une Charte des droits des minorités ethniques.
(16 octobre 1981)**

Le Parlement européen,

- ayant pris acte de la vigoureuse résurgence de mouvements animés par des minorités ethniques et linguistiques qui souhaitent voir approfondir et reconnaître les raisons de leur identité historique,
- reconnaissant, dans le phénomène concomitant de renaissance des langues et cultures régionales un signe de vitalité de la civilisation européenne et pour celle-ci une source d'enrichissement,
- se référant aux déclarations de principe formulées et approuvées par les organismes internationaux les plus représentatifs et les plus influents de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.) au Conseil de l'Europe, et aux orientations les plus modernes et les plus autorisées de la pensée politique, juridique et anthropologique,
- se référant à la résolution n° 1 de la conférence d'Oslo (1976) des ministres européens responsables de la culture,
- considérant, en outre, que le droit de ces groupes à s'exprimer librement et à exprimer leur culture en principe reconnu par tous les gouvernements de la Communauté qui, dans plusieurs cas, en ont fait l'objet de dispositions législatives spécifiques et ont lancé des programmes d'action combinée,
- considérant que l'identité culturelle constitue aujourd'hui un des besoins psychologiques, non matériels, les plus importants,
- estimant que l'autonomie ne doit pas être considérée comme une solution de rechange à l'intégration des peuples et traditions différentes, mais comme une possibilité d'orienter personnellement le processus nécessaire d'intercommunication croissante,
- estimant, en conséquence, que l'on ne peut sauvegarder un patrimoine vivant de langues et de cultures qu'en créant et renforçant les conditions appropriées et nécessaires à la poursuite ininterrompue de son développement culturel et économique,
- soucieux de renforcer la cohésion des peuples d'Europe et de préserver les langues vivantes, de manière à enrichir ainsi dans ses multiples aspects, par l'intermédiaire de l'apport de toutes leurs composantes, le patrimoine culturel de ces peuples,

(...)

1) s'adresse aux gouvernements nationaux et aux pouvoirs régionaux et locaux pour que, malgré la grande diversité des situations et tout en respectant l'autonomie de chacun, ils mettent en oeuvre dans ce domaine une politique qui s'inspire des mêmes principes et tende aux mêmes fins, et les invite :

a) *dans le domaine de l'enseignement :*

- à autoriser et à promouvoir, dans le cadre des programmes officiels, l'enseignement des langues et des cultures régionales, de l'école maternelle à l'université,

- à autoriser et à prendre en compte, pour répondre à des besoins exprimés par la population, l'enseignement dans les langues régionales, dans les différentes branches de l'enseignement et aux différents échelons de celui-ci, notamment à la maternelle afin que l'enfant puisse parler sa langue maternelle,

- à autoriser partout, dans le cadre des programmes, l'enseignement de la littérature et de l'histoire des communautés intéressées;

b) *dans le domaine des moyens de communication de masse :*

- à autoriser et à rendre possible l'accès à la radio et à la télévision locales, de façon à garantir la continuité et l'efficacité de la communication au niveau des différentes communautés et à favoriser la formation de spécialistes de l'information culturelle,

- à faire en sorte que, pour leurs manifestations culturelles, les minorités reçoivent, toutes proportions gardées, une aide matérielle et financière équivalente à celle dont bénéficient les majorités;

c) *dans le domaine de la vie publique et des rapports sociaux :*

- à conférer aux pouvoirs locaux une responsabilité directe en la matière,

- à favoriser la plus large corrélation possible entre régions culturelles et structures géographiques des pouvoirs locaux,

- à garantir aux minorités, en ce qui concerne la vie publique et les rapports sociaux, la possibilité de s'exprimer dans leur propre langue, notamment dans leurs relations avec les représentants des pouvoirs publics et les organes judiciaires;

2) invite la Commission à lui fournir dans les meilleurs délais des données récentes, précises et comparables, sur les attitudes et comportements des populations des Etats membres à l'égard des langues et cultures régionales de leur pays respectifs;

3) invite la Commission à prévoir, dans le cadre de l'enseignement des langues, des projets pilotes destinés à vérifier les méthodes d'enseignement multilingue propre à assurer la survivance des cultures et leur ouverture aux influences extérieures;

4) recommande que le Fonds régional contribue au financement de projets destinés à soutenir les cultures régionales et populaires et invite la Commission à inclure dans les programmes qu'elle établit dans les secteurs de l'information et de la culture, des actions visant à engendrer une politique culturelle européenne qui tienne compte des aspirations et des attentes de toutes les minorités ethniques et linguistiques qui placent leur espoir dans l'Europe et ses institutions;

5) recommande que le Fonds régional contribue au financement de projets économiques régionaux, l'identité culturelle d'une région ne pouvant exister que si la population peut vivre et travailler au pays;

6) invite la Commission à passer en revue toutes les dispositions législatives ou pratiques communautaires discriminatoires à l'égard des langues minoritaires;

7) charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission, aux gouvernements et aux autorités régionales des pays membres de la Communauté, ainsi qu'au Conseil de l'Europe.

ANNEXE VIII

Chronologie indicative des attentats du F.L.B.

Construite à partir d'une multitude de sources (ouvrages, de coupures de presse et témoignages...), cette chronologie demande largement à être complétée. Mais elle fournie en l'état un aperçu de l'activité - diablement soutenue à certaine période !- du mouvement armé breton.

Année 1966

mars

06 - 03 Saint-Nazaire cocktails molotov contre la sous-préfecture

juin

17 - 06 St-Brieuc (22) incendie des sous-sols de la perception

novembre

11 - 11 Lorient (56) tentative d'incendie contre immeuble des Contributions

Directes

Année 1968

janvier

11 - 01 Plouescat (29) Perception

12 - 01 St-Brieuc (22) Préfecture

12 - 01 Quimper (29) Préfecture

avril

28 - 04 St-Brieuc (22) caserne C.R.S. 13 (20ème attentat en un an)

août

31 - 08 Hennebont (56) Gendarmerie

31 - 08 Pluvigner (56) Perception

septembre

05 - 09 Pont-Aven (29) Mairie

05 09 Rosporden (29) Perception

Année 1971

juin

06 - 06 Rennes (35) camions de transports laitiers

22 - 06 Rennes (35) entreprise de matériel automobile

22 - 06 Fougères (35) Bureaux de Maître MASSARD

novembre

18 - 11 Redon (35) Palais de justice

28 - 11 Dinan (35) Sous-préfecture

Année 1972

janvier

? - 01 Saint-Malo (35) Bâtiment des douanes

10 - 01 Rennes (35) Faculté des sciences de Rennes

12 - 01 Redon (35) Palais de justice

février

23 - 02 Quiberon (56) Statue du Gal HOICHE

avril

12 - 04 Saint-Malo (35) Villa de F. BOUYGUES

Année 1974

31 - 01 dissolution par décret en conseil des ministres du FLB-ARB et FLB-LNS

14 - 02 Roc'h-Trédudon () émetteur ORTF

mars

06 - 03 Paris (75) immeuble EDF

06 - 03 Brest (29) immeuble EDF

06 - 03 Brest (29) Gendarmerie

06 - 03 Guingamp (22) immeuble EDF

06 - 03 Lannion (22) immeuble EDF

06 - 03 Saint-Brieuc (22) immeuble des RG

Année 1975

juillet

08-07 Locminé (56) presbytère

12 - 07 Cléguérec (56) Gendarmerie

14 - 07 St-Cyr-Coëtquidan (56) Statues militaires

27 - 07 Quimper (29) D.D.A.

27 - 07 Nantes (44) D.D.A.

27 - 07 Lande-d'Ouéé (35) camp militaire

29 - 07 Vannes (56) Cité administrative

août

15 - 08 Brennilis (29)	centrale nucléaire
27 - 08 Rennes (35)	attentat contre MM. Fréville et Le Douarec (doute)

Année 1976

juillet

14 - 07 Locronan (29)	Gendarmerie (manqué)
25 - 07 Quimper (29)	Banque nationale de Paris
27 - 07 Locronan (29)	Gendarmerie (nouvel attentat)

août

02 - 08 Brest (29)	Hôtel des impôts
06 - 08 St-Brieuc (22)	Centre des impôts
07 - 08 Vannes (56)	Palais de justice (non revendiqué)

septembre

26 - 09 Fougères (35)	véhicules de Gendarmerie
29 - 09 Dineault (29)	Camp de Ty-Vougeret
30 - 09 Plouerden (29)	Bureaux de l'entreprise Lagadec

octobre

10 - 10 Rennes (35)	Rectorat d'académie
21 - 10 Rennes (35)	Hôtel des impôts

novembre

07 - 11 Dinan (22)	Hôtel des impôts
--------------------	------------------

décembre

06 - 12 Brest (29)	Chantier entreprise Lagadec
06 - 12 Plougastel-Daoulas (29)	autres chantiers Lagadec
19 - 12 Saint-Malo (35)	Bâtiment des douanes
22 - 12 Rennes (35)	Cercle des officiers

Année 1977

janvier

07 - 01 Brest (29)	Chantier Lagadec
08 - 01 St-Renan (29)	Carrière Lagadec à Kerastang
09 - 01 St-Malo (35)	Palais de justice
24 - 01 Dinan (22)	Voiture de l'E.D.F.

février

06 - 02 Redon (35)	Cité administrative
--------------------	---------------------

06 - 02 Rennes (35)	Centre redevances ORTF
06 - 02 Rennes (35)	Centre de redevances radio-T.B.
06 - 02 Redon (35)	Cité Administrative
08 - 02 Lizio (56)	pylône électrique
12 - 02 Broons (22)	Statue Du Guesclin
13 - 02 Saint-Brieuc (22)	Véhicule Gendarmerie
<u>mars</u>	
20 - 03 Rennes (35)	District EDF, Bd Voltaire
25 - 03 Quimper (29)	Caserne de la Tour d'Auvergne
<u>avril</u>	
22 - 04 Quimper (29)	Hôtel de police
22 - 04 Quimper (29)	Antenne légion étrangère (manqué)
22 - 04 St-Nic-Pentrez (29)	Résidence secondaire du maire de Châteaulin
<u>mai</u>	
01 - 05 Broons (22)	Gendarmerie en construction
18 - 05 Plouzane (29)	chantier Ecole Nle des Télécom (Lagadec)
29 - 05 St-Brieuc (22)	Banque de France et Banque Populaire d'Armorique
<u>juin</u>	
09 - 06 Redené (29)	engins Lagadec
09 - 06 Plouneour-Menez (29)	engins Lagadec
12 - 06 Cesson-Sévigné (35)	Centre Commun d'Etudes de Télévision et Télécommunications
<u>juillet</u>	
07 - 07 Benodet (29)	Pavillon-témoin Pujos
10 - 07 Saint-Malo (35)	Centres EDF-GDF
10 - 07 Dinan (22)	Centres EDF-GDF
16 - 07 St-Brieuc (22)	7 véhicules de gendarmerie
18 - 07 Morlaix (29)	Hôtel des impôts
19 - 07 Guisseny (29)	Engin de terrassement de la sablière
30 - 07 Canville (50)	Bulldozer Lasnon (Centrale nucl. de Flamanville)
<u>août</u>	
23 - 08 Carteret (50)	Caterpillar entreprise Castel (Flamanville)
<u>septembre</u>	
18 - 09 Morlaix (29)	Hôtel des impôts

octobre

10 - 10 Pontivy (56)	Bâtiment district EDF
12 - 10 Quimper (29)	Préfecture FLB
20 - 10 Châteaubriant (44)	Hôtel des impôts
21 - 10 Nantes (44)	Garage Mercédès
21 - 10 Saint-Heberlain (44)	Garage Mercédès
21 - 10 Brest (29)	Garage à mazout de la marine
21 - 10 Guingamp (22)	Recette des finances
21 - 10 Treveneug (22)	Centre de vacances de la police
22 - 10 Pré-en-Pail (53)	Relais TV

Année 1978janvier

15 - 01 Quimper (29)	Caserne de la T.A. et Ets. Ducassou
15 - 01 Lorient (56)	Ets. Ducassou
15 - 01 Redon (35)	Bureaux de l'E.D.F.
15 - 01 Ploërmel (56)	Hôtel des impôts (raté)
17 - 01	

février

07 - 02 Rostrenen (22)	Perception
07 - 02 Carhaix (29)	Hôtel des finances

mars

20 - 03 Rennes (35)	Agence de la BNP
20 - 03 Rennes (35)	local technique de la D.D.E.
20 - 03 Fougères (35)	Société Générale
26 - 03 Vern-sur-Seiche (35)	Centre de commandes de la SHELL

avril

11 - 04 Rennes (35)	Dépôt de l'assoc. Culture & Diffusion
17 - 04 Pont-Aven (29)	Statue de Théodore Botrel

mai

09 - 05 Châteaulin (29)	H.L.M. de l'armée
11 - 05 Rennes (35)	Préfecture de Région
12 - 05 Rennes (35)	Maison de la Radio
12 - 05 Dinard (35)	Secrétariat d'Hervé Bourges
12 - 05 Dinard (35)	Fourgon de police

16 - 05 Brest (29)	Services de l'Equipeement
17 - 05 St-Brieuc (22)	Locaux de la Gendarmerie
24 - 05 Portsall (29)	2 engins de T.P.
25 - 05 Dinan (22)	Gendarmerie
29 - 05 Nantes (44)	Direction régionale de la SHELL
<u>juin</u>	
15 - 06 Rennes (35)	Préfecture
26 - 06 Versailles (78)	Château de ...
<u>juillet</u>	
22 - 07 Bannalec (29)	Gendarmerie
22 - 07 Quimperlé (29)	Gendarmerie
<u>août</u>	
01 - 08 Carhaix (29)	Gendarmerie (14ème attentat contre elle depuis mai 1974)
<u>octobre</u>	
28 - 10 Ty-Vougeret (29)	canalisation souterraine
<u>décembre</u>	
25 - 12 Guingamp (22)	Sous-préfecture
28 - 12 Quiberon (56)	Statue du GI Hoche
Année 1979	
<u>janvier</u>	
14 - 01 Brennelis (29)	2 lignes haute-tension
<u>février</u>	
24 - 02 Saint-Servais (22)	tentative de vol d'explosifs
<u>mars</u>	
06 - 03 Lannion (22)	Camp militaire
06 - 03 Saint-Brieuc (22)	immeuble des RG
06 - 03 Brest (29)	immeuble EDF-GDF
30 - 03 Plouezec (22)	Villa de M. Le Taillanter
<u>mai</u>	
09 - 05 Dinan (22)	Camp militaire
29 - 05 Saint-Brieuc (22)	immeuble des RG
Année 1980	
<u>juin</u>	
03 - 06 Saint-Didier (35)	ligne SNCF Paris-Brest

06 - 06 Saint-Didier (35) ligne SNCF Paris-Brest

Année 1983

octobre

11 - 10 Rennes (35) Futur Palais de justice

15 - 10 Rennes (35) Cité judiciaire

décembre

22 - 12 Rennes (35) Trésorerie générale

Année 1984

mai

01 - 05 St-Brieuc (22) Agence de travail temporaire

01 - 05 Rennes (35) Direction Départ. du Travail (échec)

août

01 - 08 Quimper (29) Radio Bretagne Ouest

04 - 08 Kerjouanno (56) transformateur EDF (manqué)

décembre

12 - 12 Lannion (22) ANPE

12 - 12 Brest (29) ANPE

Année 1985

juin

? - 06 Guingamp (22) ANPE, Palais de justice et permanence du PS.

Année 1988

janvier

20 - 01 Quimper (29) immeuble URSSAF

20 - 01 Rennes (35) rectorat d'académie

Année 1994

avril

24 - 04 St Brice-en-Coglès (35) Perception

Année 1995

avril

10 - 04 Guidel (56) Société immobilière SUMMER

juin

08 - 06 Auray (56) locaux E.D.F.

novembre

08- 11 Carnac (56)	Archéoscope
Année 1996	
<u>février</u>	
10 - 02 Louvigné-du-désert (35)	Gendarmerie
<u>avril</u>	
16 - 04 Rennes (35)	Trésor Public
<u>mai</u>	
23 - 05 Morlaix (29)	Compagnie Générale des eaux
23 - 05 Crac'h (56)	Compagnie Générale des eaux
23 - 05 Fouesnant (29)	Lyonnaise des Eaux
<u>juin</u>	
0x - 06 Surzur (56)	Mairie, manqué (« Askill Groc'hen » ?)
26 - 06 Saint-Herblain (44)	installations EDF
26 - 06 Caudan (56)	installations EDF
<u>septembre</u>	
05 - 07 Rennes (35)	Cité Judiciaire

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE :

1) Aspects historiques.

BREKILIEN (Yann), *Histoire de la Bretagne*, Ed. France-Empire, 1993, 390 pp.

FOUÉRÉ (Yann), *Histoire résumée du mouvement breton (1800-1976)*, Cahiers de l'Avenir de la Bretagne-n° 4, Ed. N&B, 1977, 155 pp.

2) Aspects théoriques.

a- Ouvrages.

DULONG (Renaud), *La question bretonne*, Ed. FNNSP, 1975, 205 pp.

GRAS (Solange et Christian), *La révolte des régions d'Europe Occidentale de 1916 à nos jours*, Ed. P.U.F., 1982, 265 pp.

LE DANTEC (Jean-Pierre), *Bretagne: renaissance d'un peuple*, Ed. Gallimard, 1974, 330 pp.

NICOLAS (Michel), *Le séparatisme en Bretagne*, Ed. Beltan, 1986, 325 pp.

b- Rapport.

GIORDAN (Henri), *Démocratie culturelle et droit à la différence*, Ed. de la Documentation Française, Collection Rapports Officiels, 1982.

3) Ouvrages militants

a- Ouvrages.

BONNET (Marie Pierre), *Bretagne 79, des années de poudre*, Ed. «Egina», 1989, 145 pp.

BOTHOREL (Jean), *La Bretagne contre Paris*, Ed. de La Table Ronde, 1969, 125 pp.

FLB 72, procès de la Bretagne, Compte-rendu du procès devant la Cour de Sûreté de l'Etat, Ed. Kelenn, 1973, 340 pp.

FOUÉRÉ (Yann), *En prison pour la libération de la Bretagne*, N.E.L., 1977, 190 pp.

FOUÉRÉ (Yann), *La patrie interdite*, Ed. France-Empire, 1987, 460 pp.

FOUÉRÉ (Yann), *La maison du Connemara*, Ed. Coop Breizh, 1995, 336 pp.

LE TAILLANTER (Roger), « *Le Grand* », *Ma vie de flic*, Ed. Plon, 1995, 355 pp.

LEBESQUE (Morvan), *Comment peut-on être breton ? Essai sur la démocratie française*, Ed. du Seuil-Points Actuels, 1970, 240 pp.

MORDREL (Olier), *La voie bretonne : radiographie de l'Emsav*, Ed. N&B, 1975, pp.

b- Brochures.

Bretagne = Colonie, brochure de l'U.D.B., 1973.

Brochure de présentation de Skoazell Vreizh, 22 mai 1997.

Charte du Mouvement de Libération Nationale du Peuple Breton, brochure d'Emgann, 1984.

4) Périodiques (Sont indiqués ici les quotidiens dont ont été tirées les multiples coupures de presse exploitées dans ce mémoire).

- Le Monde, (on peut notamment signaler un « numéro spécial Bretagne » du 28-29 avril 1974, pp 13 à 26).
- Le Télégramme.
- Lorient-Hebdo (22.03.1974).
- Ouest-France.

5) Périodiques militants.

- Arvor (01.03.1969).
- Breizh Info (hebdomadaire breton).
- Combat Breton, Kazetenn Emgann (organe d'EMGANN).
- Gwenn-Ha-Du, Journal Nationaliste Breton.
- l'Avenir de la Bretagne (successivement organe du M.O.B., du S.A.V., et aujourd'hui du P.O.B.L.).
- Pobl Vreizh, Le Peuple Breton (organe de l'U.D.B.).
- La Nation Bretonne (automne 1973).

Index

<i>ARVOR ?</i>	22	<i>FOUÉRÉ Yann</i>	19, 24, 26,
<i>BONNET Marie-Pierre</i>	36		28, 29,30,31, 32, 33, 38, 41, 44, 49, 61, 70, 76,
<i>BOTHOREL Jean</i>	30, 31		78, 99
<i>BOUYGUES Francis</i>	62,64,107	<i>FREVILLE ?</i>	76
<i>BRIAND M ?</i>	105	<i>GACHET ?</i>	22
<i>CARCASSONE Guy</i>	95, 96	<i>GAULTIER Jean-Yves</i>	65
<i>CARDONNEL Jean</i>	48	<i>GAULTIER Jean-Yves</i>	62
<i>CARO Guy</i>	48,49,62,66	<i>GEFFLOT Yann</i>	48
<i>CHARPENTIER Jean</i>	65	<i>GIORDAN Henri</i>	88
<i>CHARPENTIER Jean</i>	62	<i>GIOVENELLI ?</i>	88
<i>CHENEVIÈRE Lionel</i>	79	<i>GISCARD D'ESTAING Valéry</i>	73, 87
<i>CHIRAC Jacques</i>	93	<i>GOULET Yann</i>	23, 25, 27,
<i>CHOUCQ Yann</i>	36, 38		30, 32, 33, 44, 46, 49, 55, 68, 69, 70, 71, 72,
<i>CLAVEL Maurice</i>	66		73, 74, 78
<i>COCHER ?</i>	22	<i>GOURVENNEC Alexis</i>	17
<i>CORITON Gérard</i>	76	<i>GOURVES François</i>	65
<i>CORMIER Ferdinand</i>	65	<i>GOURVES Yves</i>	65
<i>COUDRAIS Pierre</i>	65	<i>GRALL Xavier</i>	36
<i>COZAN Jean-Yves</i>	100	<i>GUENA ?</i>	64
<i>CRESSARD Jean</i>	86 , 89	<i>GUILLEMET Morvan</i>	48
<i>CROCHARD Dominique</i>	76	<i>GUYESSE ?</i>	20
<i>DE GAULLE Charles</i>	16, 31, 47	<i>HERRIOT Edouard</i>	15
<i>DEBAUVAIS François</i>	20, 70	<i>HERVÉ Pierre</i>	85
<i>DEBRÉ Michel</i>	16, 17	<i>HUGO Victor</i>	94
<i>DEIXONNE ?</i>	86	<i>JÉZÉQUIEL Y ?</i>	99
<i>DELAPORTE ?</i>	20	<i>JOSPIN Lionel</i>	94
<i>DIVARD Lucien</i>	25, 26, 27,	<i>JOSSELIN Charles</i>	82
	28, 29, 30, 31	<i>JUPPÉ Alain</i>	93
<i>DOLLO Yves</i>	82, 88	<i>KERNALEGUEN Yann Mikael</i>	63
<i>DOUSTE-BLAZY Philippe</i>	93	<i>LAFONT Robert</i>	66
<i>DROUIN Maurice</i>	65	<i>LAINÉ Célestin</i>	20, 33, 38
<i>DURAND ?</i>	64	<i>LATOURET Jean-Louis</i>	
		<i>LAVANANT A ?</i>	88
		<i>LE BIHAN Christian</i>	105

<i>LE BRETON Abbé !</i>	48, 61, 62,	<i>MONTAUZIER Patrick</i>	79
66, 76		<i>MORDREL Olier</i>	20, 33, 70
<i>LE DANTEC Jean-Pierre</i>	18, 59	<i>OLLIVIER Jean</i>	30, 31
<i>LE DOUAREC ?</i>	76	<i>PEUZIAT ?</i>	88
<i>LE MAHO Jean</i>	70	<i>PLEVEN René</i>	17, 47, 86
<i>LE NAIL Bernard</i>	88	<i>POHER Alain</i>	47
<i>LE NAOUR Eric</i>	99	<i>POIGNANT Gérard</i>	89, 90, 94
<i>LE SCOUEF Jean-Yves</i>	65, 76	<i>POMPIDOU Georges</i>	17, 47, 64,
<i>LE SCOUEZEC Gwenc'hlan</i>	36	73, 87	
<i>LE TAILLANTER ?</i>	80	<i>PUILLANDRE Corentin</i>	74
<i>LEBESQUE Morvan</i>	15, 34	<i>PUILLANDRE Yann</i>	76
<i>LECOQ Émile</i>	23, 26	<i>ROCARD Michel</i>	82
<i>LEMOINE Pierre</i>	27, 28, 29,	<i>ROULLEAU Auguste</i>	65
30		<i>SIMÉONI Edmond</i>	76
<i>LIÉGEARD Serge</i>	58	<i>SOUVESTRE Emile</i>	65
<i>LOQUET Per</i>	76	<i>TOUBON Jacques</i>	93
<i>MARCHAL Morvan</i>	15	<i>TREMEL Ronan</i>	48
<i>MATRAY Joseph</i>	16, 17, 53,	<i>TYMEN Erwan</i>	27, 28
66		<i>UMBERTO Bossi</i>	100
<i>MAUROY ?</i>	103	<i>VAILLANT René</i>	25, 27, 28,
<i>MEMMI Albert</i>	43	29, 30	
<i>MENAGER Pierre</i>	65	<i>VALLERIE E ?</i>	99
<i>MITTERRAND François</i>	73, 81, 82	<i>VIGIER Jean-Pierre</i>	48, 49

TABLE DES MATIERES :

Avertissement.	2
Liste des abréviations et des sigles.	4
Sommaire.	6
PREMIERE PARTIE: L'émergence (1966 - 1969).	
Dans la continuité du courant nationaliste traditionnel.	20
CHAPITRE 1 : La progressive structuration du mouvement.	22
Section préliminaire: Les premiers balbutiements, du F.L.B. au F.L.B.-A.R.B.	24
§1- Création de l'Armée Républicaine Bretonne.	25
§2- Création du Front de Libération de la Bretagne.	26
§3- Fusion du F.L.B.-A.R.B.	27
Section 1: Organigramme du F.L.B.-A.R.B.	28
§1- L'Etat-Major et ses ramifications.	29
§2- LE C.N.B.L.	30
Section 2: Des moyens pour agir.	33
§1- Le F.L.B.-A.R.B. face à la population bretonne.	33
A) L'hétérogénéité du recrutement.	33
B) Le soutien de la population.	35
§2- Le F.L.B.-A.R.B. face aux nécessités matérielles.	36
A) Les moyens techniques.	36
B) Les moyens financiers.	37
CHAPITRE 2 : La lutte contre « l'occupant français ».	39
Section 1: L'impossible unité idéologique.	40
§1- Le courant nationaliste traditionnel: le F.L.B.-A.R.B.	40
A) La lutte anticolonialiste.	41
B) La lutte pour un socialisme breton.	43

§2- La radicalisation vers le socialisme-révolutionnaire : le F.L.B. légal.	44
A) Un terrain favorable à un « virage à gauche ».	45
B) « De NOMINOË au FLB, en passant par HÔ CHI MINH et le CHE » !	46
Section 2: Le passage à l'action.	49
§1- Un autonomisme armé symbolique.	49
§2- L'impact de la première série d'attentats : la <i>médiatisation</i> .	50

DEUXIÈME PARTIE: La confrontation (1971 - 1981).

L'affirmation d'une ligne politique.	53
CHAPITRE 1 : Les versions socialistes de la Libération de la Bretagne.	55
Section 1: La Libération Nationaliste et Socialiste.	56
§1- Le F.L.B.-L.N.S : une origine ambiguë.	56
§2- L'impossible compatibilité action légale - action clandestine.	58
Section 2 : La lutte révolutionnaire contre le Grand Capital.	59
§1- Le F.L.B.-Armée Révolutionnaire Bretonne.	60
§2- Le premier procès devant la Cour de Sûreté de l'Etat.	63
CHAPITRE 2 : Vers un définitif ancrage à gauche.	66
Section 1 : La fin du « Canal irlandais ».	67
§1- Le chant du cygne du courant traditionnel.	67
§2- Les conséquences officieuses de la dissolution en Conseil des Ministres.	69
Section 2 : L'évincement des éléments droitiers.	71
§1- Les changements au Front Politique.	72
§2- L'élaboration d'une nouvelle ligne politique.	75

TROISIÈME PARTIE: L'accalmie (1981-1996).

Quelle place pour un mouvement armé aujourd'hui ?	79
CHAPITRE 1 : Les avancées sur le terrain légal.	82
Section 1 : La défense de la culture.	83
§1- Les initiatives politiques.	83
A) Le manque d'intérêt du Pouvoir (1950-1978).	83
B) La <i>démocratie culturelle</i> en marche ? (1981-1997)	85

§2- Vers de nouvelles formes d'action en faveur du bilinguisme.	88
A) Le succès de <i>Diwan</i> .	88
B) Bilinguisme et officialisation de la langue.	90
Section 2 : La place d'un mouvement politique breton légal.	92
§1- L'U.D.B. : association avec la gauche française et anti-F.L.B.	93
§2- Les héritiers nationalistes du F.L.B. : P.O.B.L. et Emgann	94
A) Le Parti pour l'Organisation d'une Bretagne Libre.	95
B) Emgann.	96
CHAPITRE 2 : Vers de nouveaux fronts de lutte ?	99
Section 1 : La recherche de nouveaux créneaux.	100
§1- La lutte sociale.	100
§2- La lutte pour l'environnement.	101
A) La lutte anti-nucléaire.	101
B) La lutte contre la pollution des eaux.	102
C) « La Bretagne n'est pas à vendre ! »	103
Section 2 : Bilan et avenir de la lutte armée en Bretagne.	104
§1- Le F.L.B. et le réveil d'une conscience bretonne.	105
§2- Le F.L.B. et la pérennité d'un militantisme violent.	106
Annexes.	111
Bibliographie sélective.	141
Index des noms cités.	14?